



innelec

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme au capital de 2 559 846 €

Siège social : 45 rue Delizy,
Centre d'activités de l'Ourcq
93692 Pantin cedex

RCS de Bobigny : 327 948 626

DOCUMENT DE REFERENCE 2015-2016

AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 06 octobre 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :
- au siège social de la Société INNELEC MULTIMEDIA,
- ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :
- Les chiffres clés (en chapitre 3), l'examen de la situation financière et des résultats (en chapitre 9) et les comptes consolidés au 31 mars 2014 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent (en chapitre 20), du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 07/11/2014 sous le numéro D.14-1043. Ces documents sont disponibles selon les mêmes modalités que celle précisées ci-dessus.

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

1. PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1. Dénomination de la personne responsable	5
1.2. Attestation de la personne responsable	5
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	6
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation	7
2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société	7
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4. FACTEURS DE RISQUE	10
4.1. Risques de marché	10
4.2. Faits exceptionnels et litiges	11
4.3. Propriété intellectuelle	13
4.4. Risques liés à l'activité	14
4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs	20
4.6. Risques juridiques et réglementaires	21
4.7. Assurances et couverture des risques	23
4.8. Autres risques	24
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	25
5.1. Histoire et évolution de la société	25
5.2. Investissements	28
6. APERCU DES ACTIVITES	30
6.1. Présentation générale de l'activité de la Société	30
6.2. Les principaux marchés	39
6.3. Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	47
6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	47
6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société	47
7. ORGANIGRAMME	48
7.1. Structure juridique du Groupe	48
7.2. Filiales de l'émetteur	48
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	53
8.1. Propriétés immobilières louées	53
8.2. Question environnementale	54
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	55
9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016	55
9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	59
9.3. Informations complémentaires	59

10. TRESORERIE ET CAPITAUX	60
10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur	60
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie	61
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	63
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	64
10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	64
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	65
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	66
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	66
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	67
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	68
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	69
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	69
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	74
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	75
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société	75
15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux	81
15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	82
15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	82
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	83
16.1. Direction de la Société	83
16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société	83
16.3. Comités d'audit et de rémunération	83
16.4. Gouvernement d'entreprise	84
16.5. Contrôle interne	86
17. SALARIES	99
17.1. Effectifs	99
17.2. Participations et stock-options	99
17.3. Intéressement des salariés	100
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	102
18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2016	102
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	103
18.3. Contrôle de la Société	103
18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert	103
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	104
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	105
20.1. Informations financières historiques	105
20.2. Politique de distribution des dividendes	161
20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	161
20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	161
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	162
21.1. Capital Social	162
21.2. Acte constitutif et statuts	166
22. CONTRATS IMPORTANTS	175
23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	176

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	177
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	178
26. ANNEXES	179
26.1. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	179

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent Document de Référence, l'expression « INNELEC MULTIMEDIA » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs d'INNELEC MULTIMEDIA, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépend des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1.Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex
Téléphone : +33 1 48 10 55 55
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

1.2.Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/16 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/15 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/14 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation. »

Fait à Pantin, le 06 octobre 2016

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Julien RAZUNGLES
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002, renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

MAZARS SPCC

Représenté par Monsieur Bertrand MICHAU depuis le 1^{er} avril 2010
Tour Ventose, 2, rue des Bourets
92156 Suresnes Cedex

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1998 et renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2010

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

2.2.Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7/9, villa Houssay
92200 Neuilly

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002, renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014.

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Monsieur Laurent CHAVANE

Tour Ventose, 2, rue des bourets
92156 Suresnes Cedex

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2010

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Néant.

2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société

Données consolidées Normes IFRS En K€	Exercice 2015-2016				Exercice 2014-2015			
	DELOITTE & ASSOCIES		MAZARS SPCC		DELOITTE & ASSOCIES		MAZARS SPCC	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Prestations relatives à l'audit								
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	104	81%	40	100%	104	83%	39	100%
Filiales intégrées globalement	24	19%		0%	21	17%		0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
Emetteur		0%		0%		0%		0%
Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%
Sous-total	128	100%	40	100%	126	100%	39	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	128	100%	40	100%	126	100%	39	100%

Les honoraires ci-dessus incluent les honoraires RSE pour 4,5 k€ ainsi que les frais connexes (frais de chancellerie, débours ...).

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés au 31 mars 2014, au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016 (présentés selon les normes IFRS).

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014*
Chiffre d'affaires	123 908	114 489	125 668
Résultat opérationnel courant	(168)	(2 003)	1 423
Marge opérationnelle	-0,1%	-1,7%	1,1%
Résultat financier	(210)	(126)	(417)
Résultat net, part du Groupe	(242)	85	667
Actifs non courants	18 232	15 208	13 773
Capitaux Propres, part du Groupe	19 166	16 187	15 963
Endettement financier net	1 390	3 993	963
Disponibilités	7 870	6 975	6 551
Total du bilan	54 539	53 610	54 786

*Il faut noter que le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes. Ainsi, les données portant sur l'exercice 2013-2014 peuvent présenter des écarts par rapport à celles du Document de référence 2013/2014 (Cf. Note 3.33 de l'annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015).

2013-2014 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel 2013-2014 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 125,7 M€, en retrait par rapport au chiffre d'affaires de 141,06 M€ réalisé sur l'exercice 2012/2013.

Les difficultés d'approvisionnement en consoles de nouvelles générations ont pesé sur l'exercice. Par ailleurs, des blockbusters en jeux consoles tels Call of Duty Ghosts d'Activision, Assassin's Creed IV Black Flag d'Ubisoft et Battlefield 4 d'Electronic Arts, n'ont pas rencontré le succès attendu auprès des joueurs.

Le résultat opérationnel courant de la société se maintient à 1,4 M€, soit globalement au même niveau que l'année antérieure. La marge opérationnelle a progressé de 1,0% en 2012-2013 à 1,1% en 2013-2014.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2013-2014 s'élève à 0,667 M€ au 31 mars 2014, en augmentation par rapport au 31 mars 2013.

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est particulièrement saine, marquée par des fonds propres stables sur la période 2013-2014.

Au 31 mars 2014, l'endettement financier net est très faible à 963 K€, soit un gearing net de 6,0% contre 36,0% au 31 mars 2013.

2014-2015 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel 2014-2015 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 114,5 M€, en retrait par rapport au chiffre d'affaires de 125,7 M€ réalisé sur l'exercice 2013-2014. Malgré les bonnes ventes de consoles nouvelle génération, les ventes des jeux correspondants n'ont pas encore compensé la baisse des ventes de jeux de l'ancienne génération.

En parallèle, INNELEC MULTIMEDIA a poursuivi ses investissements vers de nouvelles activités (mobilité, objets connectés et e-cigarette) et le catalogue produits a été enrichi. La société a démarré son développement à l'international, avec la signature des premiers contrats de distribution pour la vente d'accessoires Konix en Suisse, Belgique, Italie et Maroc.

Le résultat opérationnel courant de la société est à -2.0 M€ au 31 mars 2015. Il intègre des dépenses pour un montant de 1,6 M€ relatives au développement des relais de croissance. Ce résultat opérationnel courant est complété d'un résultat opérationnel non courant de 1.3 M€ qui concerne la cession des titres Xandrie.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2014-2015 s'élève à +0,085 M€ au 31 mars 2015, en baisse par rapport au 31 mars 2014 (+0,67 M€). Après prise en compte de la réévaluation de la participation d'INNELEC MULTIMEDIA dans Focus Home Interactive, le résultat global (après juste valeur) ressort à +0,63 M€ au 31 mars 2015, comparé à +0,52 M€ au 31 mars 2014.

La structure financière d'INNELEC Multimédia est particulièrement saine, marquée par des fonds propres à 16,2 M€, en légère augmentation par rapport à 2013-2014.

Au 31 mars 2015, l'endettement financier net est modéré à 3,99 M€, soit un gearing net de 24,7%. La trésorerie est de 6,98 M€, à comparer à 6,55 M€ à fin mars 2014.

2015-2016 : Comptes en normes IFRS

Sur l'ensemble de l'exercice 2015/2016, le chiffre d'affaires d'Innelec Multimédia s'établit à 123,9 M€, en progression de 8,2 % par rapport à l'exercice 2014/2015. L'analyse détaillée des activités montre une croissance des principales lignes de produits avec des ventes de consoles qui progressent de +2,4 %, des jeux pour consoles en hausse de +6,0% et des accessoires en croissance de +36,8 %.

Enfin, les nouvelles activités enregistrent un doublement du chiffre d'affaires portées principalement par l'activité e-cigarettes.

Le résultat opérationnel courant de la société est de -168K€ au 31 mars 2016.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2015-2016 s'élève à -242K€, en baisse par rapport au 31 mars 2015 (+85K€). Après prise en compte de la réévaluation de la participation d'INNELEC MULTIMEDIA dans Focus Home Interactive, le résultat global (après juste valeur) ressort à +3,34M€ au 31 mars 2016, comparé à +0,63M€ au 31 mars 2015.

La structure financière d'INNELEC Multimédia est particulièrement saine, marquée par des fonds propres à 19,16 M€, en forte augmentation par rapport à 2014-2015 (16,18M€).

Au 31 mars 2016, l'endettement financier net est en baisse et atteint un niveau très modéré à 1,39 M€, soit un gearing net de 7,3%. La trésorerie est de 7,8 M€, à comparer à 6,97 M€ à fin mars 2015.

Une analyse plus détaillée de ces évolutions est présentée aux chapitres 9 et 10 du présent Document de Référence.

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document de Référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques de marché

4.1.1. Risques de liquidité

- Endettement

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société au 31 mars 2016.

Emprunts contractés par la société Innelec Multimedia au 31 mars 2016									
Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2016 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
CIC	juin-13	330	28	1,94%	juin-16	non applicable	28	0	0
CIC	nov-14	600	339	2,55%	nov-17	non applicable	202	137	0
BECEM	oct-13	225	39	2,40%	août-16	non applicable	39	0	0
BECEM	déc-14	400	226	2,61%	nov-17	non applicable	134	92	0
BNP PARIBAS	nov-14	300	161	2,52%	oct-17	non applicable	101	60	0
BNP PARIBAS	nov-15	250	223	0,99%	nov-18	non applicable	83	140	0
LCL	sept-14	600	381	2,05%	sept-18	non applicable	150	231	0
LCL	mars-15	350	234	1,09%	mars-18	non applicable	116	118	0
BPRNP	oct-14	500	329	2,70%	oct-18	non applicable	125	204	0
PALATINE	mars-14	250	85	2,33%	mars-17	non applicable	85	0	0
B.P.I	juin-14	1 475	1 475	4,40%	juin-21	non applicable	221	1 180	74
S.G	août-14	750	454	2,30%	août-18	non applicable	188	266	0
Total en K€		6 030	3 972				1 472	2 427	74

Depuis le 31 mars 2016, la Société a contracté les nouveaux emprunts suivants :

Emprunts contractés par la société Innelec Multimedia depuis le 31 mars 2016				
Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance
BNP	sept-16	500	1,47%	sept-19
LCL	sept-16	300	1,21%	sept-19
PALATINE	sept-16	300	0,61%	sept-19

- Covenants financiers

Néant.

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 2,66 M€ au 31 mars 2016 alors que le montant des dettes financières à échéance moins d'un an s'élève à 1,475 M€ (principal et intérêts). Le Groupe est en mesure de respecter ces échéances.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date du présent Document de Référence et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.2. Risques de taux de change

La grande majorité des transactions d'INNELEC MULTIMEDIA est réalisée en euros, ce qui implique que la Société ne présente pas à l'heure actuelle de risque lié à l'évolution du taux de change sur ses facturations. Par ailleurs, la grande majorité des achats est réalisée en euros.

Néanmoins, dans le cadre du développement de ses nouvelles activités (mobilité, objets connectés et e-cigarette) et des achats en USD qui en résultent, INNELEC MULTIMEDIA étudie la possibilité de se couvrir contre un éventuel risque de change.

4.1.3. Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable. Par conséquent, la Société ne présente pas de risque financier, risque qui résulterait d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et donc d'un renchérissement du coût des financements bancaires accordés au Groupe.

4.1.4. Risques sur actions

Non applicable, la trésorerie de la Société n'étant pas utilisée pour acheter des instruments financiers de placement sur les marchés. Il est toutefois précisé que la Société, en application de la réglementation relative au programme de rachat d'actions propres par les sociétés cotées sur un marché réglementé, dispose au 31 mars 2016, de 76 464 actions propres (autocontrôle). Il est précisé qu'au 31 mars 2016, la valeur comptable de ces titres auto-détenus présentés en diminution des capitaux propres est de 403 627 euros. Ainsi, une évolution du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA à la baisse ou à la hausse de 1% n'aurait pas d'impact significatif sur la situation financière du Groupe (impact favorable ou défavorable d'environ 4,04K€ sur la base d'une évolution de 1% du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA).

4.2. Faits exceptionnels et litiges

Innelec multimedia SA n'est engagée dans aucun autre litige que ceux visés ci-après :

1 - Litiges prudhommaux :

A la date du présent Document de Référence, il existe 7 litiges en cours :

- Un salarié conteste son licenciement pour faute simple. Cette affaire a été plaidée le 7 octobre 2013 devant le Bureau de Jugement du Conseil de Prud'hommes de Bobigny. Dans sa délibération du 15 janvier 2014, le bureau de jugement s'étant déclaré en partage de voix, l'affaire a été renvoyée au 20 octobre 2015, pour être à nouveau plaidée devant la Formation de départage du Conseil de Prud'hommes, laquelle par jugement du 24 novembre 2015 a condamné Innelec Multimedia. Innelec Multimedia n'a pas souhaité faire appel de ce jugement.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été plaidée le 7 août 2013. Suite à un partage de voix, cette affaire a été de nouveau plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Bobigny le 9 juin 2015. INNELEC MULTIMEDIA a gagné mais le salarié a décidé de faire appel. L'appel s'est tenu le 19 mai 2016 devant la Cour d'Appel de Paris. L'arrêt de la Cour d'Appel devrait être rendu le 9 septembre 2016.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été plaidée le 28 février 2014 devant la formation de référé du Conseil de Prud'hommes de Bobigny. Innelec multimedia SA a été condamnée à verser des dommages et intérêts au salarié. L'audience de jugement, initialement prévue le 13 octobre 2015 a été reportée au 26 septembre 2016.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été évoquée devant le bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes de Strasbourg le 24 février 2014. L'audience de jugement s'est tenue le 13 mai 2015. INNELEC MULTIMEDIA a gagné mais le salarié a décidé de faire appel. La date pour plaider en appel n'est pas fixée.

- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été plaidée devant le bureau de jugement du Conseil de Prud'hommes de Bobigny le 16 mars 2016 et elle a été mise en délibéré au 25 mai 2016. Innelec Multimedia a été condamnée mais la société a décidé de faire appel.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été évoquée devant le bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes de Bobigny le 15 juillet 2015. L'audience de jugement est prévue le 5 octobre 2016.
- Suite à un licenciement pour faute, un salarié conteste son licenciement. L'audience de conciliation s'est tenue devant le Conseil de Prud'hommes de Bobigny le 15 octobre 2015. Au vu des faits reprochés, INNELEC MULTIMEDIA a refusé de concilier. L'audience de jugement est prévue le 14 décembre 2016.

2 - Litiges commerciaux en cours :

La société INNELEC MULTIMEDIA a fait assigner le Mandataire Judiciaire et l'Administrateur Judiciaire de la société MVD en Liquidation Judiciaire, dont elle a racheté les actifs à la barre du Tribunal de Commerce de Tours, pour avoir paiement d'une somme de 47 857 € pour prix de marchandises vendues et livrées postérieurement au jugement d'ouverture, les défendeurs exigeant le paiement des stocks à leur valeur d'achat et non à celle portée dans l'offre de reprise, inférieure à la valeur d'achat.

Le tribunal a initialement rendu un jugement qui était entièrement favorable mais sur l'appel interjeté par les mandataires judiciaires, la Cour d'Appel d'Orléans a infirmé le jugement par arrêt du 13/2/2014. Innelec Multimedia SA a décidé de porter le dossier en Cour de Cassation. Par arrêt du 28 juin 2016, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel d'Orléans. L'affaire est renvoyée sur le fond devant la Cour d'Appel de Bourges.

3 - Litige URSSAF :

Suite à un contrôle URSSAF intervenu en 2012, Innelec Multimedia SA a formé un recours devant le tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de Bobigny après le rejet de son recours gracieux.

L'audience s'est tenue le 26 février 2015 et la décision a été rendue le 2 avril 2015 : INNELEC MULTIMEDIA est partiellement condamnée à 19 376 €. Cette somme a été provisionnée dans les comptes au 31 mars 2015 et la provision a été maintenue dans les comptes au 31 mars 2016.

4 – Litige douanier :

Le 7 avril 2014, les agents des douanes ont procédé à la saisie de 600 manettes KONIX et notifié à la société Innelec une infraction d'importation sans déclaration de marchandises prohibées prévue par les articles 38-1 et 428 du code des douanes.

Le 13 juin 2014, la société Innelec a fait assigner l'administration des douanes devant le tribunal de grande instance de Bobigny, afin qu'il soit constaté que cette administration aurait dû ordonner la mainlevée de la retenue douanière du 7 avril 2014. Par un jugement du 4 décembre 2014, ce tribunal a rejeté l'exception d'incompétence soulevée par l'administration des douanes, dit n'y avoir lieu à la mainlevée de la saisie pratiquée le 7 avril 2014.

IMM a interjeté l'Appel contre ce jugement, et la Cour d'Appel lui a donné raison le 19 janvier 2016 dans la mesure où aucune action n'a été introduite et qu'aucune juridiction n'a prononcé le caractère prohibé des manettes importées par la société Innelec, l'administration des douanes ne pouvait légitimement procéder à la saisie de ces marchandises en invoquant la commission d'un délit douanier d'importation sans déclaration de marchandises prohibées.

5 – Autres éléments exceptionnels

Une indemnité d'assurance de 655 k€ a compensé la perte d'exploitation liée à la fermeture ponctuelle du centre d'Activités de l'Ourcq, engendrée par un incendie survenu dans une autre entreprise de cette zone d'activités.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas sur une période couvrant au moins les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.3. Propriété intellectuelle

INNELEC MULTIMEDIA dispose, notamment au travers de sa filiale INNELEC SERVICES, de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par INNELEC MULTIMEDIA, sous le contrôle de leur conseil juridique.

Ci-après le détail des marques déposées dont dispose le Groupe :

Nom de la marque	N°	Date de dépôt / renouvellement	Titulaire
Marque française			
BOOK AND CO	N° 003006256 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	février 2000	INNELEC MULTIMEDIA
DIF'GAMES	N° 043292834 Renouvellement déposé le 19 mai 2014	mai 2004	INNELEC MULTIMEDIA
DIFINTEL MICRO	N° 043292828 Renouvellement déposé le 19 mai 2014	octobre 2004	INNELEC MULTIMEDIA
INNO'SHOW	N° 063441470	septembre 2006	INNELEC MULTIMEDIA
JEUX VIDEO AND CO	N° 006018204	juin 2007	INNELEC MULTIMEDIA
DISTRI PLUS	N° 093640049	mars 2009	INNELEC MULTIMEDIA
Joueurs Avant Tout !	N° 033263632 Renouvellement déposé le 14 novembre 2013	décembre 2003	INNELEC SERVICES
ULTIMA	N° 1717910 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	avril 1990	INNELEC SERVICES
ULTIMA GAMES	N° 1717911 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	avril 1990	INNELEC SERVICES
VIRTUA	N° 3468539	décembre 2006	INNELEC SERVICES
VIRTUAL CHAIN STORE	N° 99824977 Renouvellement au 23 octobre 2009	novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL SHOP	N° 99824973 Renouvellement au 23 octobre 2009	novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL@archives	N° 003059667 Renouvellement déposé le 6 août 2010	-	INNELEC MULTIMEDIA
JE CONSOLE	N° 97679301 Renouvellement déposé le 16 mai 2007	mai 1997	JC CENTRALE
SG STRATA'GAMES	N° 97664212	mars 2007	INNELEC SERVICES
STRATAGAMES.COM	N° 3016965 Renouvellement déposé le 15 janvier 2010	mars 2000	INNELEC SERVICES
LA GRENOUILLE FRAISE	N° 134014946	juin 2013	JEUX VIDEO AND CO
PURE DIAMOND	N° 144096396	juin 2014	INNELEC MULTIMEDIA
VAP CREATION	N°164240639	janvier 2016	INNELEC MULTIMEDIA
FIJI KONIX	N°164239453	janvier 2016	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX ICELAND	N°164289107	Juillet 2016	INNELEC MULTIMEDIA
Marque communautaire			
KONIX	N° 063449040	septembre 2006	INNELEC MULTIMEDIA
VILLAGE MULTIMEDIA	N° 96607636	janvier 2016	M. Denis THEBAUD
HIMMERSION	N° 0933610	juin 2007	INNELEC MULTIMEDIA
KIDDIPLAY	N° 0932537	juillet 2007	INNELEC MULTIMEDIA
SIMPLE CARE KONIX	N° 012975694	juin 2014	INNELEC MULTIMEDIA
DRAKKAR	N° 013530548	décembre 2014	INNELEC MULTIMEDIA
ART JUICE	N° 14689319	novembre 2015	M. Denis THEBAUD

Il est rappelé que chaque dépôt de marque est valable pour une durée de 10 ans, ou 5 ans en cas de non utilisation effective par le déposant. Toutes les marques ci-dessus sont en cours de validité et ont été renouvelées à l'échéance.

En date du 1^{er} juin 2001, Monsieur Denis THEBAUD a concédé l'exploitation de la marque Village Multimédia à INNELEC MULTIMEDIA à titre gratuit. La Société INNELEC MULTIMEDIA doit néanmoins assurer les frais de dépôt et de protection pendant la durée de la concession consentie pour une période de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation en respectant un préavis d'un mois. Ce contrat est toujours en vigueur à la date du présent Document de Référence.

Risques liés à la valorisation des fonds de commerce et à la valeur des marques de la Société

Les fonds de commerce des magasins détenus en propre figurent dans les comptes du Groupe pour leur valeur d'acquisition. Certains ont pu faire l'objet de réévaluation lors du regroupement de tous ces magasins en une seule entité juridique, opération approuvée par un commissaire aux apports nommé par le Tribunal de Commerce. Il est réalisé chaque année des tests de valeur de ces fonds de commerce effectués sous le contrôle des commissaires aux comptes du Groupe.

De la même manière, la valorisation des marques qui figurent au bilan correspond à la valeur d'achat. La valeur de ces marques peut être affectée par le montant du chiffre d'affaires réalisé par les points de vente de la marque avec INNELEC MULTIMEDIA. Chaque année, des tests de valorisation des marques du Groupe sont réalisés sous le contrôle de ses commissaires aux comptes.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011 une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur de 3.3 M€. Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Mis à part les locaux (cf. paragraphe 8.1 du présent Document de Référence), aucun actif significatif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

4.4. Risques liés à l'activité

4.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel de la Société, tel qu'il est décrit au paragraphe 6.2 du présent Document de Référence, est relativement stable même si des concentrations sont toujours possibles compte tenu de l'évolution des marchés.

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), des consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD vidéo, des CD audio et des collecteurs (cartes, figurines). Plus récemment, le Groupe a complété son portefeuille de produits distribués en développant une offre dans le domaine de la mobilité, des objets connectés et de la cigarette électronique, lui permettant ainsi de disposer d'une offre pour distribuer vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, en Europe et en Afrique.

Le Groupe dispose de relations de longue date avec ces différents intervenants (clients et fournisseurs) et a su développer sur la durée des marques aujourd'hui reconnues, ces éléments constituant des barrières à l'entrée importantes à tout nouvel entrant sur ce marché.

De façon à se prémunir sur ce risque, INNELEC MULTIMEDIA met chaque année en œuvre des plans d'actions commerciales destinées à fidéliser ses fournisseurs et sa clientèle existants, mais également à conquérir de nouveaux clients.

Par ailleurs, le Groupe reste à l'écoute du marché pour réaliser des acquisitions spécifiques de clientèle.

Le risque de voir arriver sur ce marché de nouveaux intervenants ou d'une augmentation significative de la concurrence des sociétés présentées au chapitre 6.2 du présent Document de Référence ne peut toutefois être totalement exclu.

4.4.2. Risques clients

- Concentration clientèle

Le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices avec néanmoins une tendance à la baisse, ceux-ci représentant entre 65,23% et 71,90% du chiffre d'affaires sur la période

concernée. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des exercices l'évolution de la dépendance du Groupe INNELEC MULTIMEDIA à ses principaux clients (en part relative).

Exercice 2015/2016				Exercice 2014/2015				Exercice 2013/2014			
Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé
Client 1	20 692	16,94%	16,94%	Client 1	29 438	26,25%	26,25%	Client 1	39 491	31,73%	31,73%
Client 2	18 273	14,96%	31,90%	Client 2	10 039	8,95%	35,21%	Client 2	9 973	8,01%	39,74%
Client 3	6 885	5,64%	37,54%	Client 3	6 854	6,11%	41,32%	Client 3	7 710	6,19%	45,94%
Client 4	5 618	4,60%	42,14%	Client 4	6 576	5,86%	47,18%	Client 4	7 155	5,75%	51,69%
Client 5	5 586	4,57%	46,72%	Client 5	4 622	4,12%	51,30%	Client 5	7 125	5,72%	57,41%
Client 6	5 285	4,33%	51,04%	Client 6	4 609	4,11%	55,42%	Client 6	5 352	4,30%	61,71%
Client 7	5 264	4,31%	55,35%	Client 7	4 331	3,86%	59,28%	Client 7	5 174	4,16%	65,87%
Client 8	4 896	4,01%	59,36%	Client 8	3 154	2,81%	62,09%	Client 8	2 825	2,27%	68,14%
Client 9	3 719	3,05%	62,41%	Client 9	2 610	2,33%	64,42%	Client 9	2 738	2,20%	70,34%
Client 10	3 449	2,82%	65,23%	Client 10	2 292	2,04%	66,46%	Client 10	1 942	1,56%	71,91%
TOTAL TOP 10	79 667	65,23%	65,23%	TOTAL TOP 10	74 525	66,46%	66,46%	TOTAL TOP 10	89 485	71,90%	71,90%
Autres clients	42 463	34,77%	34,77%	Autres clients	37 607	33,54%	33,54%	Autres clients	34 975	28,10%	28,10%
TOTAL	122 130	100,00%	100,00%	TOTAL	112 132	100,00%	100,00%	TOTAL	124 460	100%	100%

* Chiffre d'affaires brut avant ristourne (Innelec Multimedia SA uniquement), chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV - Publicité sur le lieu de vente.

Le poids des 10 premiers clients a diminué sur les trois derniers exercices, notamment du fait de la stratégie d'INNELEC MULTIMEDIA visant à la diversification de ses produits et donc de sa base de clientèle. Le premier client représente encore 16,94% du chiffre d'affaires du Groupe. Pour information, ce Client n°1 est une centrale de référencement pour laquelle INNELEC MULTIMEDIA livre et facture plus de 395 comptes indépendants.

Relations contractuelles - Facturation

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'un nombre important de contrats cadres, régissant les relations du Groupe avec ses clients. Ces contrats sont conclus pour des durées d'une année. Ils prévoient les dispositions tarifaires applicables, et notamment les ristournes proposées en fonction du chiffre d'affaires réalisé auprès d'INNELEC MULTIMEDIA. Les délais de paiement des clients sont généralement compris entre 30 et 60 jours, sur la base de règlement des commandes par traites. Les contrats conclus indiquent par ailleurs, le cas échéant, les modalités d'application des reprises des produits invendus par INNELEC MULTIMEDIA.

Il convient par ailleurs de signaler qu'INNELEC MULTIMEDIA fait appel aux services de l'assurance Euler Hermès pour couvrir les risques portés par les créances clients du Groupe. Ainsi, pour tout nouveau client, une enquête auprès d'Euler Hermès est automatiquement réalisée et une demande d'encours effectuée. Pour les clients en dehors de cette garantie, les marchandises sont payées avant expédition ; pour les clients disposant de cette garantie, les marchandises sont livrées à hauteur de l'encours accordé. En fonction des cas (clients garantis ou non, dépassement de l'encours garanti), des provisions peuvent être passées, celles-ci étant largement réduites dans le cas où la créance client est garantie par Euler Hermès et présente un montant inférieur au seuil d'encours garanti (provision alors égale à 25% du montant de la créance).

4.4.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

- Les stocks

INNELEC MULTIMEDIA gère ses stocks sans risque excessif et aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage au cours de ces dernières années.

Au 31 mars 2016, les stocks de produits bruts représentaient 27 jours d'achats hors taxes, calculés selon la formule : Stock brut moyen * nombre de jour / achats consommés HT, soit un montant de stocks bruts moyens de 8,4 M€, sur un prix de revient des ventes et des autres achats et charges externes total de 113,7 M€ au cours de l'exercice. Ce niveau de stocks permet à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir à ses clients une très grande réactivité.

Les stocks sont assurés à leur valeur réelle (vol/incendie). Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle de l'activité de la Société pendant une période de quelques semaines, événement qui pourrait entacher la réputation de la Société et ses relations avec ses clients. Un tel événement pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a ainsi jugé utile de souscrire une assurance dite Perte d'Exploitation.

Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important du fait de la nature même des produits commercialisés. En conséquence, INNELEC MULTIMEDIA a pris toutes les mesures nécessaires visant à limiter ce risque : alarmes, surveillance des accès, gardiennage... Pour compléter cette protection dès la sortie des produits de l'entrepôt où ils passent sous la responsabilité du transporteur, INNELEC MULTIMEDIA a contracté une assurance Tous Risques auprès de SIACI, qui lui rembourse l'intégralité des dommages et vols causés aux produits pendant leur transport, y compris en cas de vol à main armée et d'opération de banditisme.

La Société accorde à certains clients importants des droits de retour de stock. Ce droit de retour de stock définit sur une période donnée, les produits éligibles au retour suivant leur nature ; ils peuvent en général être retournés dans les trois à six mois maximum. Le taux moyen autorisé est en général limité à 10% des achats des trois mois précédents. Sur douze mois, au 31 mars 2016, le taux de retour des produits invendus comparé au chiffre d'affaires du Groupe était de 3,65%, sur la base du chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV.

Chaque année, la Société reprend la totalité de la provision sur stocks de l'année précédente, et constitue une nouvelle provision qui est le reflet de l'état du stock à la date de clôture selon la méthode du prix moyen pondéré. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2016, les provisions enregistrées représentaient environ 474K€ pour une valeur brute de stocks de 8,3 M€. Les produits défectueux sont repris et renvoyés aux fournisseurs.

- Leur gestion

Même si le Groupe a réalisé des investissements relativement importants permettant une augmentation de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates etc.), et même si INNELEC MULTIMEDIA estime être en mesure de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, des difficultés techniques et informatiques pourraient intervenir de manière ponctuelle et temporaire, conduisant la Société à ne pas être en mesure d'assurer la livraison d'une partie des commandes de ses clients.

Les ruptures de stocks, si elles sont générales, entraînent un décalage de consommation par les acheteurs car tous les acteurs subissent la rupture. Lorsque les ruptures de stocks sont ponctuelles, INNELEC MULTIMEDIA peut, dans certains cas, s'approvisionner à l'étranger.

La rupture de stock, notamment durant la période de Noël, pourrait créer un certain manque à gagner pour la Société et une insatisfaction client préjudiciable.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Inversement, des approvisionnements trop importants et/ou une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks à supporter par la Société, niveau qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, et sa capacité à réaliser ses objectifs.

S'agissant des risques d'obsolescence encourus par le Groupe, les produits obsolètes sont en général repris par les éditeurs.

4.4.4. Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs

Le rôle d'INNELEC MULTIMEDIA entre les éditeurs et les différents réseaux de distribution, et la valeur ajoutée que représente la gestion commerciale et la distribution des produits que les éditeurs ne peuvent traiter et ne souhaitent traiter auprès d'une partie des réseaux de distribution français, impliquent que l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA semble indispensable.

Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients).

Ainsi, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire.

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 13% de clients que les éditeurs ne souhaitent pas traiter directement. En effet, cette part de clients non visés de façon directe résulte de choix stratégiques de chacun des éditeurs, notamment pour des questions de taille, de savoir-faire ou encore de spécificités du revendeur. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA permet aux éditeurs, de livrer de façon indirecte et centralisée des

revendeurs, grande distribution comprise, répondant ainsi à l'objectif de réduction des coûts des éditeurs et/ou fabricants fournisseurs du Groupe en supprimant tout ou partie de leur force de vente.

Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a des accords de distribution avec les 3 fabricants de consoles de jeux, leaders du marché. Ainsi, la Société distribue les consoles des groupes NINTENDO, SONY et MICROSOFT. Les accords de distribution ainsi que les relations avec ces fabricants sont identiques à ceux conclus avec les différents éditeurs, fournisseurs d'INNELEC MULTIMEDIA, et ce dans la mesure où ces fabricants de consoles de jeux et accessoires sont aussi éditeurs de jeux.

Enfin, il convient de préciser que concernant la garantie des appareils vendus, les accords de distribution prévoient que celle-ci soit assurée par les fabricants eux-mêmes.

La durée moyenne des accords de distribution éditeurs/fournisseurs est de 1 an. Les clauses de rupture anticipée, lorsqu'elles existent, sont des clauses standards (non-exécution par l'une des parties de l'une de ses obligations) traditionnellement acceptées par la profession. Le Groupe privilégie la signature d'accords de distribution exclusive avec ses nouveaux fournisseurs.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure de gestion spécifique du risque de non renouvellement des accords de distribution.

Le changement de stratégie d'un ou plusieurs éditeurs et/ou fabricants qui souhaiteraient distribuer l'ensemble de leurs produits en direct auprès des revendeurs pourrait remettre en cause le niveau d'activité traité par le Groupe INNELEC MULTIMEDIA et avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

4.4.5. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs – prestataires de services

En dehors de la dépendance du Groupe aux éditeurs qui s'appuient sur INNELEC MULTIMEDIA pour commercialiser une part de leurs produits (cf. paragraphe précédent), la Société reste dépendante de certains prestataires, notamment sur les aspects logistiques (livraison des produits partout en France) et sur les développements techniques et informatiques à réaliser afin d'accroître la qualité des prestations du Groupe.

Le marché français de la logistique comprend aujourd'hui de nombreux intervenants susceptibles de fournir des prestations de qualité à la Société, dans des conditions de prix satisfaisantes. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA estime ce risque négligeable.

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques. Pour l'évolution de ses systèmes ou le développement de nouvelles applications, le Groupe a ainsi fait appel à des spécialistes (Nware, Ysance développement internet, CSA - &Commando, &Commando CRM et &Commando Points de Vente et business intelligence). Le Groupe ne disposant pas en interne des ressources nécessaires au développement de ces outils, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendant de ce type de sociétés, prestataires de services informatiques¹. De plus, le marché français dispose aujourd'hui d'une offre importante en termes de prestataires susceptibles de satisfaire les attentes d'INNELEC MULTIMEDIA en la matière. Au 31 mars 2016, les honoraires payés au CSA Consultant (Direction par intérim de CSA pour le service informatique) s'élèvent à 98,17 Keuros.

4.4.6. Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

L'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). En général, le 3^{ème} trimestre civil représente près de 45% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette saisonnalité est également inhérente aux dates de sorties des nouveaux jeux et nouvelles consoles qui traditionnellement se situent à la même période.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique pour faire face à cette saisonnalité, bien que le développement de sa gamme d'accessoires ainsi que celui des nouvelles activités (mobilité, objets connectés et cigarette électronique) favorisent à terme un lissage de la saisonnalité.

¹ Néanmoins, au cours de l'exercice 2013-2014, la société a internalisé l'exploitation et le développement de l'ERP.

4.4.7. Risques liés à l'évolution du marché

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe en tant que distributeur restent des marchés de volumes caractérisés par une certaine déflation quant au niveau de prix de vente des produits. Même si les évolutions des technologies mises en œuvre permettent certains relais de croissance de l'activité, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendante de l'évolution des prix des produits que le Groupe distribue.

Par ailleurs, comme indiqué dans la section 6.2 du présent Document de Référence, les différents produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA souffrent de l'essor du piratage informatique, avec l'augmentation des capacités de transfert de données par Internet et notamment grâce à la diffusion des connexions haut débit. Cette pratique constitue clairement un manque à gagner pour INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits que la Société aurait pu commercialiser au travers des réseaux de distribution clients du Groupe.

De la même façon, l'évolution du téléchargement légal ou des jeux en ligne pourrait avoir un effet défavorable sur l'évolution de la vente de produits dits « en boîte ».

La Société n'a pas pris de mesure spécifique pour faire face au risque évoqué ci-dessus.

4.4.8. Risques spécifiques liés aux nouveaux marchés

4.4.8.1. Les objets connectés

Concernant les objets connectés, les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Le marché est actuellement en cours de création. A moyen terme, les perspectives de demandes sont très favorables. Néanmoins, à court terme, malgré un buzz médiatique important, les objets connectés ne sont pas encore entrés dans les usages quotidiens des consommateurs finaux. Seuls les consommateurs précurseurs ont d'ores et déjà intégré les objets connectés dans leurs usages quotidiens.
- En termes d'environnement réglementaire, la propriété des données personnelles qui sont utilisées par les objets connectés est également un enjeu important. A ce jour, il n'existe pas de législation claire sur ce sujet. Dans le cas des produits Konix et Simple Care Konix, les données personnelles sont stockées sur l'appareil et l'utilisateur peut décider de ne pas les stocker. Pour les autres produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA, le consommateur peut décider de ne pas stocker les données personnelles mais dans certains produits uniquement. Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a fait le choix de ne pas stocker les données de ses clients.
- L'obsolescence technologique et le risque d'inadéquation des produits à la demande des consommateurs finaux sont des facteurs de risque qu'il convient de ne pas exclure étant donné qu'il n'existe que peu de retours sur ces produits, comme d'ailleurs pour tous les produits d'électronique grand public. Selon le cas, ce type de risque est géré de plusieurs façons. Par exemple, dans le cas d'un changement de version d'operating system (Android ou IOS), Innelec Multimedia s'assure que l'application de l'objet connecté va pouvoir fonctionner avec la nouvelle version d'operating system. Concernant les quantités commandées, et dans les cas où c'est possible, Innelec Multimedia essaie de se baser sur les quantités pré-vendues.
- Le Groupe étant importateur, le respect des normes européennes relève de sa responsabilité. Concernant les produits Konix et Simple Care Konix, les certificats de conformité sont signés par INNELEC MULTIMEDIA. Concernant les autres produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA, le rôle du Groupe n'est pas de signer le certificat de conformité mais de vérifier que le certificat est valide. Avant de commercialiser un produit, INNELEC MULTIMEDIA récupère tous les certificats de conformité auprès de ses partenaires.
- Dans une certaine mesure, l'évolution ou l'apparition d'une nouvelle norme européenne pourrait représenter un risque pour INNELEC MULTIMEDIA. A chaque mise à jour et/ou évolution d'une norme, INNELEC MULTIMEDIA récupère les certificats de conformité auprès de ses partenaires ou fait faire les tests dans des usines certifiées.
- Le non-renouvellement de l'accord de distribution avec un fournisseur peut représenter un facteur de risque. Néanmoins, ce type de risque est à relativiser. D'une part, INNELEC MULTIMEDIA essaie de privilégier les accords de distribution exclusive. D'autre part, dans un contexte de marché émergent, il existe actuellement une multitude de fournisseurs.
- Un fournisseur peut éventuellement perdre les licences d'utilisation de technologies nécessaires à la fabrication de ses produits. Néanmoins, compte tenu du nombre important de fournisseurs qui se lancent dans les objets connectés, ce risque est à relativiser.
- Une hausse de la main d'œuvre en Chine pourrait contribuer à augmenter les prix d'achat. Ce risque est à relativiser dans la mesure où les concurrents d'Innelec Multimedia concernant les objets connectés seraient également concernés. Ainsi, une hausse de la main d'œuvre en Chine serait répercutée au consommateur final.
- Les produits connectés utilisent soit IOS, soit Android, voire les deux. Apple et Google disposant d'une hégémonie certaine, les fabricants d'objets connectés pourraient devoir payer une licence à Apple et/ou Google pour que leurs produits soient compatibles. Ce risque est à relativiser dans la mesure où l'ensemble des fabricants serait concerné.

4.4.8.2. La cigarette électronique

Les principaux risques identifiés pour le marché de la cigarette électronique sont les suivants :

- Publication effective de la TPD (Tobacco Products Directive) par Ordonnance du 20 mai 2016 et arrêtés des 14 et 23 août : notification confirmée de toutes les marques de e-liquides fabriquées en France ou importées de l'étranger. Les coûts et délais de notification sont encore en discussion à date de ce document. L'arrêt du conditionnement 30 ML est fixé au 1er janvier 2017. Les analyses de e-liquides sont obligatoires et en cours de définition. La plateforme de notification n'est pas prête à l'emploi à date. Le matériel n'est pas notifiable hors Capsules pré-remplies 2ML. La publicité est proscrite y compris sur les lieux de vente. Le terme générique devient « Les produits de la Vape ».
- L'obsolescence technologique est un facteur de risque qu'il convient de ne pas exclure. En effet, le segment hardware est rythmé par des produits à cycles de vie plutôt courts (3 à 6 mois) : la nouvelle méthode d'approvisionnement permet un fractionnement des commandes et donc une limitation des risques de sur-stockage mais limite le taux de marge.
- Obsolescence possible des e-liquides et existence d'une date limite d'utilisation (DLU) : les DLUs périmées sont prises en compte par des accords de reprise ou de remplacement par les fabricants de e-liquides.
- Atomisation du marché en e-liquides, risque d'arrêt de certaines marques : les coûts de notification TPD (pas encore connus en date du 8 septembre 2016) vont assainir le marché des e-liquides ; Pure Diamond a déjà arrêté les marques étrangères qui sont jugées incapables de franchir le cap de la TPD.
- Phénomènes de mode sur le segment du hardware et des e-liquides : Pure Diamond a lancé sa propre marque de produits dérivés Vap'création pour accompagner cette tendance de fond.

Enfin les nouvelles activités partagent un risque commun, lié au besoin en fonds de roulement. En effet, les nouvelles activités sont consommatrices de besoin en fonds de roulement. Il est généralement nécessaire de payer une partie de la commande au moment de la mise en production et le reliquat au moment de l'expédition. De plus, de façon à limiter les coûts de transport, l'acheminement est généralement effectué par la voie maritime et il est nécessaire de prévoir des stocks suffisamment importants compte tenu des délais de fabrication et de transport. Le transport de produits Pure Diamond est effectué par avion (Etranger) ou par camion (France).

4.4.9. Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de la nature des activités d'INNELEC MULTIMEDIA, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et les résultats du Groupe.

4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une organisation opérationnelle et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (principalement Directeurs des ventes, Business Units managers, Directeur Logistique et Directeur administratif et financier). La croissance de la Société et ses succès commerciaux résultent de l'implication de ce management et plus généralement de l'ensemble des équipes qui composent la Société.

Même si certaines personnes venaient à quitter la Société, INNELEC MULTIMEDIA considère aujourd'hui qu'une part importante des fonctions assumées par ces personnes, y compris par les cadres dirigeants, pourrait l'être par d'autres collaborateurs, après une période de formation et d'adaptation selon les fonctions concernées.

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une direction concentrée au niveau des postes de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, fonctions toutes deux occupées par Monsieur Denis THEBAUD, en marge des préconisations de la loi NRE visant la séparation effective de ces deux postes. Il est toutefois précisé que Monsieur Denis THEBAUD est actionnaire de référence de la Société, gage de son engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

4.6. Risques juridiques et réglementaires

Les réglementations applicables à la Société sont exposées ci-après :

I – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif GALLAND – DUTREIL – CHATEL – HAMON - MACRON.

De par son activité de grossiste, la société INNELEC MULTIMEDIA est soumise au dispositif juridique applicable aux relations commerciales.

Ce dispositif comprend les dispositions de :

- la loi du 1^{er} juillet 1996 (Loi Galland) qui visait à améliorer la transparence et la loyauté des transactions commerciales et à rééquilibrer les rapports entre fournisseurs et distributeurs ;
- la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui avait pour objectif de moraliser les pratiques commerciales ;
- la loi du 2 août 2005 (loi Dutreil) qui a réformé la loi Galland avec pour objectif de réduire les marges arrière, a apporté une nouvelle définition du seuil de revente à perte ;
- la circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application de la loi Dutreil ;
- la loi du 3 janvier 2008 (loi Chatel) qui prolonge la réforme de la loi Galland engagée par la loi Dutreil, et ce afin d'accélérer le processus de baisse des prix dans la grande distribution.
- La loi du 17 mars 2014 (loi Hamon) dont l'objectif est d'encadrer les relations entre professionnels et consommateurs et également en matière de droit de la distribution, dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.
- La loi du 6 août 2015 (Loi Macron) qui définit le statut de grossiste, renforce le dispositif de la Loi Hamon et le champ d'action de l'Autorité de la Concurrence

La société INNELEC MULTIMEDIA est donc attentive au respect des dispositions légales définies par :

- l'article L 441-6 du Code de Commerce qui fait prévaloir les Conditions Générales de Vente comme socle de la négociation commerciale et qui précise les conditions d'une éventuelle différenciation tarifaire en cas de contrepartie justifiée ;
- l'article L 441-7 du Code de Commerce qui définit les services de coopération commerciale et les services distincts de cette coopération commerciale, qui peuvent justifier une contrepartie financière à la condition de faire l'objet de contrats soumis à un formalisme précis ;
- l'article L 442-2 du Code de Commerce qui fixe les nouvelles modalités de calcul du seuil de revente à perte depuis le 1^{er} janvier 2006, modalités une nouvelle fois modifiées dans le cadre de la loi Chatel de janvier 2008.

II – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif D3E (éco-contribution)

Le décret n° 2005 – 829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a transposé en droit français les dispositions de plusieurs Directives européennes.

Cette nouvelle réglementation a instauré une éco-contribution payée par le consommateur à compter du 15 novembre 2006.

INNELEC MULTIMEDIA verse à Ecosystème (un des organismes coordonnateurs agréés) une contribution financière sur les produits importés par INNELEC MULTIMEDIA.

Cette éco-contribution est facturée à chacun des clients revendeurs, à charge pour ce revendeur de refacturer lui-même cette éco-contribution au consommateur final.

Il convient de préciser que l'activité d'INNELEC MULTIMEDIA est soumise à une réglementation qui fait l'objet de fréquentes évolutions.

III – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la rémunération pour copie Privée (RCP)

Le décret n° 2013-1141 du 10 décembre 2013 relatif à l'information des acquéreurs de supports d'enregistrement soumis à la rémunération pour copie privée instaure une modification dans le fonctionnement de cette taxe.²

En effet, depuis le 1^{er} avril 2014, le montant de la RCP doit être indiqué sur les factures de manière séparée du prix de vente alors que cette taxe était antérieurement intégrée dans le prix de vente mentionnée sur la facture.

Cette taxe est gérée par l'organisme COPIE France (ex SORECOP).

IV – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la réglementation sur la e-cigarette.

L'ordonnance du 20 mai et les arrêtés des 14 et 23 août 2016 réglementent le marché des Produits de la Vape en établissant des critères de sécurité, de qualité et favorisent une meilleure information des consommateurs. Elles vont contribuer à la stabilisation du marché de la vape.

Les points-clés de la réglementation publiée :

- Arrêt du 30 MI au 1er janvier 2017. Analyse du risque : déstockage du 30ML obligatoire avant le 31 décembre 2016.
- Notification obligatoire dans un délai de 6 mois pour toutes les marques présentes sur le marché avant le 20 mai 2016, donc jusqu'au 30 novembre 2016.
- Notification obligatoire des e-liquides non présents sur le marché au 20 mai 2016 avant le 2 octobre 2016 (point en cours de discussion)
- Les analyses pré-émissions et post-émissions sont obligatoires : cahier des charges en cours de négociation
- La plateforme de notification n'est à date pas prête à l'emploi
- Les coûts de notification sont à la charge des fabricants ou des premiers importateurs. Pure Diamond est indirectement concerné : seules les marques n'ayant pas les moyens de notifier sont à risque.
- Coût à date (en cours de négociation) : 550 euros + 120 euros par produit en année 1; 120 euros par produit en année 2 etc. A date, la notion de produit n'est pas clarifiée : soit une saveur, soit une saveur nicotinée.
- Pas de notification sur les matériels hors capsules 2ML pré-remplies en raison de la présence de e-liquides.
- La publicité et la promotion sont proscrites sur les lieux de vente : pas d'impact sur Pure Diamond

Par ailleurs, les ventes sur l'univers des produits de la Vape à l'export nécessitent une adaptation locale aux principes TPD en vigueur dans chaque pays. L'export est donc devenu un segment très complexe. Il faut noter qu'INNELEC MULTIMEDIA ne réalise que 5% de ses ventes sur cet univers à l'export, réduisant d'autant plus le risque réglementaire sur son activité.

² Pour rappel, la RCP a été mise en place il y a quelques années pour compenser les droits d'auteurs des artistes liés à la multiplication des copies privées sur différents supports numériques.

4.7.Assurances et couverture des risques

La politique d'INNELEC MULTIMEDIA en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée. Les assurances en cours couvrent les biens, la responsabilité civile des sociétés du Groupe, selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Polices en vigueur au 31 mars 2016

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Objet	Montant de la couverture
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Dommages survenus avant livraison de produits et/ou achèvement des travaux ; Protection pénale et Recours.	14 000 000 €
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Dommages survenus après livraison de produits et/ou achèvement des travaux ; Protection pénale et Recours.	6 500 000 €
Responsabilité Dirigeant	AIG EUROPE	Responsabilité civile des dirigeants ; Remboursement de la société souscriptrice ; Défense civile et défense pénale des dirigeants.	10 000 000 €
Multirisques des Risques d'Entreprise	ALLIANZ	Incendie et Risques Annexes ; Pertes d'Exploitation après Incendie et Risques Annexes ; Vol ; Bris des Glaces ; Bris de machines et/ou du matériel informatique ; Catastrophes Naturelles ; Frais de reconstitution des informations ; Frais supplémentaires d'exploitation pour le matériel de traitement de l'information,	46 000 000 €
Salons Expositions	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Evénements garantis d'office, Pertes indirectes)	16 000 €
Salons Expositions (INNO'SHOW)	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Evénements garantis d'office, Pertes indirectes)	210 000 €
Crédit Clients	Euler Hermès	Garantie des risques liés aux pertes subies du fait de l'insolvabilité de clients ; Risques liés aux exportations de marchandises d'origine étrangère (notamment les logiciels et matériels pour micro-informatique)	8 319 690 €
Auto Collaborateurs R.C	ALLIANZ	Responsabilité civile, défense, recours, vol et incendie	25 000 €
Déplacements professionnels - Etranger	AIG	Risques aériens - terrestres - décès accidentel - invalidité - frais médicaux - assistances aux personnes	50 000 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	230 000 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	250 000 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 980 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 000 €
Transport de marchandises	SIACI	Dommages et pertes garantis du matériel ainsi que les pertes de poids ou de quantités subies par les marchandises assurées	1 000 000 €
Cigarettes électroniques (à partir du 29/6/15) Assurance responsabilité civile après livraison	DUAL au nom de Aspen Syndicate at Lloyd's représenté par S.A.S. LLOYD'S FRANCE	Négoce de cigarettes électroniques comprenant le support, sa batterie, son chargeur externe et les e-liquides. Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs.	1 000 000 €
Fraude	EULER-HERMES	Police d'assurance souscrite depuis le 1/8/2016. Principalement fraude par tiers, fraude par préposé, cyber-fraude.	1 500 000 €

Ces polices d'assurance concernent la société mère.

Il convient par ailleurs de préciser qu'INNELEC MULTIMEDIA dispose également, pour 1 magasin Virtua et 2 magasins Ultima et un magasin Je Vapote and Co, d'un contrat d'assurance multirisques professionnelle.

Ces contrats ont été souscrits auprès d'Allianz et d'AXA et couvrent, entre autres, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile professionnelle, les catastrophes naturelles, les incendies, etc.

Sur base de la balance des comptes au 31/03/2016, les primes d'assurances versées représentent un total de 585K€ pour Innelec SA (pour tous les types d'assurances) et 16,9K€ pour Jeux Video & Co.

Il est à noter qu'INNELEC MULTIMEDIA a également souscrit dans le cadre de sa filiale Multimédia Distribution Afrique une assurance responsabilité civile.

Vie des polices

La Direction Administrative et Financière est chargée de la gestion des dossiers au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font désormais l'objet de mises à jour et de renégociations.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.8. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1.Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

5.1.1.1. Dénomination Sociale (article 3 des statuts)

La dénomination de la société est INNELEC MULTIMEDIA, en abrégé I.M.M.

5.1.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

Le siège social de la société est fixé au :

45 Rue Delizy
Centre d'activités de l'Ourcq
93 692 Pantin cedex

Téléphone : +33 1 48 10 55 55

Télécopie : +33 1 48 91 29 12

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 327 948 626.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

5.1.3.1. Date de constitution

INNELEC MULTIMEDIA a été constituée le 30 août 1983.

5.1.3.2. Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement une société anonyme qui sera régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

INNELEC MULTIMEDIA est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5.Exercice Social (article 5 des statuts)

Chaque exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars.

5.1.6.Historique de la Société

En juin 2000, INNELEC MULTIMEDIA se renforce dans le domaine de la distribution de logiciels, son cœur d'activité, avec l'acquisition de VIRTUA. De même, en janvier 2001, le Groupe fait l'acquisition de la société ULTIMA GAMES (anciennement YTC).

A l'origine positionnée sur les produits logiciels de loisirs et professionnels, INNELEC MULTIMEDIA se lance en mars 2001 dans la distribution de DVD vidéo.

En juillet 2003, INNELEC MULTIMEDIA rachète à la barre du Tribunal l'entreprise DIFINTEL, entreprise grossiste en jeux vidéo, société alors en situation financière difficile (plan de cession).

En juin 2004, INNELEC MULTIMEDIA cède sa filiale INNELEC BELGIUM, la société ne correspondant plus alors à la stratégie de développement du Groupe.

En décembre 2005, le Groupe fait l'acquisition de la marque Stratagames ainsi que de 6 fonds de commerce, appartenant à la société du même nom.

Au deuxième trimestre 2006, INNELEC MULTIMEDIA a pris une participation minoritaire au capital de la société AS DE COM - société spécialisée dans l'organisation et la gestion d'événements dans l'univers des jeux vidéo. Cette société a été créée par l'ancienne directrice marketing du Groupe INNELEC MULTIMEDIA (Madame Corinne PICO). Cette participation présente, pour le Groupe, l'avantage de disposer de retour d'expérience de haut niveau dans l'univers des jeux vidéo et d'un soutien pour ses prochaines campagnes marketing.

En octobre 2006, INNELEC MULTIMEDIA crée la société Innowear, société basée en Suisse dont INNELEC MULTIMEDIA détenait alors 85 % du capital. Cette société avait vocation à développer des accords visant l'exploitation de licences sur le thème des jeux vidéo (fabrication de produits dérivés). Suite à des mesures de remises en ordre prises en 2009, INNELEC MULTIMEDIA a repris 100% d'Innowear. Cependant, devant les difficultés persistantes de la société, la décision d'arrêter complètement l'activité a été prise lors du conseil de juillet 2009.

En décembre 2006, INNELEC MULTIMEDIA reprend le fonds de commerce de la société CV Distribution (société spécialisée dans la distribution de CD Audio sur le Nord de la France).

Courant 2007, alors que l'activité du Groupe connaît une croissance notable, INNELEC MULTIMEDIA réalise deux opérations d'acquisition :

- en avril 2007 : achat de la société JC CENTRALE, société de marketing et de négoce, regroupant un réseau d'une quarantaine de points de vente, renforçant ainsi le réseau des licenciés de marque du groupe, aujourd'hui regroupé sous la marque signature Jeux vidéo & Co et comptant 127 magasins au 31 mars 2016 ;
- en novembre 2007 : acquisition d'un fonds de commerce à Blois, permettant au Groupe de disposer au cumul de 16 magasins en propre, sous les marques Virtua, Ultima ou encore Difintel.

Courant 2008 INNELEC MULTIMEDIA a continué de progresser dans ses grands axes stratégiques avec notamment l'extension du réseau Jeux Vidéo and Co : signature avec le groupe Caillé pour l'ouverture de 5 points de vente à La Réunion.

Par ailleurs, le Groupe a signé un accord exclusif avec le Groupe Darty portant sur la distribution de jeux vidéo et accessoires.

Courant 2009, INNELEC MULTIMEDIA continue d'étendre le parc de magasins du réseau Jeux Vidéo and Co et procède au rachat de 5 magasins Ultima, à Brest, Nogent sur Marne, Tours, Châtellerauld, et Blois.

Courant 2010, INNELEC MULTIMEDIA décide de ne plus acquérir de nouveaux magasins en propre et cède des magasins parisiens.

En avril 2011, INNELEC MULTIMEDIA acquiert une partie du fonds de commerce de son confrère DEG MULTIMEDIA afin de renforcer son potentiel humain mais surtout sa position sur plusieurs segments de clientèle : les grandes surfaces spécialisées, le commerce de proximité, les sites internet, la vente à distance et l'export. L'activité reprise a eu un impact positif immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat 2011-2012 d'INNELEC MULTIMEDIA.

Février 2012, la Société Xandrie, détenue à 100% par INNELEC MULTIMEDIA, est créée pour abriter l'activité de distribution digitale. Cette SAS au capital de 100 000 euros a été transformée en SA dans le courant de l'exercice 2012-2013 et a reçu l'apport des activités Distribution Digitale d'INNELEC MULTIMEDIA pour un montant net de 1 840 876,36 € à la suite de la décision de l'Assemblée du 14 décembre 2012.

INNELEC MULTIMEDIA souhaitant opérer une scission de Xandrie au travers d'une distribution de dividende exceptionnel par versement des titres Xandrie détenus (avec option en numéraire), y compris ceux reçus en rémunération de l'apport, et ce sous condition suspensive de l'accord du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sur l'application à cette opération du paragraphe 2 de l'article 115 du Code Général des Impôts permettant de bénéficier du régime de faveur apport-scission. A cette fin, la Société avait obtenu un visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie n'ayant pas donné son accord pour que l'opération bénéficie du régime de faveur, la distribution des actions Xandrie aux actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA n'a pas été réalisée.

Le Conseil d'Administration du 30 avril 2013 de Xandrie a décidé de lancer une augmentation de capital en vue de financer le développement de son activité.

Le Conseil d'Administration de la société INNELEC MULTIMEDIA qui s'est tenu le même jour a décidé de ne pas souscrire à cette augmentation de capital.

A l'issue de cette opération, dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'Administration de Xandrie du 11 juin 2013, le capital de Xandrie s'élève à 3 577 617 € divisé en 3 577 617 actions de 1 € de nominal.

La société INNELEC MULTIMEDIA détient alors 48,83 % du capital de Xandrie.

Au cours de l'exercice 2013-2014, différentes opérations ont eu lieu ayant eu comme effet une baisse significative de la participation d'INNELEC MULTIMEDIA dans Xandrie qui n'est plus au 31 mars 2014 que de 18,83%. A l'occasion de ce désengagement dans Xandrie, INNELEC MULTIMEDIA a pris une participation de 6,6 %, par échange de titres, dans la société Focus Home Interactive, société éditrice de jeux vidéo. A fin mars 2015, cette participation dans la société Focus Home Interactive est de 5,37% suite à l'augmentation de capital de la société Focus Home Interactive, cette augmentation étant intervenue à l'occasion de son introduction en bourse. Fin mars 2015, INNELEC MULTIMEDIA a cédé 1 000 000 de titres Xandrie et INNELEC MULTIMEDIA ne détient plus que 2,52% du capital de la société Xandrie. Fin mars 2016, INNELEC MULTIMEDIA détient 2,47% du capital de la société Xandrie et 5,27 % du capital de Focus Home Interactive.

Focus Home Interactive dispose de 20,5 M€ de fonds propres au 31 décembre 2015 (comparé à 8,8 M€ au 31 décembre 2014) et a réalisé au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 69,1 M€, soit une augmentation de 58% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de 43,8 M€ au 31 décembre 2014. Le résultat net consolidé s'élève à 5,6 M€ à fin décembre 2014 comparé à 3,9 M€ l'année antérieure, soit une progression de 44%.

Compte tenu des évolutions indiquées ci-dessus, Xandrie a été consolidée jusqu'au 31 mars 2014 par mise en équivalence dans les comptes consolidés d'INNELEC MULTIMEDIA. La dilution mentionnée ci-dessus a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'INNELEC MULTIMEDIA sur Xandrie au 31 mars 2014. Au 31 mars 2015, Xandrie ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

Au cours de l'exercice 2015-2016, Xandrie a réalisé un chiffre d'affaires de 2.5 M€. Lors de l'exercice clos le 31 mars 2015, Xandrie était restée en phase d'amorçage et n'avait pas réalisé de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est en perte de -2,3 M€ comparé à -1,2 M€ l'exercice précédent. Compte tenu notamment d'un crédit impôt recherche de +0,1 M€, le résultat net est de -2,3 M€, comparé à -3,6 M€ à fin mars 2015. Suite à un inventaire, des charges exceptionnelles pour -2,6 M€ avaient été comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice 2013- 2014, il a été créé deux filiales à 100% : Konix Interactive Ltd à Hong Kong et Multimedia Distribution Afrique à Casablanca (Maroc). Ces deux sociétés ont pour vocations d'appuyer l'action d'INNELEC MULTIMEDIA à l'international. A fin mars 2016, Konix Interactive Limited n'a pas démarré son activité et Multimedia Distribution Afrique est active. Le 31 mars 2015, la liquidation de la société Innwear a été finalisée et définitivement clôturée. Le boni de liquidation a été encaissé au cours de l'exercice 2015-2016.

Au 31 mars 2016, les magasins détenus en propre sont au nombre de 4 : 2 magasins Ultima, 1 magasins Virtua et 1 magasin Je Vapote & Co.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014
Investissements incorporels	241	187	188
Investissements corporels	193	471	506
Investissements financiers	146	1 465	16
TOTAL	580	2 123	710

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et financés sur fonds propres et endettement moyen terme. Ils correspondent principalement aux infrastructures techniques et logistiques liées au développement de la Société.

Sur l'exercice 2013-2014, les investissements en immobilisations incorporelles concernent principalement les sites internet. Les investissements en immobilisations corporelles ont porté majoritairement sur du matériel logistique pour 236 K€ et sur les bornes installées chez les clients pour 90 K€.

Sur l'exercice 2014-2015, les investissements en immobilisations incorporelles concernent principalement du développement informatique. Les investissements en immobilisations corporelles ont porté majoritairement sur le lancement automatique des commandes (104 K€) ainsi que sur des travaux d'agencements de l'entrepôt et d'équipement d'un studio vidéo (225 K€). Concernant les investissements financiers, il s'agit principalement d'un prêt de 1 475 K€ accordé par INNELEC MULTIMEDIA à la société Xandrie. INNELEC MULTIMEDIA s'est vu accordé un prêt du même montant par la BPI (voir paragraphe 4.1.1.). A noter que le 30 mars 2015, INNELEC MULTIMEDIA a cédé 1 000 000 de titres Xandrie pour une valeur de 2,4 M€. INNELEC MULTIMEDIA a ainsi réalisé une plus-value de 1,3 M€ et ne détient plus que 2,52% du capital de Xandrie au 31 mars 2015.

Par ailleurs, les investissements vers les nouvelles activités (objets connectés et e-cigarettes) ont représenté des dépenses de 1,6 M€ qui se décomposent de la façon suivante :

- 1,2 M€ en charges de personnel
- 0,4 M€ en autres achats et charges externes.

Sur l'exercice 2015-2016, les investissements en immobilisations incorporelles de 241 K€ concernent principalement du développement informatique. Les investissements en immobilisations corporelles de 193 K€ ont porté majoritairement sur des travaux de rénovation des bâtiments. Concernant les investissements financiers de 146 K€, ils correspondent principalement au dividende de 94 K€ versé par la société Focus, non pas en numéraire mais en actions.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les investissements réalisés depuis le 31/3/2016 s'inscrivent dans la lignée des investissements réalisés habituellement par INNELEC MULTIMEDIA : investissements logistiques, informatiques. Ils ne sont pas significatifs.

5.2.3. Politique future d'investissements

INNELEC MULTIMEDIA ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

Les investissements susceptibles d'intervenir sur l'exercice 2016-2017 seront du même ordre que l'exercice 2015-2016 et concerneront majoritairement le développement informatique, l'acquisition et la mise à jour du parc informatique, le renouvellement du mobilier de bureau ou divers équipements.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1.Présentation générale de l'activité de la Société

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), de consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD vidéo, des CD audio et des collectors (cartes, figurines). Au 31 mars 2016 le Groupe a distribué ses produits auprès de 2 434 comptes clients actifs.

Le Groupe se veut ainsi le distributeur de tout produit de tout éditeur vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, particulièrement. Néanmoins, les activités d'INNELEC MULTIMEDIA sont aussi présentes à l'étranger, en Europe au travers d'une équipe commerciale dédiée et en Afrique avec la société Multimédia Distribution Afrique créée en février 2012 dans le but de développer les ventes sur cette zone géographique. Les ventes hors France métropolitaine représentent 26,5% des ventes de marchandises d'INNELEC MULTIMEDIA. Ces ventes hors France métropolitaine se répartissent à hauteur de 78% dans les Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer (principalement La Réunion, Martinique et Guadeloupe), 17% en Europe et 5% en Afrique.

INNELEC MULTIMEDIA ne souhaite cultiver de dépendance particulière ni avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, ni avec l'un ou l'autre de ses clients. Ainsi, le Groupe n'oriente pas sa stratégie vers la définition d'accords exclusifs, mais plutôt sur un service très ouvert sans contrainte significative pour les éditeurs ou pour les revendeurs.

INNELEC MULTIMEDIA commercialise un catalogue de 11 144 références publiées par la quasi-totalité des éditeurs intervenant sur ce marché. Alors que pour une partie de leurs ventes, ces derniers commercialisent en direct leurs produits et services auprès de leurs clients, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire. La part estimée de chiffre d'affaires des éditeurs ainsi confiée à des prestataires spécialisés en distribution est d'environ 13% du chiffre d'affaires global des éditeurs. Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients).

Par ailleurs, certains intervenants plus modestes du marché de l'édition peuvent faire appel à des distributeurs spécialisés pour la commercialisation de l'intégralité de leur chiffre d'affaires, ceux-ci ne disposant pas de service de distribution propre.

Les prestations d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent ainsi à un véritable prolongement de la démarche commerciale des intervenants éditeurs du secteur, voire à une totale substitution de leur force commerciale pour certains.

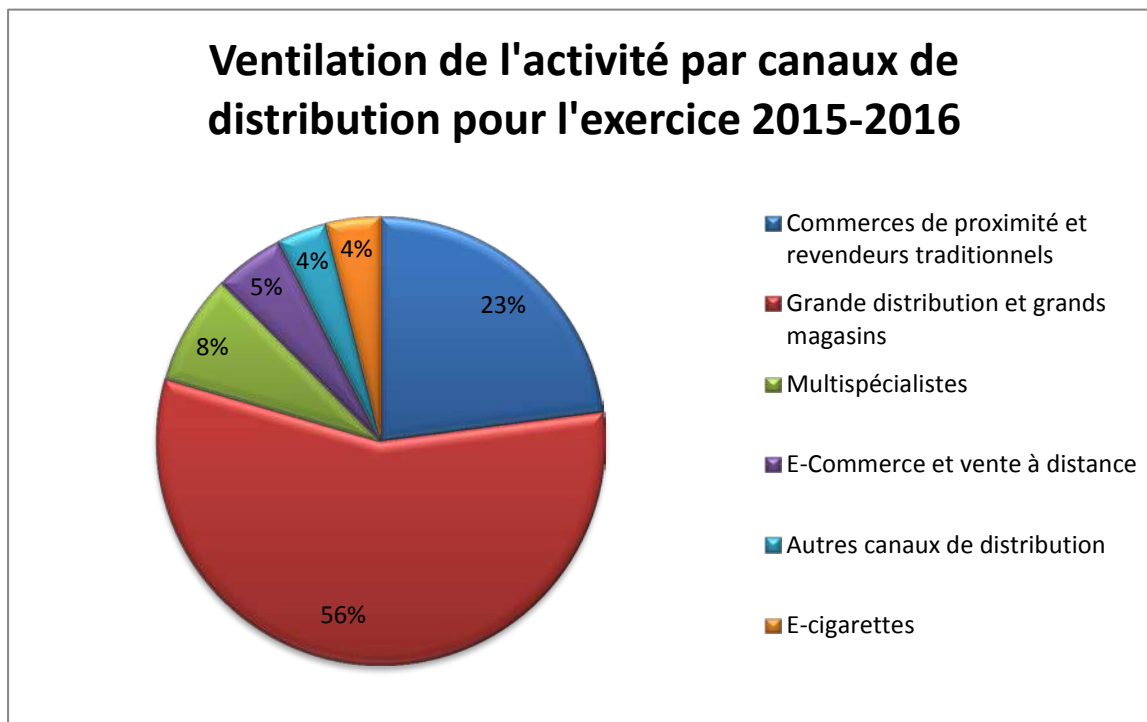
INNELEC MULTIMEDIA, à l'écoute des opportunités de marché, des attentes des utilisateurs finaux et fort de son expertise de distribution spécialisée, étoffe régulièrement son catalogue avec de nouveaux produits. Ainsi, après les CD audio et les objets connectés, l'activité e-cigarette, venue compléter l'offre du Groupe sur l'exercice 2014-2015, s'est fortement développée sur le dernier exercice, représentant désormais 4% du CA.

INNELEC MULTIMEDIA est un intervenant majeur du marché de la distribution spécialisée des produits multimédia et de loisirs en France. Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe :

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014*
Chiffre d'affaires	123 908	114 489	125 668
Résultat opérationnel courant	(168)	(2 003)	1 423
Résultat financier	(210)	(126)	(417)
Résultat net, part du Groupe	(242)	85	667

*Il faut noter que le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes. Ainsi, les données portant sur l'exercice 2013-2014 peuvent présenter des écarts par rapport à celles du Document de Référence 2013/2014 (Cf. Note 3.33 de l'annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015).

Le Groupe affiche aujourd'hui l'une des plus larges gammes de produits distribués en France (Grandes distribution et grands magasins, commerces de proximité, revendeurs spécialisés, multi spécialistes etc.) La clientèle du Groupe affiche une très grande récurrence, ces intervenants étant idéalement servis par un Groupe tel qu'INNELEC MULTIMEDIA sachant gérer et délivrer un très grand nombre de références issues d'un panel d'éditeurs très divers. Seuls quelques clients isolés ont mis fin à leurs relations avec INNELEC MULTIMEDIA.



6.1.1. Les activités d'INNELEC MULTIMEDIA et sa chaîne de valeur

INNELEC MULTIMEDIA est principalement aujourd'hui un distributeur de logiciels et d'accessoires pour le grand public et pour les professionnels. Ainsi, le Groupe achète auprès des éditeurs les produits qui sont ensuite revendus auprès de revendeurs en relation directe avec les clients finaux que sont les particuliers et les professionnels (de type TPE ou PME).

L'objectif de la Société est donc de maximiser le service et l'apport de valeur ajoutée dans la prestation proposée aux éditeurs, afin d'ouvrir plus largement le différentiel de prix entre le coût d'achat des marchandises achetées par INNELEC MULTIMEDIA et le prix de vente de ces mêmes produits aux revendeurs.

En tant que distributeur, le Groupe doit s'assurer de collecter les produits propres à son réseau de distribution et est amené à devoir optimiser la gestion de stocks importants. Il lui faut également garantir la commercialisation des produits auprès d'un panel adapté de revendeurs. Par conséquent, l'organisation d'INNELEC MULTIMEDIA repose principalement sur ses approvisionnements, sa force de vente, sa logistique et son outil informatique.

6.1.1.1. Approvisionnement/relations fournisseurs

Le Groupe s'approvisionne auprès de fournisseurs renommés du multimédia comme Activision, Bitdefender, Konami, Konix (marque détenue par Innelec), Microsoft, Nintendo, Pathé!, Sony, Ubisoft, Universal ou encore Electronic Arts et Warner.

3 Business Units, couvrant chacune un ou plusieurs univers connexes, regroupent l'ensemble des relations entre les fournisseurs et INNELEC MULTIMEDIA, que ce soit pour les achats, la gestion des stocks, la construction des opérations commerciales et marketing, et l'interface de l'équipe de vente. Ces business units ne constituent pas une sectorisation de l'activité car ces 3 business units ne se distinguent que par la nature des produits gérés.

- Business Unit 1 - Grand Public :

- * Jeux vidéo, jeux PC, logiciels culturels éducatifs
- * Consoles
- * Accessoires officiels et accessoires consoles de constructeurs tiers
- * Logiciels professionnels
- * DVD et CD audio (DVD vidéo, Blu-Ray disc et CD audio).

- Business Unit 2 - Mobilité et objets connectés :

- * Mobilité : accessoires audio (casques...), protections (housses...), câbles et chargeurs, stockage (cartes mémoires, clés USB...), actions cams, divers (supports, perches...)
- * Objets connectés. Ils sont répartis selon différents domaines : santé, sport, sécurité de la maison, domotique, sécurité des personnes, loisirs

- Business Unit 3 - E-cigarette :

- * Hardware de la marque propre Pure Diamond
- * Hardware de distributeurs tiers
- * E-liquides.

- Service sourcing : sa mission est de trouver en Asie, en particulier en Chine, les nouveaux produits qui s'inscrivent dans la stratégie de diversification de la société. Il s'agit des produits de la mobilité, des objets connectés, des produits pour la division e-cigarette et des accessoires pour l'écosystème des jeux vidéo. Le cas échéant, ces produits peuvent être destinés aux marques propres (Konix, Simple Care Konix, Fiji Konix, Pure Diamond, Drakkar). Une partie de l'équipe sourcing parle couramment mandarin. L'équipe et le Directeur Général Délégué se rendent en Asie et en Chine de façon régulière et l'équipe sourcing dispose d'un relais sur place qui assure notamment la liaison avec les différents fournisseurs.

6.1.1.2. Vente et marketing

Généralement, les grands éditeurs et fabricants internationaux gèrent eux-mêmes la distribution de leurs produits (pour 87% de leur activité). En revanche, pour le grand nombre de petites et moyennes entreprises d'édition ou de fabrication d'objets électroniques, il est nécessaire de recourir à un service de distribution.

Dans un tel contexte, INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition de ses plus gros clients fournisseurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 13% de clients qu'ils ne peuvent gérer de façon économique en direct. Aux plus petits d'entre eux, INNELEC MULTIMEDIA assure l'accès à l'ensemble des revendeurs et notamment aux plus gros revendeurs qui ont des demandes spécifiques.

- Les circuits de distribution

	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014
Chiffre d'affaires (M€)	123,9	114,5	125,7
Commerces de proximité et revendeurs traditionnels	22,9%	25,2%	25,3%
Grande distribution et grands magasins	56,6%	58,1%	64,6%
Multispécialistes	8,0%	6,9%	6,2%
E-Commerce et vente à distance	5,1%	5,1%	2,1%
Autres canaux de distribution	3,6%	3,3%	1,8%
E-cigarettes	3,9%	1,4%	0,0%

La distribution d'INNELEC MULTIMEDIA passe par différents commerces comme le démontre le tableau ci-dessus.

Le principal canal de distribution des produits d'INNELEC MULTIMEDIA correspond à la grande distribution et aux grands magasins représenté par Carrefour et Casino par exemple. Ainsi, le Groupe a réalisé 56,6% de son

chiffre d'affaires par ce circuit, en baisse comparé à l'exercice 2014-2015 (58,1%). Les commerces de proximité et les revendeurs traditionnels participent eux à hauteur de 22,9% du chiffre d'affaires 2015-2016.

On observe une diminution de la part de chiffre d'affaires des commerces de proximité et revendeurs traditionnels, au profit des ventes par le e-commerce qui deviennent plus importantes pour le Groupe conformément aux évolutions du marché. Enfin, les commerces spécialisés dans la cigarette électronique représentent 3,9% du chiffre d'affaires de l'exercice 2015-2016 (contre 1,4% pour l'exercice 2014-2015), soit une progression en ligne avec les objectifs du Groupe.

- La distribution via les marques propres

Auprès des revendeurs indépendants ne disposant pas d'une marque nationale, INNELEC MULTIMEDIA a développé ses propres marques (Virtua, Ultima, Difintel et JE Console), marques aujourd'hui regroupées sous une marque signature : Jeux vidéo & Co.

Ces marques, que le Groupe licencie à ces revendeurs indépendants, leur permettent de bénéficier d'un appui marketing (catalogues, sites internet, actions de promotion et publicité, études et veilles de marché,...) et de la fourniture de logiciels informatiques leur permettant d'améliorer leur fonctionnement (logiciel & Commando Points de vente).

Avec son déploiement dans la cigarette électronique, INNELEC MULTIMEDIA a également étendu ses marques propres avec les marques propres Pure Diamond et Vap'Création ainsi que la boutique Je vapote & Co.

Pure Diamond est à la fois la marque Corporate de la structure de distribution e-cigarettes d'INNELEC MULTIMEDIA et une marque de produits à forte valeur ajoutée en hardware. INNELEC MULTIMEDIA réalise des achats/reventes de matériels de e-cigarettes et de e-liquides étrangers et français sous l'appellation Pure Diamond Distribution. Pure Diamond Distribution ne fabrique pas directement de matériel, n'a pas de réseau, ni de boutiques intégrées.

Pure Diamond Distribution s'appuie sur une boutique spécialisée dans la vente d'e-cigarettes et d'e-liquides issue du réseau Jeux Vidéo and Co. Je Vapote & Co est une boutique spécialisée dans la vente de e-cigarettes et de e-liquides et elle se fournit auprès d'INNELEC MULTIMEDIA en produits Pure Diamond Distribution.

- La distribution en ligne

Concernant ses activités historiques, INNELEC MULTIMEDIA distribue via Internet des produits physiques auprès de revendeurs en ligne avec une forte notoriété comme Cdiscount, Amazon, LDLC et Rueducommerce.com.

En ce qui concerne la division e-cigarettes, la vente en ligne est devenue absolument nécessaire car la maturité ascendante de ce marché impose une prise de commandes plus automatisée et plus large dans la couverture de la clientèle. Depuis octobre 2015, le site B2B Pure Diamond est en activité avec une moyenne de 15% de commandes internet mensuelles.

La réglementation TPD a drastiquement contraint le périmètre des sites B2C. Pure Diamond a préféré se concentrer sur la distribution auprès des sites B2C leaders du marché.

- Le marketing

Tous les types de distribution peuvent bénéficier du marketing du Groupe. En effet, le Groupe est garant du conseil, de l'information, de préconisation des produits au travers de différents catalogues ou d'un accès internet présentant les sorties de produits à venir et les produits disponibles (catalogues Avant-Première, magazines Jeux Vidéo & Co et Impact Multimedia), et, en conséquence, les quantités et types de produits à commander auprès de la Société. Le marketing d'INNELEC MULTIMEDIA offre également une bonne vision globale du marché (risque de cannibalisation entre différents jeux ayant le même thème dont la sortie est prévue au même moment ...).

6.1.1.3. Logistique

La diffusion des produits doit nécessairement bénéficier d'une gestion logistique efficiente. Il convient de distribuer dans de nombreux points de vente de multiples produits.

De plus, grâce à son système logistique automatisé, INNELEC MULTIMEDIA a la capacité de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, et de fournir au

transporteur des colis pré-codifiés avec un système de codes-barres permettant le routage dans des conditions maximum de rapidité, de sécurité et de traçabilité. Les équipes logistiques sont réparties entre l'entrepôt A et l'entrepôt B selon leurs responsabilités (réception, rangement, préparation des commandes, expéditions, services clients et SAV). Ainsi, toute commande prise avant 18 heures est livrée chez le client le lendemain matin avant midi dans toute la France, grâce aux services de plusieurs sociétés de routage qui sous-traitent la livraison pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

Au niveau de la logistique d'approvisionnement, pour les nouveaux produits, les commandes sont passées environ 1 mois avant leur sortie officielle sur le marché. Lors de la sortie d'un produit (nouveau), les revendeurs passent des commandes importantes afin de satisfaire la demande de la clientèle. Les réapprovisionnements sont ensuite échelonnés au jour le jour durant toute la durée de vie du produit.

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'un stock correspondant au 31 mars 2016 à environ 27 jours (calculé selon la formule : $\text{Stock moyen} \times \text{Nombre de jour} / \text{Achats consommés HT}$) d'activités sur les produits que le Groupe commercialise afin d'offrir à ses clients une très grande réactivité. En outre, grâce à ses applications logicielles, la Société suit de manière très précise l'évolution des stocks en cours, des invendus et des retours fournisseurs.

6.1.1.4. Support de l'informatique

L'informatique est un élément essentiel pour l'activité de distribution du Groupe.

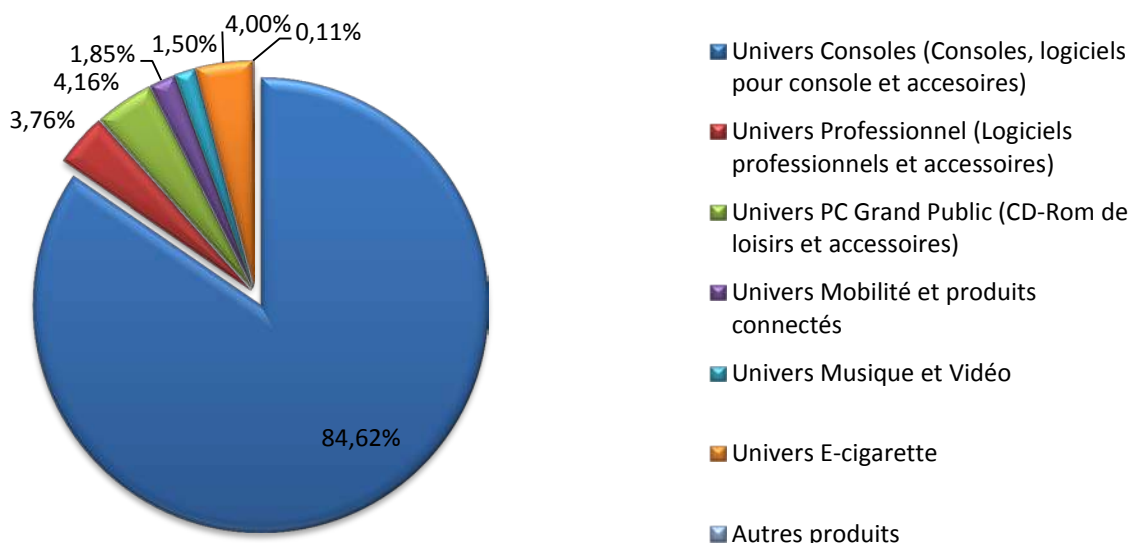
Afin de doter sa force de vente et ses clients d'outils informatiques d'aide à la vente toujours plus performants et efficaces, INNELEC MULTIMEDIA a fait développer un logiciel : &Commando. Ce logiciel existe en plusieurs versions, adaptées à des besoins différents à savoir : &Commando pour les commerciaux itinérants, &Commando CRM pour la gestion de la relation client et &Commando Points de vente destinée directement aux clients du Groupe pour leurs commandes.

La chaîne de valeur ainsi créée par INNELEC MULTIMEDIA est importante, avec une valeur ajoutée induite par une information de qualité sur les produits et les prévisions et anticipations de vente, par une gestion optimale des contraintes logistiques liées à une gamme extrêmement large de produits, par un partage des risques (gestion des invendus et des retours), par la qualité des reportings fournis aux éditeurs.

L'activité se base donc essentiellement sur l'approvisionnement, la vente, le marketing et la logistique d'INNELEC MULTIMEDIA tirant aussi bénéfice de son support informatique. Ces maillons de la chaîne de valeur du Groupe sont la source de création de valeur sur lesquels le Groupe peut s'appuyer pour développer son organisation, son activité et son offre.

6.1.2. L'offre de produits

Ventilation de l'activité par univers sur l'exercice 2015-2016



L'offre 2015-2016 d'INNELEC MULTIMEDIA, s'est enrichie d'une nouvelle panoplie de produits. L'activité reste toutefois à 84,62% issue des consoles et jeux vidéo qui reste le cœur de métier du Groupe. Prises dans leur ensemble, les nouvelles activités (mobilité, objets connectés et cigarette électronique) de cet exercice représentent 5,85% du chiffre d'affaires d'INNELEC MULTIMEDIA.

6.1.2.1. Produits historiques

- Les logiciels de loisirs

Les logiciels de jeux :

Très variés en termes de thèmes, ces logiciels peuvent être des jeux d'arcade, des jeux d'aventure, des jeux de sports, des jeux de simulation, des jeux de stratégie / wargames, des jeux de société. Il convient d'ajouter que pour tous ces jeux, de nombreux accessoires sont également disponibles et commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

Les logiciels culturels et vie pratique :

Les sujets sont également dans cette catégorie nombreux : la gastronomie, l'œnologie, le cinéma, la décoration, la géographie, l'astronomie, le droit, les encyclopédies et dictionnaires, la généalogie, l'histoire, la médecine, la mode, la musique, la nature, la peinture, les musées, la politique, les religions, le tourisme.

Il n'y a pas moins de 90 catégories pour illustrer tous les produits culturels. Il faut noter également la partie "Vie Pratique", qui regroupe tous les produits d'édition personnelle.

Les logiciels éducatifs :

Ces produits sont destinés à des publics différents : tout d'abord, la première cible d'âge concerne les enfants, à partir de 3 ans. Les logiciels éducatifs sont là pour apprendre tout en s'amusant. Il existe des logiciels par matière (français, mathématiques, anglais ...), et des jeux à vocation éducative. Le côté ludique est primordial pour ces références. Dans les écoles, de plus en plus de logiciels pédagogiques sont utilisés. La deuxième cible d'âge concerne les adultes qui souhaitent se former : apprendre une langue, par exemple ou la musique etc.

- Les consoles, jeux pour consoles et leurs accessoires

3 gros intervenants se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 4, PlayStation 3, Ps Vita), NINTENDO, avec notamment sa console portable DS et le très gros succès de la console de salon Wii et Wii U, et enfin Microsoft, avec sa nouvelle console XBOX One et son modèle précédent XBOX 360.

Ces différents produits représentent des montants de chiffres d'affaires importants et des enjeux significatifs pour ces 3 groupes. Comme pour les jeux sur micro-ordinateurs, les jeux qui alimentent ces différentes plateformes se divisent par catégories : Action Combat, Sport Course, Role Aventure, Famille Jeunesse.

INNELEC MULTIMEDIA a récemment créé la marque Drakkar qui correspond à des accessoires qualitatifs (manette, casque, clavier, souris ...) pour un public de gamers.

Concernant la marque propre Konix, elle totalise à ce jour 238 références sur l'ensemble des gammes de produits, dont les accessoires pour l'écosystème du jeu vidéo. A noter que Konix est une marque présente dans l'écosystème du jeu vidéo mais également de la mobilité et des objets connectés.

INNELEC MULTIMEDIA a par ailleurs ajouté 78 nouvelles références d'accessoires de la marque Konix dont des manettes de consoles ou des périphériques de PC adaptés aux jeux vidéo.

- Les logiciels professionnels et accessoires

Cette ligne de produits regroupe les logiciels bureautiques, graphiques, les utilitaires, les logiciels de communication, de gestion et de formation.

Les logiciels bureautiques :

Cette catégorie intègre non seulement les traitements de texte, (le plus connu étant Word de Microsoft), mais également les tableurs (feuilles de calcul), les bases de données (gestion de fichiers reliés entre eux) et des aides à la rédaction et à la présentation, pouvant être classés de la manière suivante : les correcteurs, les dictionnaires, les aides à la traduction, la dictée vocale, la Préao (présentation assistée par ordinateur).

Les logiciels graphiques :

Cette catégorie regroupe tous les produits permettant la création d'illustrations, la retouche de documents photographiques, et leur mise en page, à destination des entreprises ou des professionnels des arts graphiques.

Les utilitaires :

Vaste domaine qui concerne tous les programmes spécialisés qui facilitent et protègent l'exploitation des parties techniques de l'ordinateur : la gestion de la mémoire vive, du disque dur, du système d'exploitation.

Les logiciels Internet et de communication :

Dans cette rubrique, se retrouvent les logiciels de téléphonie, de télécopie, les transferts de fichiers, la prise de contrôle à distance (enseignement ou télémaintenance), et bien sûr tout ce qui touche à Internet.

Les logiciels de gestion :

De la comptabilité à la paye, en passant par la gestion commerciale ou boursière, cette catégorie regroupe tous les logiciels nécessaires à la gestion de l'entreprise, quelque soit sa taille, et de la petite entreprises aux professions libérales.

Les logiciels de formation :

Dépassant le cadre des seuls logiciels bureautiques et des formations centrées sur Word, Excel ou autres Access, l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA permet aujourd'hui à chacun dans l'entreprise de s'autoformer, de manière interactive, aux logiciels graphiques, à Internet ou plus directement au marketing ou à la création d'entreprise : tout un programme, qui ne cesse de s'étendre et qui intéresse chaque entreprise, par la souplesse et la rentabilité conférées.

- **Les DVD vidéo et CD audio**

Il convient de noter qu'INNELEC MULTIMEDIA ne distribue pas de lecteur de DVD mais bien des disques vidéo numériques. Ainsi, les produits vidéo diffusés par INNELEC MULTIMEDIA couvrent tous les genres : aventure, policier, action, thriller, comédie, horreur, fantastique, humour, animation, série TV, documentaire...

De la même manière, les produits audio diffusés par le Groupe couvrent une sélection de genres divers tels que des compilations, des bandes originales de films, de la musique classique, du jazz, du blues, de la variété française & internationale, de la pop, du rock, des musiques électroniques et techno, de la musique du monde mais aussi des disques pour enfants, du rap, du reggae, du hip hop et du RNB.

Une orientation produits marquée par une certaine saisonnalité, mais également par une dépendance accrue au calendrier des sorties de produits à l'initiative des éditeurs.

La forte proportion de produits et accessoires liés à l'univers du jeu vidéo et plus largement à l'univers des loisirs (CD Rom, DVD vidéo et CD audio) implique de fait une saisonnalité relativement forte de l'activité au cours de l'année. La répartition du chiffre d'affaires selon chaque trimestre est indiquée ci-dessous :

CA, données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2016		31 mars 2015		31 mars 2014		Evolution 2015-2016
	Répartition	%	Répartition	%	Répartition	%	
T1 (avril à juin)	18,1	14,6%	17,7	15,5%	13,7	10,9%	2,5%
T2 (juillet à septembre)	28,9	23,4%	22,2	19,4%	29,0	23,1%	30,4%
T3 (octobre à décembre)	54,9	44,3%	54,9	47,9%	62,7	49,9%	0,0%
T4 (janvier à mars)	21,9	17,7%	19,7	17,2%	20,3	16,2%	11,2%
Total	123,9		114,5		125,7		8,2%

Il faut noter une certaine saisonnalité de l'activité de la Société à la période de fin d'année calendaire (3^{ème} trimestre comptable du Groupe) même si celle-ci est moindre que durant l'exercice précédent (44,3% vs 47,9%)

Le chiffre d'affaires annuel 2015-2016 d'INNELEC MULTIMEDIA s'élève à 123,9M€ dans un marché en nette décroissance.

On retrouve cet effet de saisonnalité des ventes puisque près de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée sur le T3 (44,3% du CA total soit 54,9 M€). La ventilation des trois autres trimestres est relativement équilibrée puisque la répartition oscille entre 14,6% et 23,4% pour les T1, T2 et T4.

Par ailleurs, il convient de noter que malgré le contexte économique fragile, le T3 semble toujours aussi actif en termes d'attractivité de la clientèle en magasin.

6.1.2.2. Nouveaux produits

Bénéficiant de la maîtrise de sa chaîne de valeur, INNELEC MULTIMEDIA a profité de ses maillons particulièrement créateurs de valeur pour se lancer dans de nouveaux produits que sont les produits de mobilité, les objets connectés et plus récemment les cigarettes électroniques. Sa réputation de distributeur éclectique et performant, son excellente logistique, son marketing réseaux, la qualité de ses outils informatiques et son sourcing en Chine pour le matériel, permettent aisément au Groupe de s'étendre sur d'autres marchés.

De plus, en recherche de synergies, INNELEC MULTIMEDIA est resté conforme à son but de commercialiser tous produits électroniques se rapportant à l'informatique. En conséquence, les produits ci-dessous ont intégré la distribution du Groupe.

- Produits de mobilité

Les produits de l'univers mobilité se structurent selon les familles suivantes :

- Audio : casques, enceintes audio et équipements DJ (SONY, SENNHEISER, KONIX, HERCULES, NGS, URBANISTA,...)
- Protections : housses, sacoches, protections écrans (KONIX, NGS, MIRACASE, CYGNETT...)
- Charges et câbles : powerbanks, chargeurs, câbles (KONIX, NGS, SMARTOOOLS, SONY, CYGNETT...)
- Stockage : cartes mémoire, disques durs, clés USB (ADATA, STRONTIUM, PHOTOFAST)
- Action Cams : caméras d'action et accessoires associés (SONY, POLAR PRO, NGS, KONIX, MONSTER VISION)
- Divers accessoires pour smartphones et tablettes : supports, perches, adaptateurs BT,... (KONIX, NGS, CYGNETT)

Ainsi, en 2015-2016, le catalogue des produits de la mobilité inclut 939 références, dont 126 sous la marque propre Konix.

- Les objets connectés

Innelec profite toujours de l'essor du marché des objets connectés pour continuer à développer son offre qui s'articule autour des principales thématiques suivantes :

La santé connectée :

- Gamme Simple Care Konix (marque propre) : balance connectée, thermomètre connecté, tensiomètre connecté, oxymètre connecté
- Balance connectée Wow
- Fourchette connectée Slow Control
- Rainbow : brosse à dent connectée pour enfants (fabriquée par Vigilant). Elle permet de contrôler la qualité du brossage.

Le sport :

- Bracelets cardiofréquencemètres MIO, VELO, FUSE
- Tracker d'activité Fitbug

La sécurité pour la maison : systèmes d'alarme SMANOS et CHUANGO

La domotique : ampoules connectées Tabu

La sécurité des personnes :

- Smart Baby Phone
- Beluvv : bracelet qui permet de localiser le porteur du bracelet

426 nouvelles références ont ainsi été diffusées au cours de l'exercice 2015-2016.

Les fournisseurs d'objets connectés sont généralement soit des start-up mono-produit, soit des acteurs majeurs de l'industrie électronique qui ont donné des fonctions de connexion à leurs gammes déjà existantes. INNELEC MULTIMEDIA s'approvisionne principalement en Asie, en Chine, grâce à son équipe sourcing.

INNELEC MULTIMEDIA essaie de privilégier les accords de distribution exclusive et a créé ses marques propres Konix et Simple Care Konix.

- **La cigarette électronique, les e-liquides et leurs accessoires**

L'innovation et la croissance exponentielle du marché de la cigarette électronique ont entraîné le développement d'une large gamme de produits.

Dans le segment Hardware, Pure Diamond poursuit sa politique de fabrication sous sa propre marque à un rythme de 400 K€ par an. Par ailleurs, Pure Diamond distribue du matériel venant de marques leaders du marché telles que Joyetech, Kangertech, Innokin, Vision etc.

Dans le segment e-liquides, Pure Diamond est Ambassadeur de Marques en distribuant des marques leaders du marché : Halo, HYPRTonic, Space Jam, Counter Culture, Odin etc.

Pure Diamond Distribution a réalisé un chiffre d'affaires total de 1,5 M€ en 2014-2015 et de 5 M€ en 2015-2016, consolidant ainsi sa courbe de croissance.

6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme

INNELEC MULTIMEDIA est un acteur incontournable du marché français en termes de distribution de produits culturels et de loisirs aux particuliers et de logiciels aux professionnels. Le Groupe a ainsi développé et mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie simple et sécurisée visant notamment à limiter toute dépendance forte relative au fait de n'être présent que sur un type de produits ou au fait d'afficher une concentration clients trop forte.

Ainsi, la Société est présente sur des segments de produits différents (logiciels de loisirs, consoles / jeux pour consoles / accessoires gaming, logiciels professionnels ou encore DVD vidéo et CD audio). INNELEC MULTIMEDIA poursuit cette stratégie de diversification en direction de produits générateurs de fortes marges tels que les produits de la mobilité, des objets connectés et de la e-cigarette, et ce afin d'offrir à ses clients une gamme de produits et services élargie.

En complément de la diversification produits, le Groupe va poursuivre ses efforts de développement sur l'Europe et l'Afrique, qui restent aujourd'hui les zones de développement géographiques prioritaires d'INNELEC MULTIMEDIA.

INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins, quels que soient les produits recherchés sur le créneau du loisir ou les produits logiciels dédiés aux professionnels. Le Groupe, qui est aujourd'hui bien implanté dans les différents réseaux des revendeurs spécialisés, a confirmé l'importance de son rôle auprès des clients grands magasins. Il convient de rappeler qu'aucune dépendance forte ne résulte du positionnement d'INNELEC MULTIMEDIA auprès des grandes surfaces, compte tenu de la nature même de l'organisation de ces clients (décisions généralement décentralisées auprès de clients comme les magasins Intermarché, Hyper U, Leclerc, ...).

L'essor d'Internet et sa participation à la dématérialisation des supports logiciels a eu un impact majeur sur la commercialisation et la protection des logiciels de loisirs et des logiciels professionnels.

Le marché du jeu vidéo est sur une bonne dynamique profitant des nouvelles consoles arrivant à maturité, de l'essor de l'e-sport mais aussi du phénomène Pokémon Go. Dans ces conditions, le Groupe continue d'appliquer la stratégie suivante :

- Séparation des activités de distribution physique et digitale,
- Amélioration de la rentabilité des activités physiques sur le marché mature du jeu vidéo (90% de son chiffre d'affaires actuel), grâce notamment à l'amélioration de son mix-produit,
- Investissement dans de nouveaux marchés en croissance : développement de produits à plus fortes marges (accessoires, produits de mobilités, objets connectés et e-cigarettes)
- Développement des ventes internationales
- Réduction des coûts fixes (notamment locations, achats et services externes)

INNELEC MULTIMEDIA a délibérément choisi pour l'activité distribution physique, un développement commercial offensif :

- Recrutement de nouveaux licenciés de la marque « Jeux Vidéo and C° »,
- Développement de l'export sur de nouveaux territoires (Europe et Afrique),
- Développement de ses produits exclusifs et de sa marque Konix,
- Vente de nouveaux accessoires sur les réseaux de vente de la mobilité,
- Vente d'objets connectés,

- Vente de cigarettes électroniques

6.2. Les principaux marchés

Le marché historique d'INNELEC MULTIMEDIA, à savoir principalement le marché des jeux vidéo, est caractérisé par la notion de cycles, correspondant aux différentes générations de consoles (voir graphique suivant). Ainsi, sur une longue période, ces cycles génèrent une fluctuation du chiffre d'affaires pour INNELEC MULTIMEDIA.

De plus, le marché du jeu vidéo physique se caractérise par un certain degré de maturité et par de nouvelles tendances telles que notamment la dématérialisation.

Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA a considéré qu'il était nécessaire et pertinent de développer son activité sur de nouveaux marchés, en particulier la mobilité, les objets connectés et la cigarette électronique, produits qui devraient contribuer à faire évoluer le mix produits, le niveau de rentabilité et le profil de croissance du Groupe dans les prochaines années.

6.2.1. Marchés historiques

6.2.1.1. Le marché des jeux vidéo

Le marché du jeu vidéo était sur une tendance baissière jusqu'à l'année dernière (année de transition), ce dernier est désormais lancé sur un nouveau cycle haussier porté par les performances de la génération 8 de consoles.

D'après une étude de juin 2016 du Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs (SELL), le chiffre d'affaires France du marché du jeu vidéo de 2015 s'est élevé à 2,87 milliards d'euros, en croissance de 6%. La France se trouve ainsi sur le podium des marchés européens avec l'Angleterre et l'Allemagne.

Le marché du jeu vidéo est composé de plusieurs segments que sont essentiellement les consoles (hardware), les jeux (software) et les accessoires. Le software est le plus important avec un chiffre d'affaires de 1 593 M€ en 2015 en hausse de 6,77% par rapport à 2014. Par ailleurs, celui disposant du plus fort potentiel de croissance est assurément le mobile, toujours négligeable en volume (260 M€ en 2015) mais enregistrant une progression de 30% par rapport à 2014.

Evolution du marché français du jeu vidéo sur consoles :

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Croissance moyenne
Consoles	568	1122	1297	1023	873	759	652	613	758	712	6,9%
<i>Croissance annuelle</i>		97,5%	15,6%	-21,1%	-14,7%	-13,1%	-14,1%	-6,0%	23,7%	-6,1%	
Software	1249	1640	1650	1435	1377	1545	1497	1492	1392	1593	3,5%
<i>dont Jeux pour consoles</i>	797	1131	1460	1277	1250	1146	988	939	821	1205	
<i>Croissance annuelle</i>		31,3%	0,6%	-13,0%	-4,0%	12,2%	-3,1%	-0,3%	-6,7%	14,4%	12,5%
Accessoires pour consoles	123	200	276	283	289	272	287	258	270	305	
<i>Croissance annuelle</i>		62,6%	38,0%	2,5%	2,1%	-5,9%	5,5%	-10,1%	4,7%	13,0%	19,6%
Mobile (hors tablettes)	48	57	75	91	105	125	140	190	200	260	
<i>Croissance annuelle</i>		17,9%	32,3%	21,3%	15,4%	19,0%	12,0%	35,7%	5,3%	30,0%	5,5%
Total	1988	3019	3298	2832	2644	2701	2576	2553	2620	2870	
<i>Croissance annuelle</i>		51,8%	9,3%	-14,1%	-6,6%	2,2%	-4,6%	-0,9%	2,6%	9,5%	

Source ; afjv; essentiel jeu video; snjv; elcorp; panel France GfK-2015

- Le marché des jeux vidéo physiques

Le chiffre d'affaires des jeux vidéo physiques a reculé en 2015 pour s'établir à 861M€, contre 891M€ l'année précédente. Au premier semestre 2015, il atteint déjà les 240 M€ contre 108 M€ pour le digital.

Le marché a définitivement basculé vers le 8^{ème} cycle et la migration du public sur les consoles nouvelle génération s'effectue très rapidement. Les perspectives sont donc très bonnes pour l'année 2016 qui devrait enregistrer une croissance du chiffre d'affaires global s'appuyant sur l'essor de la réalité virtuelle, de l'e-sport

mais aussi sur de nombreux jeux qui exploiteront pleinement les capacités de cette huitième génération de consoles.

Les jeux vidéo d'action, d'aventure, RPG et FPS sont parmi les plus vendeurs devant les jeux de sports et de combats en ce premier semestre 2015. Les jeux de sport étaient mieux classés au cours de l'année 2014 notamment grâce au jeu FIFA 15, ce dernier ayant été le premier jeu vidéo en volume (1,3 M d'unités vendues) et en valeur (74,9 M€). La sortie de FIFA 16 au second semestre 2015 est donc une source de chiffre d'affaires non négligeable pour les différents acteurs du marché.

Du côté de la demande, les plus jeunes sont évidemment des consommateurs assidus mais le public est relativement large. En 2014, la moyenne d'âge du joueur de jeu vidéo était de 35 ans. Par ailleurs, parmi les 10-65 ans, 75% des français ont déclaré jouer au moins occasionnellement.

- **Le segment de marché des consoles de salon et portables**

Les jeux vidéo peuvent fonctionner sur plusieurs types de plates-formes. Le marché des jeux vidéo physiques s'organise traditionnellement autour des consoles de salon, des consoles portables et des ordinateurs. L'évolution des ventes de jeux vidéo est intrinsèquement liée aux ventes de consoles qu'elles soient mobiles ou de salon.

Le marché des consoles de jeu vidéo est cyclique. Ainsi, l'année 2015 a été l'année de transition réussie entre les consoles de la 7^{ème} génération et la 8^{ème} génération. Les années précédentes étaient marquées par la perte de rentabilité des consoles de 7^{ème} génération et l'insuffisance de rentabilité des nouvelles consoles pour compenser.

Cette nouvelle génération de console, arrivée il y a quelques années avec la PS4, la XBOX ONE et la Wii U, a généré 128 M€ de janvier à mai 2015 pour ce qui est des consoles de salons. Quant aux consoles portables, elles ont réalisé sur la même période 41 M€ de chiffres d'affaires grâce notamment à la PS Vita et la Nintendo 3DS. Effectivement, cette dernière génération a été l'objet d'une adoption massive et rapide aussi bien pour les consoles de salons (2,5 millions d'unités vendues) que pour les consoles portables (4 millions d'unités vendues).

- **Le segment de marché des accessoires**

Les accessoires, incluant les manettes de jeux, les casques, volants, système de détection de mouvements et autres produits dérivés, ressortent comme un secteur porteur de croissance.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes ...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat.

Sur l'exercice 2015, le chiffre d'affaires s'élève à 305 millions d'euros. Les jouets vidéo tirent la croissance du marché devant les cartes prépayées et les manettes. L'évolution de la consommation de jeux vidéo a modifié la distribution et le mode de consommation. Ainsi, les cartes prépayées et les jouets vidéo permettent de prolonger l'expérience du jeu. Le dématérialisé enrichit donc les habitudes de jeu et les points de vente avec succès.

- **Nouvelles tendances de marché des jeux vidéo**

Le marché du jeu vidéo est en pleine mutation. En effet, de nouveaux supports de jeux (tablettes tactiles, smartphones, téléviseurs connectés) génèrent de nouvelles habitudes de jeux et accélèrent la dématérialisation. Les jeux se développent également via des services de jeux à la demande (ou « cloud gaming ») qui concurrencent les supports physiques de jeux vidéo. Le cloud-gaming permet aux joueurs de profiter en toute liberté des jeux quel que soit le support.

Le succès du modèle économique « Free2Play » (particulièrement sur ordinateur via des jeux MMO ou des jeux sur réseaux sociaux, sur ordiphone et sur tablette) intègre peu à peu les consoles de salon, les consoles portables et les téléviseurs connectés. Les jeux « Free2Play » sont en effet des jeux en ligne dont une partie ou l'intégralité est jouable gratuitement. Une quinzaine de titres développés sur PS4 et Xbox One sont disponibles en « Free2Play ». A l'inverse des MMO à abonnement, ils sont généralement financés par la vente d'objets en jeu, de services facultatifs ou de publicités. Le modèle « Pay-Per-Play » reste néanmoins un modèle de référence sur les terminaux dédiés.

L'hyper-connectivité est également au cœur des changements des jeux vidéo. Les nouvelles consoles font entrer le jeu vidéo dans le tout connecté. Ainsi, les consoles permettent aujourd'hui d'être un véritable navigateur internet, réseau social et support vidéo et audio. Les consoles connectées permettent aussi de partager ses parties sur des plateformes comme Youtube ou encore Dailymotion.

Enfin, l'univers de jeu pourrait être une nouvelle fois chamboulé avec le développement de la réalité virtuelle. En effet, les projets de casques de réalité virtuelle se multiplient et pourraient offrir une expérience de jeu nouvelle en créant l'immersion dans les parties de jeu vidéo.

6.2.1.2. Le marché des logiciels professionnels

La croissance de ce marché est bien entendu liée au développement du micro-ordinateur dans les entreprises de toutes tailles et à son utilisation professionnelle. La progression de cette activité reste également liée au développement de l'informatique domestique car beaucoup d'acheteurs utilisent leur ordinateur domestique à des fins professionnelles, soit comme prolongement de leurs activités au bureau, soit dans le cadre du développement du travail à la maison. A ce titre, le marché devrait profiter de la croissance de l'activité dite « SOHO » (small office - home office).

Les principales catégories de logiciels sont :

- Les logiciels de bureautique (traitements de texte, tableurs, logiciels graphiques, logiciels de PAO),
- Les logiciels graphiques (créations d'illustrations, retouches, mises en page),
- Les utilitaires (anti-virus, gestion de disque dur, compression de données, gestion de mémoire, dépannage, etc.),
- Les logiciels Internet et de communication,
- Les logiciels de gestion (comptabilité, facturation, paye),
- Les logiciels de formation.

6.2.1.3. Le marché de la vidéo

Au premier semestre 2015, le chiffre d'affaires en France des ventes de DVD et de Blu-ray est de 305,30 M€. La dépense des ménages en vidéo diminue de 17,2 % par rapport au premier semestre 2014.

Cette évolution tient principalement à la baisse de 16,5 % du chiffre d'affaires des ventes de DVD à 231,24 M€. Le chiffre d'affaires du Blu-Ray recule également au premier semestre 2015 : 19,3 % à 74,06 M€.

Le Blu-ray représente 24,25 % du chiffre d'affaires de la vidéo au premier semestre 2015, contre 24,9 % au premier semestre 2014.

Achats de supports physiques de vidéo en 2015 :

Achats de supports physiques de vidéo en 2015				
	unité (millions)	évolution (%)	chiffre d'affaire (M€)	évolution (%)
DVD	70,4	-8,9	514,32	-15,7
Blu-Ray	12,89	-1,6	165,87	-11,9
Total	83,28	-7,8	680,19	-14,8

Source : CNC-GfK

6.2.1.4. Le marché de la musique

En 2015, les ventes de l'ensemble du marché ont diminué de 4,7% pour atteindre 543 millions d'euros, dont 117 millions d'euros concernant les droits voisins, selon les chiffres présentés par la Snep.

L'année a vu une immense majorité d'artistes francophones (16) truster les 20 premières places du classement des ventes d'albums, c'est pourquoi les producteurs continuent de miser principalement sur les artistes locaux. Les ventes de CD et de DVD, qui étaient reparties à la hausse en 2013 après une chute sans interruption depuis 2002, sont une nouvelle fois en baisse.

Ainsi le marché physique représente encore 64% du marché global (hors droits voisins) mais cette progression diminue chaque année. Les ventes physiques s'établissent à 273,7 millions d'euros fin 2015 contre 325,3 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 15,9%.

Evolution diamétralement opposé pour le numérique qui progresse, lui, de 14,7%, dans le sillage de l'essor du streaming (CA de 100M€, +100% en 2 ans et 3 millions d'abonnés) porté par les bonnes performances des

plateformes Deezer et Spotify. Les revenus générés par ce marché du numérique s'élèvent désormais à 152,3 millions d'euros.

Ce marché est donc en transition et bascule peu à peu vers le numérique (+21 points en 5 ans pour son pourcentage du CA global). Cela ne signifie pas pour autant la baisse irrémédiable du chiffre d'affaire du marché de la musique. En effet, le téléchargement illégal diminue peu à peu grâce à la fermeture et la lutte contre le développement des sites de « BitTorrent » (exemple de l'Italie et du Royaume-Uni où le téléchargement illégal et/ou le nombre de visites ont diminué de respectivement 25% et 45% depuis 2013 sur plusieurs sites majeurs de BitTorrent. (source étude snep 2015).

6.2.2. Les nouveaux marchés

Les marchés historiques d'INNELEC MULTIMEDIA, à savoir principalement le marché des jeux vidéo, est caractérisé par la notion de cycles, correspondant aux différentes générations de consoles. Ainsi, sur une longue période, ces cycles génèrent une fluctuation du chiffre d'affaires pour le Groupe.

De plus, le marché du jeu vidéo physique se caractérise par un certain degré de maturité et par de nouvelles tendances telles que notamment la dématérialisation.

Ainsi, le Groupe considère qu'il est nécessaire et pertinent de développer son activité sur de nouveaux marchés, en particulier les objets connectés et l'e-cigarette.

Les nouveaux marchés sur lesquels INNELEC MULTIMEDIA s'engage doivent permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- Eviter toute dépendance relative au fait de n'être présent que sur un nombre limité de types de produits ;
- Essayer de lisser le caractère cyclique du marché du jeu vidéo ;
- Offrir des perspectives de croissance pour les années à venir ;
- Etre présent sur des types de produits générateurs de fortes marges ;
- Offrir aux clients une gamme de produits et de services étendus.

6.2.2.1. Le marché des objets connectés

Le marché des objets connectés comporte une grande variété de produits souvent partagés en plusieurs catégories. Afin de présenter pertinemment le marché où intervient INNELEC MULTIMEDIA, nous présentons ici les objets connectés destinés à communiquer avec les appareils classiques. Ainsi nous nous intéresserons aux produits comme les wearables, les objets pour la maison connectée, pour la santé, pour le sport, etc. Les produits concernés sont par exemple : les montres connectées, les bracelets connectés, les stations météorologiques connectées, les balances connectées, les brosses à dents connectées ou encore les porte-clés connectés. Les autres produits tels que les smartphones, tablettes, PC, imprimantes, téléviseurs, enceintes, appareils photo étant perçus par certains comme des objets connectés mais n'étant de toute façon pas dans le catalogue du Groupe, nous ne les envisagerons pas au sein de cette partie.

Selon une étude de l'IFOP de novembre 2014, cette grande variété de produits et la jeunesse de ce marché font que les objets connectés sont encore peu connus voire inconnus. En effet, 92% des français déclarent avoir entendu parler des objets connectés, mais 41% déclarent ne pas savoir vraiment ce que c'est. L'aspect autonome de ces objets connectés communicants entre eux sans humain est pour beaucoup incompris. L'étude révèle également que 23% des français possèdent déjà au moins un objet connecté. Parmi les 77% qui déclarent ne pas en posséder, les raisons principales de leurs réticences sont les suivantes : ils trouvent le prix trop élevé ; ils n'y trouvent pas d'utilité ; ils ont peur de la dépendance ou de l'utilisation de leurs données ; ils trouvent les objets connectés pas encore opérationnels.

En conséquence, le marché n'a pas connu l'essor attendu bien qu'il se soit tout de même développé et bien qu'il ait fait l'objet d'un buzz médiatique très important.

Conformément à une étude GfK de 2015, les objets connectés représentent un marché de 400 millions d'euros en 2015. Les wearables sont le fer de lance des objets connectés. Ces objets technologiques portables ont un potentiel immense. Ils peuvent être portés par chaque individu qui peut lui-même porter au même instant, plusieurs wearables comme un bracelet, des lunettes et des vêtements tous connectés. 640 000 consommateurs ont déjà été séduits dès cette première année, principalement par les montres connectées, les montres de sport et les traqueurs d'activités. Les wearables ont ainsi généré en 2014, un chiffre d'affaires de 90 M€ alors que le marché n'en est qu'à ses balbutiements selon les termes des auteurs de l'étude.

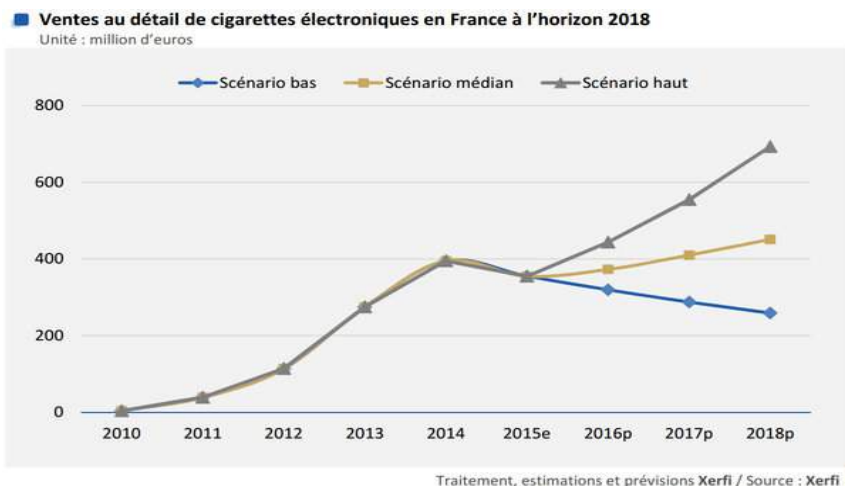
Les objets pour établir une maison connectée, dite aussi maison intelligente, sont le second driver du marché des objets connectés. Il est par ailleurs estimé qu'en 2020, chaque foyer disposera de plus de 30 objets connectés.

A noter que le marché des objets connectés est moins saisonnier que celui des jeux vidéo, même s'il existe également un pic de consommation au moment des fêtes de fin d'année.

De par leur potentiel, les objets connectés sont donc vus comme un relais de croissance des biens techniques. En effet, en 2014, le marché des biens techniques représentait 15,1 milliards d'euros soit 2,5% de moins qu'en 2013. Les objets connectés arrivés surtout en 2014, devraient redynamiser le marché d'autant plus qu'il est caractérisé par une forte innovation ce qui pourrait multiplier les relais de croissance et porter le marché à plusieurs milliards d'euros en 2020.

6.2.2.2. Le marché de la cigarette électronique en France (Source : étude Xerfi 2015)

Le marché de la cigarette électronique est très récent. Encore inexistant il y a quelques années, le marché a connu une croissance exponentielle. Il représente de nos jours 2,2% du marché des produits dérivés du tabac. Ayant triplé depuis 2012, le chiffre d'affaires a encore augmenté de 43% l'an dernier et atteint les 395 millions d'euros en 2014.



Toutefois, le marché tend à se saturer en 2015. La forte concurrence devrait engendrer une chute de 17% du nombre de points de vente.

L'économie de la cigarette électronique est donc à un nouveau pan de son développement. D'après l'étude Xerfi, ce marché peut être amené à évoluer selon différents scénarios. La stabilisation du marché est cependant la tendance privilégiée par les auteurs de l'étude.

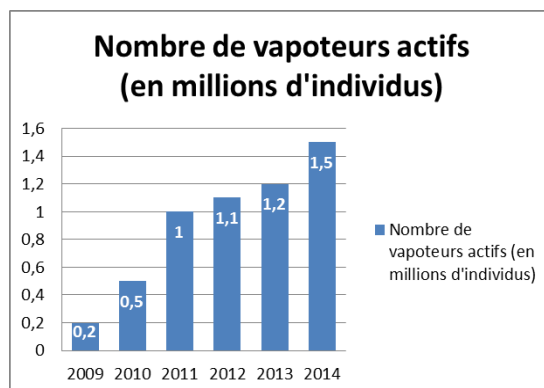
Le marché de la cigarette électronique se subdivise en deux grands segments : à savoir le matériel e-cigarettes, mods et boxs et les e-liquides.

Le segment hardware de la cigarette électronique est trusté par des fabricants chinois, notamment les « quatre fantastiques » : Kanger, Aspire, Eleaf et Vision. Le segment matériels / hardware est structuré par des canaux directs ou indirects de distribution de la fabrication chinoise vers les marchés locaux. Grossistes et distributeurs se partagent 90% du segment matériels. Ce segment de marché est rythmé par des produits à cycles de vie plutôt courts et par des nouveautés chinoises fréquentes. C'est un segment qui répond aux codes du hardware : appétence pour la nouvelle technologie, production de masse et politique de prix agressive.

Le segment des e-liquides est un marché de création de valeur, de diversité des goûts et d'enjeux en approvisionnements logistiques, notamment sur les e-liquides étrangers. Le segment est divisé en e-liquides français (70%) et e-liquides étrangers (30%) avec une forte tendance de croissance sur les e-liquides étrangers dont la complexité des goûts et l'originalité des recettes font fureur. La normalisation des produits est un facteur clé de réussite sur le marché des e-liquides. Plus de deux cents marques se partagent le marché des e-liquides en France. Plus de la moitié sont des marques étrangères en provenance des Etats-Unis, des Philippines, de la Malaisie, du Royaume-Uni ...

Par ailleurs, le marché doit nécessairement se renouveler dans la mesure où la demande sur ce marché tend à se concentrer principalement sur les accessoires et les recharges d'e-liquide. L'explosion du marché naissant a été générée par les cigarettes électroniques à proprement parler qui ne se renouvellent qu'occasionnellement, contrairement aux recharges consommées plus fréquemment. L'innovation est donc bien un axe de développement non négligeable.

La réglementation quant à elle pourrait s'avérer être un frein du marché (cf. section 4.6 pour la réglementation actuelle). En effet, les études médicales se sont multipliées sans apporter jusqu'ici une réponse claire et précise aux potentiels dangers sur la santé. Une potentielle nocivité engendrerait une législation contraignante pour les entreprises du marché, ce qui durcirait d'autant plus la concurrence. Les lois portant sur l'utilisation de la cigarette électronique peuvent également se révéler être des sources de contraintes comme celles qui pourraient être issues du débat portant sur son usage dans certains lieux publics.

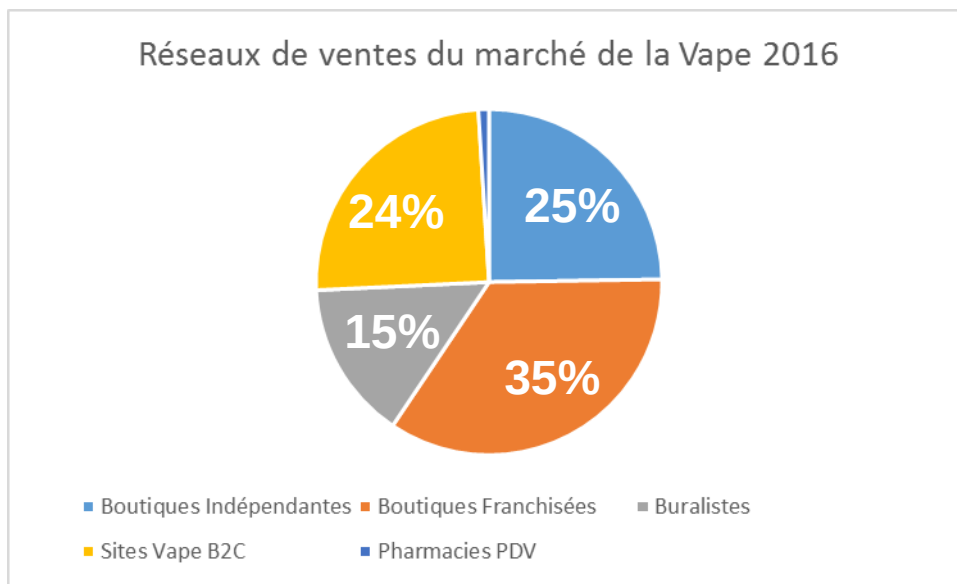


Source : Xerfi et PGVG 2014

Le marché cible n'a cessé de croître jusqu'en 2014. En revanche, la demande pour la cigarette électronique est en cours de construction. Beaucoup l'ont testée, peu l'ont adoptée. En effet, selon une enquête de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) de 2014, 26% des français se sont essayés au vapotage soit environ 12 millions de personnes. 6% des 15-75 ans sont vapoteurs soit quasiment 3 millions d'individus, dont 3% vapotent quotidiennement. Il convient donc d'avoir une démarche de vente pragmatique.

Les motifs de vapotage sont divers allant du simple essai de la nouveauté à l'usage de substitution à la cigarette classique.

La diversité caractérise également les points de ventes des produits d'e-cigarette. Les boutiques indépendantes et franchisées représentent à elles seules plus de 60% du marché devant les buralistes. La cigarette électronique, considérée par certains comme un médicament, se retrouve aussi en pharmacie.



6.2.3. Un environnement nécessitant une protection accrue des contenus

Les principaux marchés sur lesquels intervient le Groupe INNELEC MULTIMEDIA (logiciels de loisirs et professionnels, jeux pour consoles, DVD Vidéo et CD audio) sont aujourd'hui largement marqués par une diffusion plus aisée de l'information, par application des possibilités offertes par l'essor d'Internet et particulièrement de la diffusion du haut débit. Ainsi, même si INNELEC MULTIMEDIA n'est pas touché directement par l'atteinte à la propriété intellectuelle que représente le piratage de contenu par les

particuliers et les professionnels, l'essor du piratage réduit d'autant le niveau d'activité que la Société peut réaliser en tant que distributeur.

La France est aujourd'hui en partie couverte par le développement de l'Internet très haut débit, la fibre optique annonçant encore de nouveaux progrès en termes de capacité. Dans le même temps, elle demeure exceptionnellement bien placée du point de vue de la vitalité de ses industries de création – qu'il s'agisse de l'audiovisuel, du cinéma, du livre ou de la musique. Encore faut-il que les dynamiques d'Internet et de la création se conjuguent et que les acteurs de ces deux secteurs coopèrent. C'est leur intérêt respectif : Internet a besoin de contenus nombreux et attrayants ; les industries culturelles et les créateurs ont, avec Internet, un débouché nouveau et puissant. C'est également l'intérêt des consommateurs, qui disposeront de réseaux étendus et de contenus divers et de qualité.

L'essor d'une offre payante structurée proposant un grand nombre de films et de chansons sur différents sites Internet et le renforcement de la législation en vigueur visant à empêcher tout téléchargement illégal ou copie illicite sur Internet devraient limiter l'essor à moyen terme du piratage du contenu musical ou filmographique.

L'enjeu de ces mesures est d'inciter les utilisateurs à télécharger légalement et donc de réduire le développement des téléchargements illégaux.

6.2.4. L'environnement concurrentiel

Au-delà de la remise en cause possible par certains éditeurs de la stratégie visant à déléguer la commercialisation d'une partie de leurs produits auprès d'une catégorie de clients jugée non stratégique, il convient d'identifier les différents intervenants directement concurrents d'INNELEC MULTIMEDIA, en fonction des produits. Ainsi, sont présentées ci-après comme concurrentes, les sociétés qui vendent, souvent de manière différente, les mêmes références qu'INNELEC MULTIMEDIA, en particuliers les importateurs exclusifs et les distributeurs généralistes (source : estimations et études internes Société) :

❖ Bigben Interactive

Le groupe figure parmi les leaders européens dans ses activités de :

- conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo (76,5% du CA)
- d'édition de jeux vidéo (2,9% du CA)
- conception de produits Audio (16,2% du CA)
- la distribution (4,4% du CA)

Bigben Interactive a atteint aujourd'hui une taille critique au niveau européen avec un chiffre d'affaires de plus de 184,8 M€ en hausse de 3,7% sur un an. Le Groupe regroupe 346 collaborateurs et a développé une présence internationale (Europe, Amériques, Asie et Australie).

CA 2015 : 184,8 M€

❖ INGRAM Micro Inc

Le groupe est leader dans le commerce de gros en matériels, logiciels et services à valeur ajoutée informatiques. Ces clients sont des revendeurs informatiques de tous types : grande distribution, VPC, chaînes, boutiques, ESN (ex SSII), consultants informatiques, etc.

CA 2014 : 46 487 M\$

❖ REPLAY France

Créée en 2003, la société est spécialisée dans la distribution de produits multimédia destinée aux professionnels. REPLAY France est le seul acteur à fournir des prestations comme sa gamme « *tunning* » ou un service « pièces détachées » dédiés aux consoles.

CA 2014 : *estimation Innelec Multimedia* : 12 M€

❖ DS DISTRIBUTION (fusion de SDO et DEM)

La société est un leader français dans la gestion des linéaires multimédia, notamment sur les supermarchés. Implanté sur l'ensemble du territoire avec notamment 5 centres de services régionaux, la société offre les prestations suivantes :

- le conseil en implantation linéaire
- la fourniture de mobilier spécifique
- la gestion du linéaire (passage régulier, informations produits, mise à jour du rayon, contrôle livraison, systèmes antivol)

CA 2015 : *estimation INNELEC MULTIMEDIA* : 190 M€

❖ TECH DATA

Créée en 1984, la société est un des principaux grossistes micro-informatiques mondiaux et n°1 européen.

CA 2015: 19,8 Md\$

❖ WT&T

La société distribue notamment jeux vidéo, consoles de jeux, accessoires officiels et accessoires imaginés et commercialisés sous sa propre marque (Won Up) aux chaînes de magasins spécialisés et aux indépendants.

CA 2015 : estimation INNELEC MULTIMEDIA à 20 M€

Concernant la e-cigarette, les concurrents sont principalement des grossistes. Les principaux grossistes concurrents sont les suivants :

- Bar à Clopes
- Cig-arrête
- Joshnoa
- Green Village
- So Smoke
- Hem
- ADNS
- Francochine
- L'Emotion
- Multivap

Dans un marché où les grands éditeurs assurent souvent leur distribution, et où les grands distributeurs se concentrent sur une ou plusieurs lignes de produits, INNELEC MULTIMEDIA occupe une place atypique. Il n'a en effet aucune activité d'éditeur et distribue 8 lignes de produits distinctes :

- les logiciels de loisirs pour micro-ordinateur ;
- les consoles, jeux pour consoles et accessoires ;
- les logiciels professionnels ;
- les DVD vidéo ;
- les CD audio ;
- les accessoires de mobilité ;
- les objets connectés ;
- les e-cigarettes.

Il n'existe pas sur le marché de société de distribution en France, qui propose l'ensemble des produits que propose INNELEC MULTIMEDIA. De plus, INNELEC MULTIMEDIA s'adresse à tous les créneaux de clientèle : grande distribution, multi spécialistes, commerce traditionnel et enfin commerce électronique.

6.3.Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4.Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

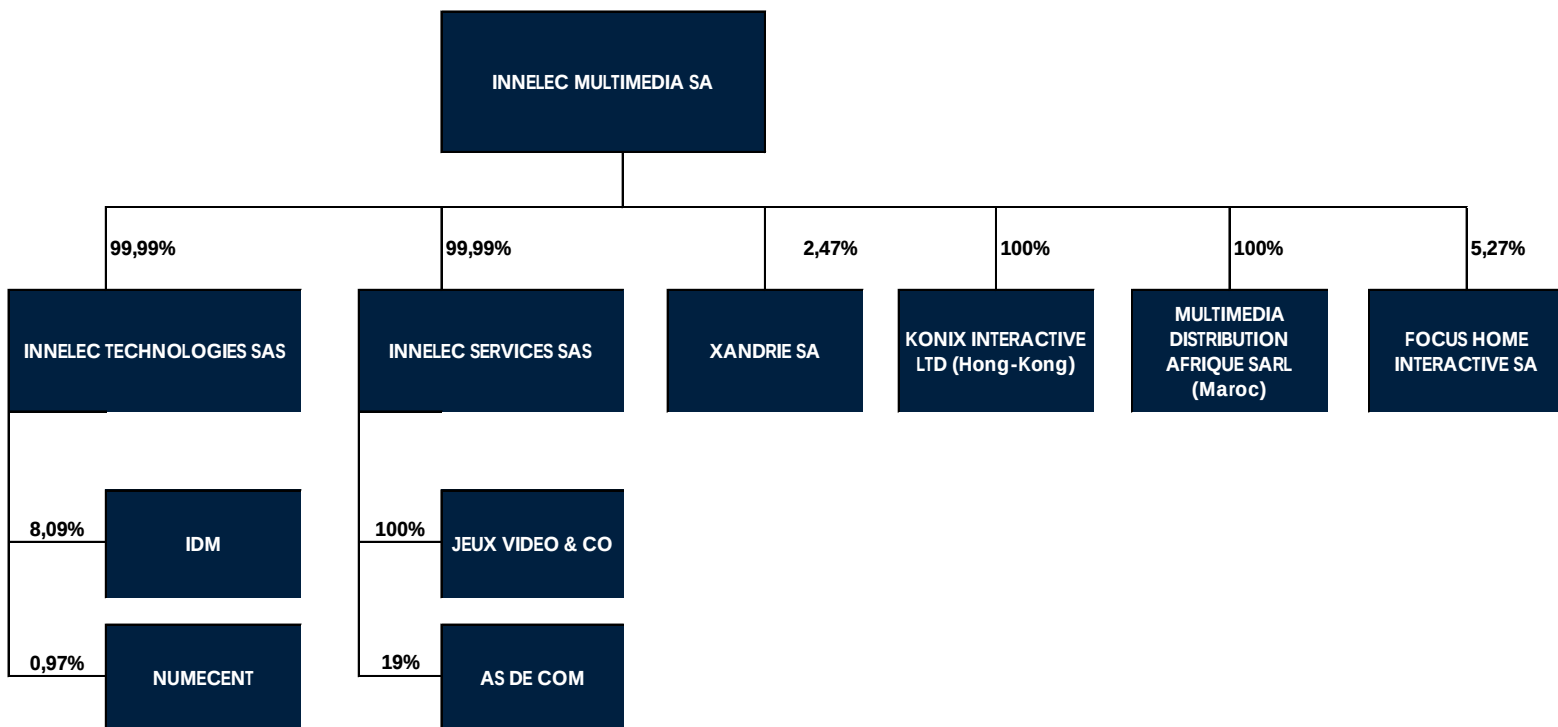
Néant.

6.5.Appréciation de la position concurrentielle de la Société

Cf paragraphe 6.2.4.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Structure juridique du Groupe



L'organigramme juridique simplifié du Groupe au 31/03/2016 se présente comme suit :

La société Innowear, précédemment filiale suisse du Groupe détenue à 100%, a été liquidée le 31 mars 2015 et ne fait donc plus partie de la structure d'INNELEC MULTIMEDIA.

Il faut aussi noter que les sociétés Xandrie et Focus Home Interactive sont présentées dans l'organigramme mais ne font pas partie du périmètre de consolidation du Groupe.

7.2. Filiales de l'émetteur

- INNELEC TECHNOLOGIES

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object Live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les livres d'Innelec Technologies pour 263 K€. Innelec Technologies détient 0.97% du capital de Numecent Holding.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle INNELEC MULTIMEDIA a une participation de 8,09% représentant une valeur brute de 325 K€ et une valeur nette de 325K€.

Au 31 décembre 2015, IDM a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 M€ (5,0 M€ au 31 décembre 2014) et un bénéfice net de 165 K€ (98,7 K€ au 31 décembre 2014).

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant débiteur de 260 K€ à l'égard d'INNELEC MULTIMEDIA.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2016, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et engagé 6 K€ de charges. Après 4 K€ de produits financiers, le résultat net est de -1 K€.

Les capitaux propres de la société représente 863 K€.

- **AS DE COM**

As de Com est une agence événementielle spécialisée sur le secteur des jeux vidéo et des logiciels utilitaires.

Au 31 décembre 2015, As de Com a réalisé un chiffre d'affaires de 439 K€, stable par rapport à l'année antérieure et le résultat d'exploitation s'établit à -4 K€, par comparaison à +6 K€ l'année précédente. Le résultat net après impôt est de -3 K€ à fin décembre 2015 (+8 K€ à fin décembre 2014).

- **INNELEC SERVICES**

Innelec Services regroupe les activités de gestion des marques Virtua, Ultima, Difintel et Je Console regroupées sous l'enseigne Jeux Vidéo and C°.

Au 31 mars 2016, le nombre de magasins sous marques s'élevait à 127 contre 137 au 31 mars 2015.

Le chiffre d'affaires d'Innelec Services est de 0,6 million d'euros. Il représente les redevances de marque qui lui sont versées par INNELEC MULTIMEDIA. Les redevances (0,5 M€ au 31 mars 2015) ont augmenté du fait d'une harmonisation des barèmes de redevances des différentes marques.

Le résultat d'exploitation est de +0,59 M€, en augmentation par rapport à celui au 31 mars 2015 (+0,47 M€). Il a été constitué une provision complémentaire de -0,62 M€ pour les titres Jeux Vidéo & Co filiale à 100% dont le résultat est négatif comme il sera expliqué plus loin.

Le total de la provision pour dépréciation des titres Jeux Vidéo & Co s'élève à 8,7 M€. La valeur résiduelle des titres Jeux Vidéo and C° dans les comptes de la société est provisionnée à 87,6%.

Dans ces conditions, le résultat courant avant impôts est de -0,04 million d'euros. Après impôts sur les bénéfices, le résultat net est de -0,23 M€ (-0,1 M€ au 31 mars 2015).

- **JEUX VIDEO & CO**

Au 31 mars 2016, Jeux Vidéo & Co regroupe 4 magasins : 2 magasins Ultima, 1 magasin Virtua et 1 magasin Je Vapote & Co.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élève à 2,16 M€, contre 2,70 M€ au 31 mars 2015. Cette réduction du chiffre d'affaires s'explique principalement par la fermeture des magasins de St Malo centre-ville, Port de Bouc et Pertuis au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le résultat d'exploitation est de -0,54 M€. Le résultat net est de -0,56 M€. Au 31 mars 2015, le résultat net était de -0,41 M€.

Au 31 mars 2016, les capitaux propres de JVNC représentent 1,2 M€, à comparer au capital social de 2,6 M€. Ainsi, au 31 mars 2016, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. Bien évidemment, la poursuite de l'activité sera proposée à la prochaine assemblée générale de JVNC.

Nous avons constitué une provision complémentaire pour dépréciation des titres Innelec Services chez INNELEC MULTIMEDIA à hauteur de -0,6 M€, en tenant compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir des marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. A fin mars 2016, les titres Innelec Services détenus par INNELEC MULTIMEDIA représentent une valeur brute de 10,0 M€. Ces titres sont provisionnés pour 3,9 M€. Ainsi, la valeur nette est de 6,1 M€.

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, INNELEC MULTIMEDIA continue à soutenir ses filiales Innelec Services et Jeux Vidéo and Co.

- **INNOWEAR**

Le Conseil d'Administration a pris la décision en juillet 2009 d'arrêter complètement l'activité. La société Innowear a été définitivement radiée du registre du commerce de Zürich le 30 mars 2015. La liquidation a généré un boni de liquidation de 0,1 M€ qui a été encaissé au cours de l'exercice 2015-2016.

- **XANDRIE**

La Société Xandrie a été créée en février 2012 pour abriter la nouvelle activité de distribution digitale. Cette SAS au capital de 100 000 euros a été transformée en SA dans le courant de l'exercice 2012-2013 et a reçu l'apport des activités Distribution Digitale d'INNELEC MULTIMEDIA pour un montant net de 1 840 876,36 € à la suite de la décision de l'Assemblée du 14 décembre 2012.

Au cours de l'exercice 2015-2016, Xandrie a poursuivi ses travaux, en vue de la mise en place de la plateforme de téléchargement Allbrary. Une version Beta est actuellement disponible. A la fin de l'année 2015, Xandrie a racheté le fonds de commerce de la société Qobuz, site de téléchargement et de streaming de musique. Un plan de développement est en cours d'exécution pour permettre de devenir un nouvel axe de développement de la société au côté d'Allbrary. Les synergies entre les deux activités seront développées et amplifiées dans les mois à venir.

Différentes opérations ont eu lieu au cours des deux exercices écoulés et ont débouché au final sur une baisse significative de la participation d'INNELEC MULTIMEDIA dans Xandrie qui n'est plus au 31 mars 2016 que de 2,47 %.

On se souvient du projet présenté par le Conseil aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2012 et qui visait à séparer en deux sociétés distinctes et indépendantes l'une de l'autre INNELEC MULTIMEDIA et Xandrie. L'opposition des autorités du Ministère de l'Economie et des Finances avait bloqué l'opération.

Par ailleurs, dès 2013-2014, l'organisation de ces deux sociétés a été complètement séparée. Xandrie a recruté ses propres équipes et Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué d'Innelec Multimédia n'est plus Directeur Général Délégué de Xandrie depuis septembre 2013. Seul, Monsieur Denis Thébaud actionnaire majoritaire des deux sociétés reste Président de Xandrie.

Compte tenu de ces évolutions, Xandrie a été consolidée jusqu'au 31 mars 2014 par mise en équivalence dans les comptes consolidés d'INNELEC MULTIMEDIA. Au 31 mars 2014, elle est déconsolidée suite à l'échange de titres avec Focus Home Interactive, ce qui a ramené la participation d'INNELEC MULTIMEDIA à 18,83%. Cette dilution a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'INNELEC MULTIMEDIA sur Xandrie au 31 mars 2014. Au 31 mars 2016, INNELEC MULTIMEDIA ne détient plus de 2,47% du capital de Xandrie.

Le chiffre d'affaires est de 2,5 M€ au 31 mars 2016. Lors de l'exercice clos le 31 mars 2015, Xandrie était restée en phase d'amorçage et n'avait pas réalisé de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est en perte de -2,3 M€ comparé à -1,2 M€ l'exercice précédent. Compte tenu notamment d'un crédit impôt recherche de +0,1 M€, le résultat net est de -2,3 M€, comparé à -3,6 M€ à fin mars 2015.

Une augmentation de capital de 5 M€ est envisagée en septembre pour permettre à la société de financer une nouvelle étape de son développement.

- **FOCUS HOME INTERACTIVE**

A l'occasion de son désengagement dans Xandrie fin mars 2014, INNELEC MULTIMEDIA a pris une participation de 6,6%, sans décaissement, dans la société Focus Home Interactive, société éditrice de jeux vidéo en plein développement. La valorisation des titres Focus dans les comptes d'INNELEC MULTIMEDIA représentait 2 134 728 euros au 31 mars 2014.

Focus Home Interactive a réalisé au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 69,2 M€ en progression de 58% par rapport au 31 décembre 2014. Cela est dû principalement aux succès des nouvelles licences mais aussi au développement des anciennes à travers notamment de la bonne tenue des ventes du back catalogue. Focus Home Interactive réalise environ 69 % de son chiffre d'affaires dans les ventes de jeux pour consoles (55 % au cours de l'exercice 2014). Le résultat net consolidé est de 5,6 M€ (3,9 M€ au 31 décembre 2014). Les capitaux propres de la société représentent 20,5 M€ et l'endettement net de -14,2 M€.

Les perspectives de la société en 2016 se présentent sous un jour favorable et le programme de sortie de jeux au cours de l'année a été particulièrement bien accueilli par les participants au What's Next de Focus début février 2016. Au cours de cette manifestation qui a réuni à Paris pendant 48h professionnels et journalistes venus de toute l'Europe, chacun a pu constater les progrès accompli par Focus au cours de la dernière période et le potentiel de ses équipes. Le chiffre d'affaires du 1er trimestre au 31 mars 2016 est de 9 M€ soit une progression de 43 %.

Pour rappel, le 11 février 2015, Focus Home Interactive a été introduite sur le marché Alternext Paris. Cette opération a été un grand succès car largement sursouscrite, ce qui a permis une introduction en haut de fourchette à 12,07 € par action. Au 31 mars 2016, le cours se situait à 27,35 €. Rappelons que le prix d'acquisition pour INNELEC MULTIMEDIA était de 9,10 €.

Innelec Multimédia qui a choisi le paiement du dividende de l'année 2014 en actions détient actuellement 240 228 actions pour un prix moyen d'acquisition de 9,28 €. Le cours de l'action au 31 mars 2016 s'élevait à 27,35 € permettant de dégager une plus-value latente de 4 341 673 €.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a eu lieu lors de l'introduction en bourse, et de la levée de stocks options par certains bénéficiaires, la participation d'INNELEC MULTIMEDIA dans le capital de Focus Home Interactive est de 5,27% au 31 mars 2016.

- **KONIX LTD ET M.D.A.**

Au cours de l'exercice 2013-2014, il a été créé deux filiales à 100% : Konix Interactive Ltd à Hong Kong et M.D.A. à Casablanca (Maroc). Ces deux sociétés ont pour vocations d'appuyer l'action d'INNELEC MULTIMEDIA à l'international. A fin mars 2016, Konix Interactive Limited n'a pas démarré son activité et Multimedia Distribution Afrique est active.

DONNEES CHIFFREES SIGNIFICATIVES AU TITRE DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES

Le tableau ci-dessous présente les informations issues des comptes sociaux au 31 mars 2016 pour les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO, KONIX INTERACTIVE et MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE entités consolidées au 31 mars 2016. Il convient de noter que ce tableau présente des informations en normes françaises.

en K€		Société Mère	Filiales			
		INNELEC MULTIMEDIA	INNELEC TECHNOLOGIES	INNELEC SERVICES	JEUX VIDEO & CO	KONIX INTERACTIVE LIMITED * MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE **
BILAN 31/03/2016	% d'intérêt détenu		99,99%	99,99%	100,0%	100,0%
	Capital Social 31/03/2016	2 560	728,8	4 640,2	2 606,0	1,1
	Capitaux propres 31/03/2016	16 948	863,3	4 110,8	1 196,6	1,1
	Dettes financières 31/03/2016	8 114	0,1	436,5	1,0	3,4
	Actif immobilisé 31/03/2016	15 871	587,6	4 329,1	1 043,7	0,0
	Disponibilités 31/03/2016	7 680	14,9	45,2	88,3	3,4
COMPTE DE RESULTAT 31/03/2016	Chiffre d'affaires 31/03/2016	123 520	0,0	603,6	2 160,9	0,0
	Résultat d'exploitation 31/03/2016	-117	(5,6)	589,0	(537,1)	0,0
	Résultat Financier 31/03/2016	-816	3,9	(629,1)	5,5	(0,0)
	Résultat exceptionnel 31/03/2016	180	(0,0)	0,0	(329,5)	0,0
	Résultat net 31/03/2016	-869	(1,2)	(233,9)	(562,7)	(0,0)

* 1 Hong-Kong dollar = 0,1133 € au 31/3/2016

** 1 Dirham marocain = 0,09117 € au 31/3/2016

Au 31 mars 2016, il est ainsi précisé que les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO, KONIX Interactive et MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE sont les entités qui réalisent la majeure partie de l'activité du Groupe et qui disposent des actifs les plus significatifs.

Principalement, les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent aux activités de distributeur du Groupe aux revendeurs (magasins spécialisés, grande distribution ou commerces de proximité et revendeurs), les revenus d'INNELEC SERVICES correspondent à des prestations facturées à INNELEC MULTIMEDIA, et enfin, l'activité de JEUX VIDEO & CO (ex ULTIMA GAMES) correspond aux activités de distributeur du Groupe auprès de clients finaux au travers des magasins détenus en propre.

JEUX VIDEO & CO s'approvisionne auprès d'INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits distribués dans les magasins détenus en propre.

Au niveau du bilan comptable, les principaux actifs des sociétés JEUX VIDEO & CO et INNELEC SERVICES sont constitués par les actifs incorporels (marques et fonds de commerce détenus).

Innelec Multimedia SA a créé en juillet 2013 à Hong-Kong la société Konix Interactive Limited. Cette filiale a pour vocation d'effectuer l'approvisionnement des produits achetés en Chine dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités telles que la mobilité et les objets connectés. Au 31 mars 2016, cette société n'a pas démarré son activité.

Pour développer ses ventes au Maghreb et sur le continent africain, Innelec Multimedia SA a créé en février 2014 au Maroc la société Multimedia Distribution Afrique sarl. Cette société porte les salariés qui assurent le développement commercial sur le Maghreb et le continent africain. Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires est de 880 000 Dirhams (80,2 K€) et le bénéfice après impôt est de 1 619 Dirhams (0,1 K€). Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation à Innelec Multimedia SA des frais de prospection commerciale.

Il est par ailleurs précisé que certains dirigeants d'INNELEC MULTIMEDIA sont également dirigeants des filiales du Groupe (se reporter au paragraphe 14.1.1 du présent Document de Référence) et qu'il existe un certain nombre de conventions cadrant les relations entre les sociétés du Groupe et INNELEC MULTIMEDIA (se reporter au chapitre 19 du présent Document de Référence relatif aux conventions réglementées).

La Société n'identifie pas de risque particulier qui résulterait de ses participations minoritaires, notamment au capital d'AS DE COM, au capital d'IDM, ni à celui de Numecent Holding.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, INNELEC MULTIMEDIA a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Implantation	Adresse	Activité sur le site	Propriétaire	Surface	Nature du contrat de bail	Échéance du bail	Échéance libératoire	Loyer annuel
VIRTUA	Petit Chemin d'Aix 13120 GARDANNE	Activité Commerciale	Externe	370 m²	bail précaire	09-déc-11	09-déc-17	34 054 €
INNELEC MULTIMEDIA	45 rue Delizy 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	SCI Innobat	6060 m²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mars-21	31-mars-18	493 723 €
INNELEC MULTIMEDIA	100 à 108 avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	Externe	1350 m²	Longue durée (3-6-9 ans)	30-sept-23	31-mars-17	173 215 €
VIRTUA	88 Rue Colbert 84120 PERTUIS	Activité Commerciale	Externe	100 m²	Longue durée (3-6-9 ans)	31/03/2015 (1)	31/03/2016 (1)	21 596 €
VIRTUA	Centre commercial Carrefour - Route nationale Fos Martigues 13110 PORT DE BOUC	Activité Commerciale	Externe	34 m²	Longue durée (12 ans)	31/03/2015 (1)	31/12/2015 (1)	10 837 €
ULTIMA	75 Boulevard des Talards Ile et Vilaine 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	62 m²	Longue durée (3-6-9 ans)	14/11/2015 (1)	14/11/2015 (1)	8 063 €
ULTIMA	42 bis rue des Héros Nogentais 94130 NOGENT SUR MARNE	Activité Commerciale	Externe	50 m²	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mai-17	31-mai-17	19 392 €
INNELEC MULTIMEDIA	100 à 108 avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	Externe	1446 m²	Longue durée (3-6-9 ans)	18-août-17	18-août-17	111 390 €
ULTIMA	Centre Commercial La Madeleine - Lot No 7 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	49,5 m²	Longue durée (12 ans)	26-mars-20	26-mars-17	42 653 €
ULTIMA	Centre Commercial de CHALON SUD (Lot No 4) 71100 CHALON-SUR- SAONE	Activité Commerciale	Externe	70 m²	Longue durée (12 ans)	30-nov-11	30-nov-17	40 294 €
TOTAL								955 217 €

(1) Le contrat de bail a été dénoncé.

Il est précisé que le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe, mais qu'il dispose des actifs nécessaires à son activité en dehors de cet aspect. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau des sites de Pantin. Ces locaux regroupent les équipes opérationnelles du Groupe et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par le Groupe à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention...

Par ailleurs, ces locaux disposent de l'ensemble des systèmes informatiques et de gestion permettant à INNELEC MULTIMEDIA de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau, ...)

Le montant total des loyers assumés par le Groupe au cours de son dernier exercice comptable 2015-2016 s'élève à 955 K€. L'ensemble de ces contrats sont des contrats de bail de droit commun, formés généralement pour une longue période (entre 9 et 12 ans). Parmi les 10 contrats signés par le Groupe, 5 comportent des clauses lui donnant la faculté de résilier le bail tous les 3 ans moyennant un préavis de 6 mois. Ces contrats contiennent également des clauses d'indexation du loyer prévoyant que ce dernier sera indexé sur l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Ces coûts de location de locaux constituent une part relativement importante dans les charges du Groupe. Le tableau qui suit, détaille l'échéancier des engagements du Groupe en termes de loyers :

Echéanciers des engagements de loyers					
2016	2017 à 2020				2021 à 2024
	2017	2018	2019	2020	
	914 721 €	762 460 €	666 938 €	666 938 €	
955 217 €	3 011 057 €				666 938 €

Le contrat de bail signé entre INNELEC MULTIMEDIA et la société civile immobilière SCI INNO-BAT, gérée par Monsieur Denis THEBAUD est détaillé ci-après au sein du chapitre 19 intitulé « Opérations avec des apparentés » du présent Document de Référence.

Il est précisé que la Société n'identifie aucune autre charge majeure pesant sur ses immobilisations corporelles.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2014, 31 mars 2015 et 31 mars 2016 (présentés selon les normes IFRS).

9.1.Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014*
Chiffre d'affaires	123 908	114 489	125 668
Résultat opérationnel courant	(168)	(2 003)	1 423
Résultat financier	(210)	(126)	(417)
Résultat net, part du Groupe	(242)	85	667
Actifs non courants	18 232	15 208	13 773
Capitaux Propres, part du Groupe	19 166	16 187	15 963
Endettement financier net	1 390	3 993	963
Disponibilités	7 870	6 975	6 551
Total du bilan	54 539	53 610	54 786

*Il faut noter que le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes. Ainsi, les données portant sur l'exercice 2013-2014 peuvent présenter des écarts par rapport à celles du Document de Référence 2013/2014 (Cf. Note 3.33 de l'annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015).

9.1.1. Chiffre d'affaires

CA, données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2016		31 mars 2015		31 mars 2014		Evolution 2015-2016
	Répartition	%	Répartition	%	Répartition	%	
T1 (avril à juin)	18,1	14,6%	17,7	15,5%	13,7	10,9%	2,5%
T2 (juillet à septembre)	28,9	23,4%	22,2	19,4%	29,0	23,1%	30,4%
T3 (octobre à décembre)	54,9	44,3%	54,9	47,9%	62,7	49,9%	0,0%
T4 (janvier à mars)	21,9	17,7%	19,7	17,2%	20,3	16,2%	11,2%
Total	123,9		114,5		125,7		8,2%

2013-2014 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel 2013-2014 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 125,7 M€, en retrait par rapport au chiffre d'affaires de 141,06 M€ réalisé sur l'exercice 2012-2013.

Les difficultés d'approvisionnement en consoles de nouvelles générations ont pesé sur l'exercice. Par ailleurs, des blockbusters en jeux consoles tels Call of Duty Ghosts d'Activision, Assassin's Creed IV Black Flag d'Ubisoft et Battlefield 4 d'Electronic Arts, n'ont pas rencontré le succès attendu auprès des joueurs.

La structure financière d'INNELEC Multimédia est particulièrement saine, marquée par des fonds propres stables sur la période 2013-2014.

Au 31 mars 2014, l'endettement financier net est très faible à 963 K€, soit un gearing net de 6,0 % contre 36,0 % au 31 mars 2013.

2014-2015 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel 2014-2015 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 114,5 M€, en retrait par rapport au chiffre d'affaires 2013-2014 de 125,7 M€. Malgré les bonnes ventes de consoles nouvelle génération, les ventes des jeux correspondants n'ont pas encore compensé la baisse des ventes de jeux de l'ancienne génération. En parallèle, INNELEC MULTIMEDIA a poursuivi ses investissements vers de nouvelles activités (mobilité, objets connectés et e-cigarettes) et le catalogue produits a été enrichi. La société a démarré son développement à l'international, avec la signature des premiers contrats de distribution pour la vente d'accessoires Konix en Suisse, Belgique, Italie et Maroc.

2015-2016 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel 2015-2016 d'INNELEC MULTIMEDIA s'élève à 123,9 M€, soit une hausse de 8,2% par rapport au chiffre d'affaires 2014-2015. Cette augmentation est principalement due aux bonnes ventes de consoles nouvelle génération et au développement de l'activité e-cigarette (+204% par rapport à l'exercice précédent). Ces deux activités ont plus que compensé l'effritement structurelle des ventes de DVD et de CD audio (-50%) mais aussi la stagnation des ventes de jeux PC (-4,37% depuis 2014).

Si les investissements consentis dans l'e-cigarette ont porté leurs fruits, ce n'est pas le cas pour les produits connectés et de mobilité qui peinent à trouver leur demande, cette activité a ainsi plafonné sur l'exercice 2015-2016 (+29K€ de CA).

La société a par ailleurs poursuivi son développement à l'international, avec la signature de nouveaux contrats de distribution pour la vente d'accessoires Konix en Afrique notamment (Tunisie, Maroc, Gabon, Côte d'Ivoire ou encore Sénégal).

9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014*
Chiffre d'affaires	123 908	114 489	125 668
Résultat opérationnel courant	(168)	(2 003)	1 423
Marge opérationnelle	-0,1%	-1,7%	1,1%
Résultat financier	(210)	(126)	(417)
Résultat part du Groupe	(242)	85	667

*Il faut noter que le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes. Ainsi, les données portant sur l'exercice 2013-2014 peuvent présenter des écarts par rapport à celles du Document de Référence 2013/2014 (Cf. Note 3.33 de l'annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015).

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014*
Chiffre d'affaires	123 908	114 489	125 668
Achats de marchandises et matières premières %CA	105 555 85,2%	97 024 84,7%	105 822 84,2%
Impôts et taxes %CA	803 0,6%	1 175 1,0%	1 196 1,0%
Charges de personnel %CA	9 148 7,4%	8 658 7,6%	7 971 6,3%
Autres achats et charges externes %CA	8 521 6,9%	8 689 7,6%	8 717 6,9%
Dotations aux amortissements et provisions %CA	934 0,8%	1 151 1,0%	828 0,7%
TOTAL Charges opérationnelles courantes %CA	124 962 100,9%	116 697 101,9%	124 534 99,1%

2013-2014 : Comptes en normes IFRS

Sur l'exercice 2013-2014, on constate une diminution des achats de marchandises et de matières premières de 11,5% ramenant le solde du poste à un montant de 105,8 M€ soit 84,2% du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel sont en baisse de 11,7% au cours de l'exercice 2013-2014, le poste passe à une proportion de 6,3% du total des charges opérationnelles courantes pour 2013-2014. Cela se traduit par une diminution de 1 055 K€ par rapport à l'exercice précédent.

On observe une baisse significative du poste « Autres achats et charges externes » (-13,2%) dans la continuité du plan d'économies mis en place en 2012-2013.

Les dotations/reprises aux amortissements et provisions reculent légèrement (-9,7%).

Bien que le total des charges opérationnelles courantes soit en forte baisse (-11,7%), le ratio charges/CA reste quasi stable par rapport à l'exercice précédent (99,0% en mars 2014 contre 99,8% en mars 2013).

Le recul du chiffre d'affaires (-10,9%) n'a pas impacté le résultat opérationnel qui est passé de 1 456 K€ en 2013 à 1 532 K€ en croissance de 5,2% au 31 mars 2014. Cela est dû notamment à un contrôle strict des charges opérationnelles courantes.

2014-2015 : Comptes en normes IFRS

Sur l'exercice 2014-2015, on constate une diminution des achats de marchandises et de matières premières de 8,3 % ramenant le solde du poste à un montant de 97,0 M€ soit 84,7 % du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel sont en hausse de +0,7 M€, soit +8,6% au cours de l'exercice 2014-2015, principalement du fait des nouvelles activités. Hors effet des nouvelles activités, les charges de personnel sont en baisse de -0,5 M€. Au 31 mars 2015, le poste passe à une proportion de 7,4% du total des charges opérationnelles courantes pour 2014-2015.

On observe une quasi-stagnation du poste « Autres achats et charges externes ». Hors effet des nouvelles activités, les autres achats et charges externes sont en diminution de -0,4 M€ en 2014-2015.

Les dotations/reprises aux amortissements et provisions représentent une charge qui progresse de 0,3 M€, due principalement à la provision sur les stocks.

Bien que le total des charges opérationnelles courantes soit en forte baisse (-7,9%), le ratio charges/produits d'exploitation s'est détérioré par rapport à l'exercice précédent (102,0% au 31 mars 2015 contre 99,0% au 31 mars 2014).

Le résultat opérationnel est de -0,75 M€ (+1,68 M€ au 31 mars 2014). Au 31 mars 2015, le résultat opérationnel inclut une plus-value de +1,25 M€, réalisée sur la cession de 1 000 000 de titres Xandrie. Ainsi, dans la continuité

des années précédentes, INNELEC MULTIMEDIA a de nouveau réduit sa participation dans Xandrie pour atteindre désormais 2,52% de détention du capital. Par conséquent, au 31 mars 2015, le résultat opérationnel courant est de -2,0 M€ (hors plus-value de +1,25 M€).

Cette cession constitue une convention réglementée aux termes de l'article L225-38 du code de commerce. La procédure d'autorisation n'ayant pas été suivie à l'époque, l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2016 a approuvé cette convention présentée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Au 31 mars 2014, le résultat opérationnel de +1,68 M€ prenait en compte +0,25 M€ correspondant à la plus-value résultant de l'échange de titres Xandrie contre des titres Focus. Hors cette plus-value de +0,25 M€, le résultat opérationnel courant était de +1,43 M€.

2015-2016 : Comptes en normes IFRS

Sur l'exercice 2015-2016, on remarque une hausse mécanique des achats de marchandises dans le sillage de celle du chiffre d'affaires, celle-ci a été néanmoins très bien maîtrisée puisque ce poste représente une part du CA très similaire à celle de 2014-2015 (85,2% vs 84,7%).

Même observation concernant les charges de personnel, à savoir une logique augmentation en valeur afin de soutenir la croissance du CA mais en terme de pourcentage du CA l'évolution est négligeable (7,4% vs 7,6%).

Les autres charges externes ainsi que les dotations aux amortissements suivent la même logique et représentent même une part du CA moins importante que lors de l'exercice précédent (respectivement 6,9% vs 7,6% et 0,8% vs 1,0%).

Cette maîtrise des charges opérationnelles courantes, qui progresse de seulement 7% contre 8,81% pour le produit des ventes ordinaires, permet au Groupe d'améliorer considérablement son résultat opérationnel (+1,9 M€ par rapport à 2014/2015).

9.1.3. Résultat financier

2013-2014 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe se dégrade légèrement en passant de -402 K€ en mars 2013 à -417 K€ en mars 2014).

2014-2015 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe s'améliore nettement (-126 K€ au 31 mars 2015 contre -417 K€ au 31 mars 2014), principalement dû à des reprises de provisions sur des participations non consolidées.

2015-2016 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe s'est fortement dégradé (-67%) pour atteindre -210 K€ au 31 mars 2016. Cela s'explique par une base marquée positivement par une reprise de provisions effectuée en 2014-2015. Cette dernière mise à part, les charges d'intérêts n'ont que légèrement progressé (-3,4%). En revanche, les produits de trésorerie sont plus importants cette année (respectivement 186 K€ vs 58 K€ en 2014/2015) principalement du fait de la distribution du dividende Focus.

9.1.4. Résultat net

2013-2014 : Comptes en normes IFRS

Malgré une forte baisse de son chiffre d'affaires (-10,9%), le résultat net enregistre une progression de 7,2% pour un montant de 667 K€ en mars 2014 contre 622 K€ en mars 2013 lié notamment à une hausse de son résultat opérationnel courant.

2014-2015 : Comptes en normes IFRS

Au 31 mars 2015, l'impôt sur les bénéfices est un produit de +1,0 M€. Il s'agissait d'une charge de -0,4 M€ au 31 mars 2014.

Le résultat net consolidé part du Groupe est à l'équilibre à +0,08 M€, en réduction par rapport à celui atteint au 31 mars 2014 (+0,68 M€). Après prise en compte de la réévaluation de la participation d'INNELEC MULTIMEDIA dans Focus Home Interactive, le résultat global (après juste valeur) ressort à +0,63 M€.

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 16,2 M€ au 31 mars 2015 par rapport à 16,0 M€ au 31 mars 2014. L'actif non courant net à 15,2 M€ est en augmentation par rapport à l'année antérieure (13,8 M€).

L'endettement net du Groupe est de 4,0 M€ dont 1,8 M€ d'effets escomptés non échus. Il était de 0,96 M€ au 31 mars 2014, dont 3,04 M€ d'effets escomptés non échus. Au 31 mars 2015, la trésorerie est de 6,97 M€, en amélioration par rapport à celle au 31 mars 2014.

2015-2016 : Comptes en normes IFRS

Le produit d'impôts sur les bénéfices a fortement diminué sur l'exercice (-86%) et ne permet donc pas au Groupe de dégager un résultat net positif, ce dernier chute à -241K€ contre +84,7 K€. Néanmoins, l'exercice est bien meilleur que 2014/2015. En effet, un produit de cession de +1,2 M€ conjugué à 960 K€ de produits d'impôts avait permis à la Société d'enregistrer un bénéfice en 2014-2015. Le P&L de l'exercice 2015/2016 ne bénéficie pas de ses deux montants mais fait apparaître une nette amélioration des postes clés (CA, charges externes) et des agrégats essentiels (+1,9 M€ de résultat opérationnel).

9.2.Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

9.3.Informations complémentaires

Engagements hors bilan

Clauses de covenants

Au 31 mars 2016, Innelec multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clause de covenants.

En application des normes IFRS, les effets escomptés non échus, engagements figurant dans les comptes du Groupe lorsque ceux-ci étaient présentés en normes françaises, sont comptabilisés en créances clients à l'actif du bilan et en passif financier courant au passif du bilan.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2014, 31 mars 2015 et 31 mars 2016 (présentés selon les normes IFRS).

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe INNELEC MULTIMEDIA sont détaillées ci-dessous.

<i>Données consolidées - Normes IFRS (en K€)</i>	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 mars 2013	2 522	5 099	7 617	(127)	622	15 733	0	15 733
Affectation en réserves			216		(216)	0		0
Distribution de dividendes					(406)	(406)		(406)
Résultat de l'exercice					740	740		740
Autres mouvements (2)	12	22				34		34
Réserves de conversion				2		2		2
Actions propres			(226)			(226)		(226)
Autres mouvements (3)			85			85		85
Au 31 mars 2014*	2 534	5 121	7 692	(125)	740	15 962	0	15 962
Affectation en réserves			342		(342)	0		0
Distribution de dividendes					(398)	(398)		(398)
Résultat de l'exercice					85	85		85
Autres mouvements (2)	7	21				28		28
Réserves de conversion				126		126		126
Actions propres			(43)			(43)		(43)
Autres mouvements (4) (5)			426			426		426
Au 31 mars 2015	2 541	5 142	8 417	1	85	16 186	0	16 186
Affectation en réserves			85		(85)	0		0
Distribution de dividendes			(396)		0	(396)		(396)
Résultat de l'exercice					(242)	(242)		(242)
Autres mouvements (2)	18	44				62		62
Réserves de conversion						0		0
Actions propres			(25)			(25)		(25)
Autres mouvements (5)			3 580			3 580		3 580
Au 31 mars 2016	2 559	5 186	11 661	1	(242)	19 166	0	19 166

(1) Primes d'émissions, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales

(2) Dividendes versés en actions

(3) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre Xandrie et Xandrie Lab.

(4) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre Innwear.

(5) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier la redistribution significative des résultats de la Société au profit de ses actionnaires année après année.

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014*
Actifs non courants	18 232	15 208	13 773
Capitaux Propres, part du Groupe	19 166	16 187	15 963
Endettement financier net	1 390	3 993	963
Disponibilités	7 870	6 975	6 551
Total du bilan	54 539	53 610	54 786
Gearing net	7,3%	24,7%	6,0%

*Il faut noter que le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes. Ainsi, les données portant sur l'exercice 2013-2014 peuvent présenter des écarts par rapport à celles du Document de Référence 2013/2014 (Cf. Note 3.33 de l'annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015).

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est très saine, les fonds propres sont en hausse sur l'exercice 2015-2016 pour un montant de près de 3M€.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 7,7 M€ (contre 9,2 M€ au 31 mars 2015). La part à moins d'un an représente 5,2 M€, la part de 1 à 5 ans 2,4 M€ et 74 K€ au titre de la part à plus de 5 ans.

Au 31 mars 2016, l'endettement financier net atteint 1,39 M€ (3,99 M€ fin mars 2015).

Le gearing, ratio correspondant à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres, est en nette amélioration. Il s'établit ainsi à 7,3% contre 24,7% au 31 mars 2015.

La trésorerie disponible du Groupe augmente par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle ressort à 7,87 M€ sur l'exercice 2015-2016 contre environ 7 M€ en mars 2015.

De manière générale, les postes créances clients et dettes fournisseurs peuvent varier de façon importante d'un exercice à un autre en fonction des dates de commandes et donc des échéances des créances clients et des dettes fournisseurs à payer, sans que ces évolutions soient issues d'une quelconque variation des conditions opérationnelles applicables aux activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Donnée consolidées - Normes IFRS (En K€)	31-mars-16	31-mars-15	31-mars-14*
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 337	(2 799)	6 016
Marge brute d'autofinancement	699	(1 190)	1 710
Variation du besoin en fonds de roulement	2 638	(1 609)	4 306
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(375)	184	(739)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 670)	2 541	(1 839)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 292	(74)	3 438
Trésorerie nette à l'ouverture	1 367****	1 441***	(1 997)**
Trésorerie nette à la clôture	2 659*****	1 367****	1 441***

** dont EENE s'élevant à 4 295 K€

*** dont EENE s'élevant à 3 037 K€

**** dont EENE s'élevant à 1 757 K€

***** dont EENE s'élevant à 1 542 K€

*Il faut noter que le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes. Ainsi, les données portant sur l'exercice 2013-2014 peuvent présenter des écarts par rapport à celles du Document de Référence 2013/2014 (Cf. Note 3.33 de l'annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015).

2013-2014 : Comptes en normes IFRS

- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation progressent fortement sur l'exercice 2013-2014 passant de 4,3 M€ en mars 2013 à 6,02 M€ au 31 mars 2014. Cette hausse s'explique principalement par la très nette augmentation du BFR avec une variation positive de 4,3 M€.

- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement a fortement ralenti mais reste négatif à 0,74 M€.

- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement reste au même niveau négatif que l'exercice précédent (2012-2013) à 1,8 M€ (vs 1,9 M€), conséquence de remboursements d'emprunts et de dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère.

2014-2015 : Comptes en normes IFRS

- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont significativement diminué passant de 6 M€ en mars 2014 à -2,8 M€ en mars 2015 suite notamment de l'évolution du besoin en fonds de roulement.

La marge brute d'autofinancement de -1,2 M€ est à mettre en relation avec le résultat opérationnel courant de -2,0 M€ en 2014-2015.

La variation du besoin en fonds de roulement est de -1,6 M€, principalement du fait des nouvelles activités.

- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au cours de l'exercice 2014-2015, les acquisitions se sont élevées à -2,2 M€, dont -1,5 M€ qui correspondent au prêt accordé par Innelec Multimedia SA à Xandrie. Durant cet exercice, Innelec Multimedia SA a cédé des titres Xandrie pour 2,4 M€.

Ce prêt constitue une convention réglementée aux termes de l'article L225-38 du code de commerce. La procédure d'autorisation n'ayant pas été suivie à l'époque, l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2016 a approuvé cette convention ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes.

- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Le flux net de trésorerie lié aux activités de financement est de +2,5 M€.

Innelec Multimedia SA a contracté de nouveaux emprunts pour un montant de 5,0 M€ dont un emprunt de 1,5 M€ accordé par la BPI (prêt ensuite accordé par Innelec Multimedia SA à Xandrie). Innelec Multimedia SA a remboursé des emprunts pour 2,1 M€ et a versé un dividende de 0,4 M€.

2015-2016 : Comptes en normes IFRS

- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Reflétant le bon exercice de la Société, les flux de trésorerie générés par l'activité ressortent en forte hausse à 3,3 M€ contre -2,8 M€ un an auparavant. La marge d'autofinancement de retour dans le vert (+700K€) participe à ce redressement, tout comme la forte amélioration du BFR, liée principalement aux autres créances. Ainsi la variation de ce dernier représente un gain de 2,6 M€ pour INNELEC.

- **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Le Groupe a une nouvelle fois réalisé peu d'investissements significatifs, l'activité ne le nécessitant pas et la croissance du CA étant bien présente malgré tout.

- **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les flux de financement sont largement négatifs cette année après avoir été positifs l'année dernière (-1,7 M€ vs +2,5 M€), le scénario ayant été totalement inversé. En effet, la Société a remboursé une large tranche d'emprunt (1,5M€) et n'a pas re-souscrit de nouvel emprunt, améliorant ainsi grandement son endettement net, tout en ne grevant pas sa trésorerie. La Société a réussi malgré ce remboursement et grâce à son activité, a dégagé 1,3 M€ de trésorerie supplémentaire par rapport à mars 2015.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société :

Emprunts contractés par la société Innelec Multimedia au 31 mars 2016									
Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2016 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
CIC	juin-13	330	28	1,94%	juin-16	non applicable	28	0	0
CIC	nov-14	600	339	2,55%	nov-17	non applicable	202	137	0
BECM	oct-13	225	39	2,40%	août-16	non applicable	39	0	0
BECM	déc-14	400	226	2,61%	nov-17	non applicable	134	92	0
BNP PARIBAS	nov-14	300	161	2,52%	oct-17	non applicable	101	60	0
BNP PARIBAS	nov-15	250	223	0,99%	nov-18	non applicable	83	140	0
LCL	sept-14	600	381	2,05%	sept-18	non applicable	150	231	0
LCL	mars-15	350	234	1,09%	mars-18	non applicable	116	118	0
BPRNP	oct-14	500	329	2,70%	oct-18	non applicable	125	204	0
PALATINE	mars-14	250	85	2,33%	mars-17	non applicable	85	0	0
B.P.I	juin-14	1 475	1 475	4,40%	juin-21	non applicable	221	1 180	74
S.G	août-14	750	454	2,30%	août-18	non applicable	188	266	0
Total en K€		6 030	3 972				1 472	2 427	74

Depuis le 31 mars 2016, la Société a contracté les nouveaux emprunts suivants :

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance
BNP	sept-16	500	1,47%	sept-19
LCL	sept-16	300	1,21%	sept-19
PALATINE	sept-16	300	0,61%	sept-19

A noter qu'en dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc., les contrats de prêts signés par la Société ne contiennent pas de clause et/ou condition spécifique représentant des contraintes particulières (covenants financiers, garantie, etc.).

Au 31 mars 2016, INNELEC MULTIMEDIA SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clause de covenants.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

INNELEC MULTIMEDIA dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par la Société, sous le contrôle de leur conseil juridique (cf. chapitre 4 du présent Document de Référence).

En dehors des locaux (cf. section 8.1 du présent Document de Référence), aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Se reporter aux chapitres 9, 10 et 20 en ce qui concerne les comptes consolidés annuels au 31 mars 2016.

12.1.1. Résultats du premier trimestre 2016-2017

Chiffre d'affaires, en M€ (Comptes non audités au 30/06/16 en IFRS)	2016/2017	2015/2016	Var %
1 ^{er} trimestre (avril-juin)	14,6	18,1	(19,5%)

Activité du 1^{er} trimestre

Comme anticipé, le premier trimestre de l'exercice 2016-2017 est en retrait comparé à l'exercice précédent en raison principalement d'un déficit conjoncturel de nouveautés sur le segment jeux vidéo pour console. L'impact est ainsi chiffré à moins 28% sur ce trimestre.

Les nouvelles activités (mobilité, objets connectés, e-cigarette) ont bien performé sur le trimestre avec une progression de 42% et elles représentent 14% du chiffre d'affaires contre 8% sur le même trimestre de l'exercice précédent.

Perspectives 2016-2017

Durant le troisième trimestre, Octobre, Novembre, Décembre, nous verrons les premiers résultats concrets sur un nouveau segment d'activité prometteur, les casques de réalité virtuelle.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016-2017, Innelec Multimédia poursuivra ses efforts de développement sur les nouvelles activités, et à l'international (Europe et Afrique).

12.1.2. Tendances sectorielles

L'exercice 2015/2016 a confirmé la tendance observée au cours de l'exercice précédent qui tend à une croissance des ventes de jeux de nouvelle génération. Le relais semble être en train de s'opérer grâce à une base installée de PS4 de Sony et de Xbox One de Microsoft.

Dans le même temps, les éditeurs annoncent des sorties de jeux de très bonne qualité, avec des univers de plus en plus riches et complexes, et en nombre important pour les prochains mois. Le jeu Pokémon Go a notamment rencontré un succès sans commune mesure et a peut-être fait basculer le jeu vidéo dans l'ère du géolocalisé, ce raz de marée Pokémon Go participe à la bonne dynamique du secteur. Le salon E3 qui s'est tenu à Los Angeles un peu plus tôt dans l'année, a largement confirmé cette tendance. Des nouveaux accessoires apparaissent comme les casques de réalité virtuelle et augmentée, et de nouveaux modes de jeux commencent à se développer quand d'autres se démocratisent, l'e-sport notamment.

D'autre part, en ce qui concerne les activités du Groupe, à côté de succès flatteur sur le marché de l'e-cigarette où il semble que les bons choix stratégiques ont été faits, le marché des objets connectés va demander un effort d'éducation des clients du Groupe quant à leur commercialisation tant en termes de prix qu'en termes de visibilité.

Par ailleurs, une organisation commerciale plus performante et plus efficace a été mise en place. De nouvelles étapes dans l'élargissement du réseau Jeux vidéo and C° vont être franchies, et tendre vers la rentabilité des magasins internes.

12.2.Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

Les nouvelles activités (mobilité, objets connectés, e-cigarette) ont connu de très fortes croissances sur le premier trimestre : +42%. Leur chiffre d'affaires constitue désormais près de 14 % du chiffre d'affaires total contre 8% sur le même trimestre de l'exercice précédent.

INNELEC MULTIMEDIA va continuer à profiter de la montée en puissance de ses nouvelles activités, qui devraient contribuer de manière de plus en plus significative au chiffre d'affaires.

La Société n'a pas connaissance d'autre tendance ou événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2016-2017.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer de prévisions de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux ci-après précisent pour chaque membre du Conseil d'Administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

La société Nabuboto, contrôlée par Monsieur Denis THEBAUD, est le principal actionnaire de FOCUS HOME INTERACTIVE.

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'Administration	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	Directeur Général	NEANT	Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO, gérant de Multimedia Distribution Afrique, Director de Konix Interactive Limited, Président du Conseil de Surveillance de FOCUS HOME INTERACTIVE, Président Directeur Général de la SA XANDRIE, Administrateur d'ACSYS, IDM et de OBJECT LIVE SOFT Gérant de la SC NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SAS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE SAS
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	NEANT		Administrateur de la SA XANDRIE
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	26/09/2000	31/03/2020	NEANT	Directeur Associé de Eclegui Consultants	Administrateur de la SA XANDRIE
Christian TELLIER	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30/09/1996	31/03/2020		Responsable zone UK, Amérique du Nord Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaire	Administrateur de la SA XANDRIE Vice-Président du Conseil de Surveillance de la SA FOCUS HOME INTERACTIVE
Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA Xandrie
Valérie DELPECH	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	Conseil de marques en freelance	NEANT
Albert Benatar	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	17/06/2015	31/03/2016	NEANT	Président du Conseil d'Administration de Netside SAS	Administrateur de la SA Xandrie

Monsieur Jean-Charles THEBAUD est le fils de Monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93 500 Pantin.

Il est précisé qu'il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des participations des mandataires sociaux dans le capital social de la Société.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Mme Faure, Mme Delpech, M. Benatar et M. Tellier sont des administrateurs indépendants au sein du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF

14.1.2. Profils des dirigeants

- **Profils des administrateurs :**

Denis THEBAUD : Président du Conseil d'Administration,

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Nantes, Monsieur Denis THEBAUD a travaillé, de 1970 à 1983, au sein de la société Sprague Electric – un grand fabricant de composants électroniques. Il y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions Directeur des Achats, Directeur de l'Exportation, et Directeur de la Distribution.

En 1983, Monsieur Denis THEBAUD quitte Sprague Electric pour créer la société INNELEC MULTIMEDIA dont il est actuellement Président Directeur Général.

Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE : Administrateur,

Responsable commerciale et produits, titulaire d'un DUT Techniques de Commercialisation et d'un DESS/Master en Management et Gestion des Entreprises, Madame Marie-Christine FAURE a commencé sa carrière en 1975 au sein de Pascual Hermanos, une société d'import-export.

Elle est ensuite recrutée par Sprague, filiale du Groupe Vishay – fabricant des composants électroniques, pour y occuper d'abord le poste de Responsable de services clients entre 1978 et 1983, puis le poste Responsable de distribution France entre 1983 et 1993.

A partir de 1994 et jusqu'en 2003, Marie-Christine FAURE est Responsable Administration commerciale auprès de la société Kami, filiale du groupe Kenzo/LVMH spécialisé dans la distribution de prêt-à-porter de luxe. Elle est devenue ensuite la Responsable du département Vêtement d'image au sein de cette même société pendant deux ans, de 2004 à 2006. En 2008, Mme FAURE a créé une société spécialisée dans les soins à domicile pour les personnes âgées.

Jean Pierre BOURDON : Administrateur,

Titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris (section économique et financière), Jean Pierre BOURDON a débuté sa carrière en 1973 au sein du Crédit du Nord. Il y a occupé différents postes, avec notamment entre 1987 et 1990 la fonction de sous-directeur aux affaires financières en charge des opérations de fusions-acquisitions et d'investissements en capital-risque et capital développement.

Entre 1990 et 1997, il est en charge des fusions-acquisitions et des investissements en capital dans les PME, PMI au sein du groupe L'Lione. A ce titre, il a été conseiller du Président de la Banque de Baecque Beau et Président de la holding du groupe Rétif, spécialisé dans la vente d'équipements de magasins.

Depuis 1998, il crée et dirige la société Eclegui Consultants, structure spécialisée dans le conseil en matière d'opérations financières, introductions en Bourse, fusions – acquisitions et gestion d'entreprises.

Christian TELLIER : Administrateur,

Titulaire d'une Maîtrise en droits des affaires et d'un DEA de droits des transports, Christian TELLIER a travaillé, pendant deux ans, de 1974 à 1975, dans le domaine de l'assurance-crédit au sein de la société COFACE. Il est ensuite recruté par Banque Populaire pour le poste de Directeur International qu'il a occupé de 1975 à 1986, avant d'être le représentant du groupe des Banques Populaires à Londres en 1986 et en charge de la création de Pramex Londres, dont il sera Directeur International à partir de 1993. Monsieur TELLIER a été également conseiller pour le commerce extérieur de la France pendant la période 1993-1996 avant d'être nommé Chef de la zone UK, Amérique du Nord et Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaires en 1996.

Entre 2000 et 2007, avant l'arrêt de ses activités professionnelles, Monsieur TELLIER a travaillé dans les services Titres et Gestion d'actifs au sein de Natixis Services Financiers. Il a également été Directeur de la clientèle des Banques Populaires Régionales pour l'activité de conservation de titres.

Jean – Charles THEBAUD : Administrateur,

M. Jean-Charles THEBAUD est né le 2 août 1994. Il est actuellement étudiant en 3^{ème} année en Sciences Politiques. Il a, à son actif, la réalisation de plusieurs sites internet.

Valérie DELPECH : Administrateur,

Titulaire d'un doctorat en littérature américaine de l'université de la Sorbonne, madame DELPECH a commencé sa carrière en 1999, chez Marks and Spencer à Londres en tant que directrice de collection Europe. Elle rejoint en 2002, le Groupe Galerie Lafayette. Elle y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions de Directrice des achats et directrice commerciale Maison.

En 2010, Madame DELPECH rejoint le Groupe Go sport en tant que directrice de l'offre concepts.

Albert BENATAR : Administrateur,

Albert Benatar possède une grande expérience dans la communication et le marketing, aux USA comme en Europe. Elle s'est construite au fil de sa carrière, notamment dans le groupe McCann-Erickson, où il était en charge de grands clients internationaux et gérait une unité de communication au sein de la filiale européenne McCann Worldwide.

Il est par ailleurs, Président du Conseil d'administration d'une Agence de communication digitale à Paris " Netside".

- **Profils des dirigeants opérationnels au 31/03/2016 :**

Nicolas BERTHOU – Directeur général délégué

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG) et d'un cursus de formation management et finances chez Xerox (Master 90), Monsieur Nicolas BERTHOU a rejoint INNELEC MULTIMEDIA le 1^{er} novembre 2010 en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Nicolas BERTHOU a commencé sa carrière chez Xerox (1985 – 1995) où il a occupé différents postes de vente et de management commercial et marketing. En 1995 il rejoint Les Papèteries de France (groupe International Paper) comme directeur commercial. Son parcours le mène ensuite dans l'univers des engins de travaux publics (Case et JCB) où il assume la direction Sales et Marketing EAME puis la Direction Générale. En 2005, il prend la direction du groupe Papyrus France, dont il assure la restructuration et est élu Président de la Fédération Française des Distributeurs de Papier et d'Emballage en 2008.

Depuis son arrivée chez INNELEC MULTIMEDIA il est rattaché à Denis THEBAUD, PDG. Il supervise depuis juin 2011 l'ensemble des services d'INNELEC MULTIMEDIA et est en charge de la direction opérationnelle du groupe.

Nicolas BERTHOU n'exerce aucun autre mandat social.

Sébastien RAMS – Directeur des ventes Export

Titulaire d'une formation économique et commerciale, Monsieur Sébastien RAMS a débuté sa carrière professionnelle en 1996 en tant que Responsable de rayon Multimedia. En 1998, il devient commercial pour la société Acclaim. En 2000, il est promu Responsable des achats d'un site marchand. Il a exercé au sein de la société DEG Multimedia entre 2002 et 2011 en tant que Directeur des Ventes sédentaires. Du fait du rachat du fonds de commerce de DEG Multimedia par INNELEC MULTIMEDIA en 2011, il prend en 2011 la fonction de Directeur des Ventes des équipes sédentaires (multi canaux) et des grands comptes au sein d'INNELEC MULTIMEDIA. En 2013, il devient Directeur des Ventes Grands Comptes, Jeux Video & Co et commerce indépendant. A partir de 2015, il est Directeur des Ventes Export. Au total, Monsieur Sébastien RAMS dispose de 12 années d'expérience professionnelle dans les magasins indépendants et de 19 ans sur les marchés du multimédia.

Frédéric REMY – Directeur des Ventes France

Issu de l'univers du sport, Monsieur Frédéric REMY est un autodidacte. Il intègre SODIFA en 1984.

Après une première expérience au service logistique de SODIFA, il devient commercial terrain en grande distribution à partir de 1986.

En 1992, il prend la responsabilité des forces de Ventes terrain et de la diversification de la société à travers les jeux vidéo.

En 1995, ses responsabilités commerciales s'enrichissent des Centrales d'achats, tout en conservant l'animation des commerciaux terrain, et il a également la mission de mettre en place une force de vente sédentaire.

En 2001, il est nommé Directeur Commercial de SODIFA et en 2005 il rachète SODIFA.

Fin 2012, la perte de clients majeurs l'amène à restructurer son entreprise et il décide de mener une stratégie de diversification qui n'aboutira pas.

Monsieur Frédéric REMY est riche d'une expérience professionnelle intense qu'il décide de mettre au service d'INNELEC MULTIMEDIA à partir d'avril 2015, date à laquelle il prend la responsabilité de Directeur des Ventes Grands Comptes, puis Directeur des Ventes France.

Sébastien LECLAIRE – Directeur Business Unit Jeux Vidéo

Titulaire d'une formation commerciale, Monsieur Sébastien LECLAIRE a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en juin 2001 en tant qu'assistant achats. En juin 2004, il devient acheteur junior, puis acheteur senior en 2008. Il continue son évolution professionnelle au sein d'INNELEC MULTIMEDIA en 2010, année au cours de laquelle il est nommé Responsable du Grand Public. En juin 2013, il est promu Business Unit Manager Jeux Vidéo et il reporte au Directeur Général Délégué.

Pascal BOUSQUET – Directeur Business Unit e-cigarettes

De formation MBA options marketing et finance, Pascal Bousquet a débuté sa vie professionnelle dans la distribution de logiciels éditiques avant d'intégrer une maison d'éditions pour développer des projets d'innovation. Après 14 années passées dans la distribution papetière européenne, il intègre INNELEC MULTIMEDIA en mars 2014 pour mettre en place la stratégie de diversification dans l'univers de la cigarette électronique. Il met au service de ce marché exponentiel ses qualités créatives, ses compétences en business développement et sa connaissance des réseaux de distribution France et Europe.

Thomas NICODEME – Directeur Sourcing et développement

Titulaire d'une licence de communication audiovisuelle, il intègre la société Comtrade en 2003 en tant que commercial terrain, en charge de l'Île de France et des comptes Surcouf et Saturn. Après un passage de deux années en Chine en tant qu'agent commercial indépendant, il devient Sales Account Manager pour la société Comtrade, en charge de la commercialisation de la marque Bluestork. A partir de juillet 2008, il devient responsable de la commercialisation en Europe des produits Bluestork. En 2011, il prend la responsabilité du Sourcing au sein d'INNELEC MULTIMEDIA. Il devient Directeur Sourcing et Développement à partir de fin 2014 et il prend la Direction de la Business Unit High-Tech (mobilité et objets connectés) à partir de fin 2015.

Evelyne RIGATTI - Directrice du service Internet et Médias

Titulaire d'une formation linguistique et commerciale, Evelyne RIGATTI a travaillé pendant 20 ans en agences de communication (BDDP, Publicis Dialog, CA Com) dans les fonctions marketing et communication BtoC, BtoB, Corporate et interne pour de grands groupes tels que McDonald's, Club Med, Gifi ou Leader Price. En 2014, Evelyne RIGATTI a intégré INNELEC MULTIMEDIA et a été promue Directrice du service Internet et Médias.

Franck PRIVET – Directeur Logistique

Monsieur Franck PRIVET a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en Décembre 2003. Il avait précédemment à son arrivée, suivi un cursus comptable et occupé différents postes d'encadrement, de planification et de déploiement logistique dans des entreprises de distribution.

Monsieur Franck PRIVET a eu différentes promotions successives au sein de l'équipe logistique d'INNELEC MULTIMEDIA avant d'en prendre la responsabilité en mai 2010.

Béatrice MAILLARD – Directeur Administratif et Financier

Diplômée de SUP DE CO REIMS en 1993 et titulaire du DECF, Madame Béatrice MAILLARD a démarré sa vie professionnelle en tant qu'auditeur pour PriceWaterhouseCoopers. Elle a ensuite été Business Planning Manager pour la société Avis location entre 1997 et 2002. Entre 2002 et 2007, elle occupe des fonctions de Directeur du Contrôle de gestion au sein de la société Kuehne & Nagel France (secteur logistique) et au sein de la division hôtellerie économique du groupe Louvre Hotels. Depuis 2007, elle poursuit son activité professionnelle en tant que Directeur Administratif et Financier, dans des sociétés de services B to B. Depuis mars 2013, elle est Directeur Administratif et Financier d'INNELEC MULTIMEDIA.

Philippe TOMAS – Directeur des Opérations – Contrôle de gestion

Ayant une formation comptable, Monsieur Philippe TOMAS a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en novembre 1989.

Après différentes responsabilités dans le département comptable, Philippe TOMAS a été en charge de la logistique et de l'informatique et travaille sur différents projets concernant les opérations du Groupe en général. Il est également aujourd'hui responsable du contrôle interne pour l'ensemble des activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

Jérémie JANIN – Directeur Support des Ventes

Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de la Communication de Paris, Monsieur Jérémie JANIN a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les sociétés automobiles, audiovisuelles et informatiques pendant la période de 1989 à 1994.

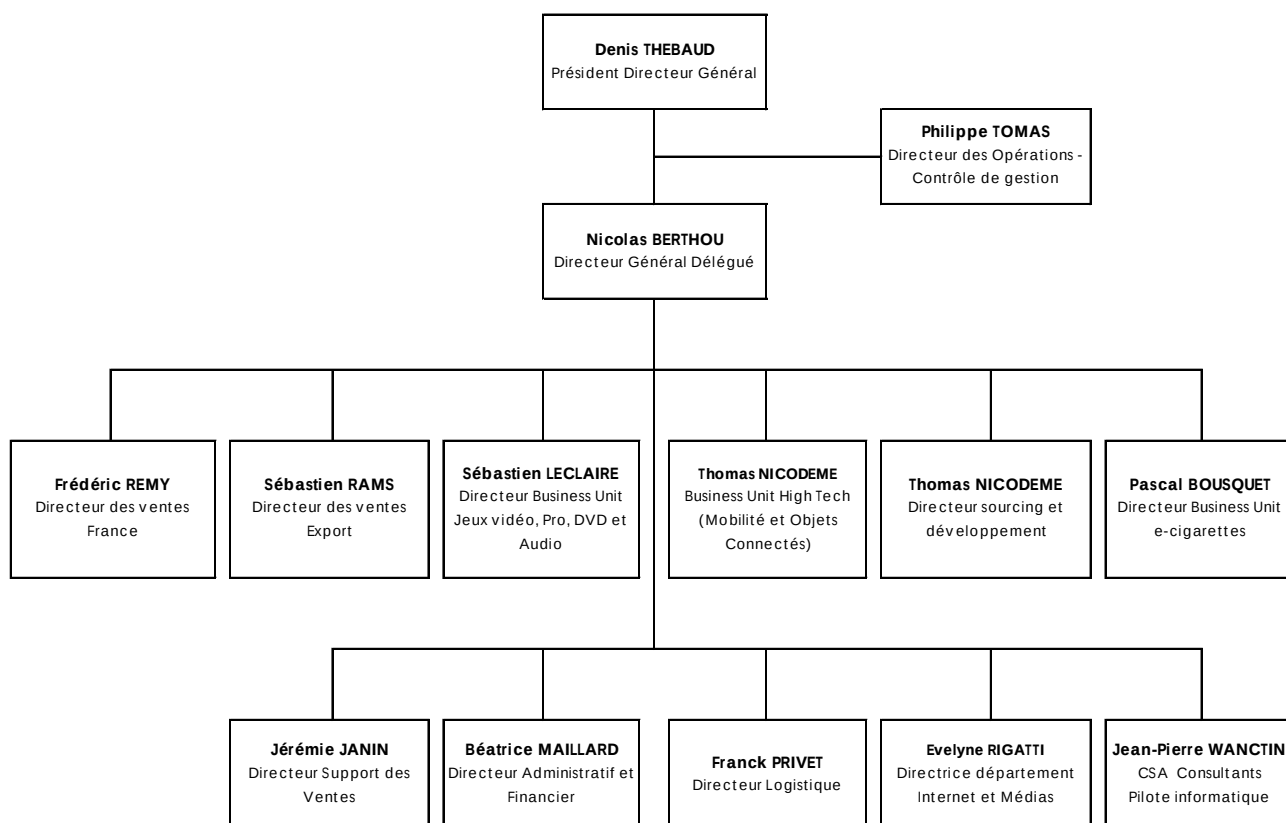
Il rejoint INNELEC MULTIMEDIA en mars 1994 pour être promu ensuite au poste de Responsable des ventes en novembre 1998. Monsieur Jérémie JANIN a occupé également la fonction de Directeur de Division Ventes Export & Vente à distance à partir d'octobre 2004 et a ensuite été nommé Directeur de Développement en juin 2005, en charge de piloter divers projets de développement et de superviser le service de marketing. En 2013, Monsieur Jérémie JANIN devient Business Unit Manager pour les gammes « pro, DVD et audio ». En 2015, il crée la Direction Support des Ventes.

Jean-Pierre WANCTIN – CSA Consultants et pilote informatique

Monsieur Jean-Pierre WANCTIN a rejoint en 1983 la société INNELEC MULTIMEDIA dont il fut le premier employé. Il en accompagna la croissance en tant que Directeur informatique puis Directeur des opérations. Il est alors en charge des systèmes d'information, de la logistique et des services généraux jusqu'en 1999, année où il créa sa propre société CSA Consultants.

Editeur de la suite CRM &Commando et distributeur de la solution de datamining Di Diver, il continue d'assurer pour INNELEC MULTIMEDIA la Direction des Systèmes d'information.

- **Organigramme opérationnel au 31 mars 2016 :**



14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social, en dehors des points figurant au chapitre 19 du présent Document de Référence et relatif aux conventions réglementées.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

TABLEAU 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (rémunérations dues)			
Denis THEBAUD, Président	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	157 200	157 200	158 700
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	157 200 €	157 200 €	158 700 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Jean Pierre BOURDON	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Christian TELLIER	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Pascal RIALLAND	Au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	6 000	6 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	- €	6 000 €	6 000 €
Albert BENATAR	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	- €	- €
Nicolas BERTHOUE	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	240 459	212 400	210 900
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	240 459 €	212 400 €	210 900 €
Jean Charles THEBAUD	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	3 500	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	3 500 €	- €

Valérie DELPECH	au 31 mars 2016	au 31 mars 2015	au 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	6 000	3 500	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	6 000 €	3 500 €	- €

L'Assemblée Générale Mixte convoquée en date du 22 septembre 2016 a été consultée sur la rémunération versée à Monsieur Denis Thébaud au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que sur les jetons de présence des administrateurs.

TABEAU 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Denis THEBAUD	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	151 200,00	151 200,00	151 200,00	151 200,00	151 200,00	151 200,00
Rémunération variable			-	-		
Rémunération exceptionnelle			-	-	-	-
Jetons de présence	6 000,00	0	6 000,00	6 000,00	7 500,00	7 500,00
Avantages en nature						
TOTAL	157 200,00	151 200,00	157 200,00	157 200,00	158 700,00	158 700,00

Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000,00	0	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Avantages en nature						
TOTAL	6 000,00	0	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

Pascal Rialland	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Avantages en nature						
TOTAL	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

Albert BENATAR	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000,00	0				
Avantages en nature						
TOTAL	6 000,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

Jean Charles THEBAUD	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000,00	0	3 500,00	3 500,00		
Avantages en nature						
TOTAL	6 000,00	0	3 500,00	3 500,00	-	-

Jean Pierre BOURDON	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable			-	-		
Rémunération exceptionnelle			-	-	-	-
Jetons de présence	6 000,00	0	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Avantages en nature				-		
TOTAL	6 000,00	0	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

Christian TELLIER	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000,00	0	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Avantages en nature				-		
TOTAL	6 000,00	0	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

Nicolas BERTHOU	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	210 900,00	210 900,00	210 900,00	210 900,00	210 900,00	210 900,00
Rémunération variable	6 418,00	6 418,00				
Rémunération exceptionnelle	20 000,00	20 000,00				
Jetons de présence						
Avantages en nature	3 141,00	3 141,00	1 500,00	1 500,00	-	-
TOTAL	240 459,00	240 459,00	212 400,00	212 400,00	210 900,00	210 900,00

Valérie DELPECH	2016		2015		2014	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe						
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	6 000,00	0	3 500,00	3 500,00		
Avantages en nature						
TOTAL	6 000,00	0	3 500,00	3 500,00	-	-

Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2016	Montant versé au cours de l'exercice 2015
Jean Charles THEBAUD :		
Jetons de présence	3 500,00	-
Marie Christine MORTEAU :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Christian TELLIER :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Valérie DELPECH :		
Jetons de présence	3 500,00	-
Jean Pierre BOURDON :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Pascal Rialland :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00

L'Assemblée Générale du 22 septembre 2015 a décidé d'allouer à chacun des administrateurs en rémunération de son activité, à titre de jetons de présence, une somme de 6 000 euros, versée au cours de l'exercice 2016.

Par ailleurs, le contrat de prestations de service conclu entre INNELEC MULTIMEDIA et la société Eclegui Consultant (société dont Monsieur Jean-Pierre BOURDON est Directeur Associé) s'est poursuivi durant l'exercice 2015-2016. Eclegui Consultant a facturé à INNELEC MULTIMEDIA au titre de ces prestations la somme

de 13 750 euros au cours de cet exercice, globalement stable par rapport à l'année antérieure (12 000 euros en 2014-2015).

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société n'a pas pris d'engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les Tableaux 4 à 7 et 9 sont non applicables.

TABEAU 10 : Récapitulatif des contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux, indemnités et/ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions et autres

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mr Denis Thébaud PDG Date début mandat 01/08/1983 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Mme Marie-Christine Morteau Administrateur Date début mandat 01/08/1983 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Mr Jean-Pierre Bourdon Administrateur Date début mandat 26/9/2000 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Mr Christian Tellier Administrateur Date début mandat 30/9/1996 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Nicolas Berthou Directeur Général Délégué Date début mandat 13/10/2010 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Valérie DELPECH Administrateur Date début mandat 18/09/2014 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Jean Charles THEBAUD Administrateur Date début mandat 18/09/2014 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X
Albert BENATAR Administrateur Date début mandat 22/09/2015 Date Fin Mandat AGO au 31/3/2020		X		X		X		X

15.2.Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

En date des 27 septembre 2006, 22 septembre 2008 et 22 septembre 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des options de souscription d'actions :

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	27-sept.-06	22-sept.-08	22-sept.-10	22-sept.-10
Date du Conseil d'Administration	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	0	0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	16,58 €	7,71 €	8,63 €	5,95 €
Nombre d'actions souscrites	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	28 000	4 500	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2016	0	5 500	2 000	3 000

Monsieur BERTHOU, Directeur Général Délégué d'INNELEC MULTIMEDIA, était le bénéficiaire des programmes d'attributions d'options de souscription d'actions décidés par les Conseils d'Administration du 7 février 2012 et 27 mars 2012.

TABLEAU 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date du plan
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant

Les plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

La dilution potentielle issue de l'exercice des 10 500 options de souscription en circulation est de 0,63%.

15.3.Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.4.Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 673 K€ au 31 mars 2016, provisions non affectées nominativement.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Denis THEBAUD, Directeur Général, personne à ce poste depuis le Conseil d'Administration du 25 septembre 2002, suite à l'application des dispositions décidées par l'Assemblée Générale de ce même 25 septembre 2002, dispositions précisant les attributions respectives du Président et du Directeur Général.

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent Document de Référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'administration	01/08/1983	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2020
Marie-Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	01/08/1983	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2020
Jean-Pierre BOURDON	Administrateur	26/09/2000	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2020
Christian TELLIER	Administrateur	30/09/1996	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2020
Albert BENATAR	Administrateur	17/06/2015	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2016
Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	18/09/2014	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2020
Valérie DELPECH	Administrateur	18/09/2014	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2020
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	13/10/2010	Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31/03/2018

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Se rapporter au chapitre 19 du présent Document de Référence relatif aux conventions réglementées.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

Les sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé doivent disposer d'un comité spécialisé qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sont exemptées de cette obligation les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé, sous réserve d'identifier cet organe, conformément à l'article L 823-20 4° du code de commerce.

C'est le cas au sein d'INNELEC MULTIMEDIA où le Conseil d'Administration statuant comme comité d'audit se déroule de la même manière qu'un conseil classique. Il reçoit le Directeur Général Délégué qui lui présente les comptes de manière détaillée. Il répond aux questions et à la suite d'un débat long et le plus exhaustif possible, en présence des commissaires aux comptes, les comptes définitifs sont arrêtés. Suite à l'ordonnance n°2015-682 du 17 mars 2016 relative à la réforme de l'audit, la réflexion concernant la composition du comité d'audit est en cours.

La Société ne dispose pas de comité de rémunération.

16.4. Gouvernement d'entreprise

INNELEC MULTIMEDIA se conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (Association Française des Entreprises Privées/Mouvement des Entreprises de France) en vigueur en France.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société relative aux recommandations AFEP-MEDEF :

Recommandations	Application	Si non appliquée, pourquoi ?
Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.	NON	Nous considérons que compte tenu de l'historique de la société, de son actionnariat et de sa taille, la dissociation des fonctions n'est pas pertinente.
Le Conseil d'Administration doit examiner et décider les opérations d'importance véritablement stratégique.	OUI	
Représentant des salariés et salariés actionnaires au conseil Actionnaires minoritaires et petits actionnaires représentés par administrateur indépendant.	NON	Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe aucun représentant des salariés et salariés actionnaires.
Administrateurs indépendants.	OUI	Les administrateurs indépendants selon les critères AFEP/MEDEF sont M. Benatar, Mme Delpech, Mme Faure et M. Tellier.
Evaluation du Conseil d'Administration.	NON	Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionnariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde. D'autre part, la réunion des administrateurs externes hors de la présence de ceux qui connaissent le mieux l'entreprise n'apporterait pas grand-chose à la qualité des travaux du Conseil et à l'information des actionnaires. Ce dispositif peut, peut-être, se défendre dans des grosses entreprises, il n'est pas adapté dans une PME, même cotée.
Accès à l'information des administrateurs.	OUI	
Formation des administrateurs.	NON	Les administrateurs sont tous des personnes expérimentées dans différents domaines ainsi qu'il est rappelé chaque année dans le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration. Il est certain que si un administrateur faisait une demande en ce sens, il lui serait répondu favorablement.
Les membres du comité d'audit doivent bénéficier d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de l'entreprise.	NON	Il n'y a pas de comité d'audit à proprement parlé. C'est le Conseil d'Administration qui se réunit en comité d'audit.
Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation adaptée.	NON	Pas d'administrateurs salariés ou actionnaires salariés.

La durée des fonctions des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. Eviter renouvellement en bloc.	NON	Les mandats sont actuellement de six ans et les renouvellements se font en deux fois.
Comité d'audit, de nominations, de rémunération. Déontologie de l'Administrateur.	OUI	Le Conseil d'administration statue comme comité d'audit. Suite à l'ordonnance n°2015-682 du 17 mars 2016 relative à la réforme de l'audit, la réflexion concernant la composition du comité d'audit est en cours.
Rémunération des administrateurs. Le mode de répartition de cette rémunération est arrêté par le conseil. Il tient compte selon les modalités qu'il définit de la participation effective des administrateurs au conseil.	NON	Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant est égal pour tous les administrateurs ainsi que voté par l'AG.
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social.	OUI	
Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du Conseil d'Administration : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence ; lisibilité des règles, mesures.	OUI	
Information sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.	OUI	
Consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.	NON	Seule la rémunération du Président Directeur Général a été présentée au vote des actionnaires dans le cadre d'une résolution. La rémunération du Directeur Général Délégué n'a pas été présentée au vote des actionnaires mais cette rémunération sera présentée au vote des actionnaires lors des prochaines assemblées générales.

16.5. Contrôle interne

Rapport présenté au conseil d'administration du 8 juillet 2016 avant l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-101-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, telles que décrites au paragraphe 4.4

Le code de gouvernement auquel se réfère la société est le Code AFEP-MEDEF. Lors de sa séance du 9 décembre 2008, le Conseil d'Administration a adopté ce Code de Gouvernement ; il a émis toutefois des réserves sur la recommandation relative au cumul du contrat de travail et du mandat social compte tenu des spécificités de la Société, tenant notamment à sa structure, à son actionnariat et à la politique de rémunérations d'éventuels futurs mandataires sociaux salariés. Le rapport prévu à l'article L 225-37 / L 225-86 du Code de Commerce explicitera les raisons pour lesquelles cette recommandation du Code AFEP-MEDEF n'a pas été retenue par la société. Actuellement elle n'a aucun mandataire social bénéficiant d'un contrat de travail.

1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Innelec Multimédia est une société anonyme au capital de 2 559 846 euros cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN.

1.1 Composition du conseil d'administration :

Président Directeur Général : Denis Thebaud

Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Elu Président du Conseil d'Administration le 1er Août 1983, et régulièrement renouvelé depuis.

Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Jean-Charles THEBAUD

Nommé lors de l'AGO du 18 Septembre 2014

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Valérie DELPECH

Ayant précédemment occupé divers postes de Direction au sein du Groupe Galeries Lafayette et Casino (Go Sport),

Nommée lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Marie Christine MORTEAU épouse FAURE

Précédemment Chef d'entreprise

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983.

Régulièrement renouvelée depuis,

Et en dernier lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON

Directeur associé de la société Eclegui Consultants

Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.

Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 18 Septembre 2014.
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Christian TELLIER
Précédemment directeur de clientèle des services financiers NATIXIS
Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

Administrateur : Albert BENATAR
Il remplace Monsieur Pascal Rialland qui a remis sa démission d'administrateur le 1er avril 2015. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 juin 2015 a coopté en remplacement de Monsieur Rialland, Monsieur Albert Benatar. La durée du mandat de Monsieur Benatar est celle prévue pour le mandat de Monsieur Rialland ; ce mandat expirera donc lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD.

Monsieur Nicolas BERTHOU a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 13 Octobre 2010 et a pris ses fonctions le 1er Novembre 2010. Le mandat de Monsieur Berthou arrivait à échéance avec l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014. Au cours de sa séance du 8 juillet 2014, le Conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Berthou jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2018.

1.2 Comités spécialisés

Au sein du Conseil d'Administration Madame Marie Christine MORTEAU apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion des franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Monsieur Albert Benatar apporte ses compétences en matière de marketing national et international.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD apporte des compétences dans le domaine de la connaissance des besoins de la clientèle et des modes de consommation.

Madame Valérie DELPECH apporte des compétences dans le domaine du category management et la connaissance des typologies d'enseignes de distribution et de leur dynamique.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/2015 au 31/03/2016 le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois :

17 juin 2015

Examen des comptes et bilan de l'exercice clos le 31/03/2015 et arrêté des dits comptes et bilan

Examen des comptes et bilan consolidés de l'exercice clos le 31/03/2015 et arrêté des dits compte et bilan consolidés

Rédaction du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à soumettre au vote des actionnaires

Fixation de la date de convocation à l'Assemblée Générale annuelle

Approbation des conventions visées par l'article 225-38 du Code de commerce

Questions diverses

9 juillet 2015

Approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place (article 117 de la Loi de sécurité financière)

Rémunération du Président

Questions diverses

22 septembre 2015

Fixation du prix de réinvestissement du dividende

23 septembre 2015

Film institutionnel et Messages Présentés à l'Innoshow

Présentation des résultats

Notre Business Grands Comptes

Changement organisationnel : Etat d'avancement

Présentation de l'état d'avancement des enjeux tels que présentés par le Président dans sa note du 17 juin 2015

9 décembre 2015

Comptes sociaux au 30 septembre 2015

Comptes consolidés au 30 septembre 2015, Rapport du Conseil d'administration sur les comptes semestriels

Evènements intervenus postérieurement à la clôture

Perspectives pour le second semestre 2015-2016 (1^{er} octobre 2015-31 mars 2016)

Commentaires de Denis THEBAUD sur le semestre et éléments de réflexion pour les membres du Conseil

Constatation de l'augmentation de capital

30 mars 2016

Présentation des résultats jusqu'à fin janvier 2016 (10 mois)

Budget 2016/2017

Présentation Plan Ecig 2016/2017

Conclusions sur les performances des dix derniers mois et priorités d'actions à discuter avec le Conseil

Questions diverses et conventions

Les jetons de présence sont de 6 000 euros par administrateur.

Au 31/03/2016 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Jean-Pierre BOURDON		33
Madame Marie Christine MORTEAU épouse FAURE		7 862
Monsieur Christian TELLIER		314
Monsieur Albert BENATAR		0
Madame Valérie DELPECH		0
Monsieur Denis THEBAUD		1 067 474
(de façon directe ou indirecte)		
Dont Monsieur Jean-Charles THEBAUD	Nu propriété	48 186
	Pleine propriété	6 659

2- Limitations apportées par le Conseil d'Administration

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

3- Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies dans l'article 31 des statuts.

4- Procédures du contrôle interne

4.1 Préambule

4.1.1 Objectifs du groupe en matière de contrôle interne

Définition du contrôle interne.

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- Limites du système de contrôle interne

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.1.2 Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

Ce rapport a été présenté aux membres du conseil d'administration par email le 1er juillet 2016 dans une version préliminaire puis le 8 juillet 2016 dans sa version définitive.

4.1.3 Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

4.1.4 Rémunération du Président

Le conseil d'Administration du 09 Juillet 2015 a décidé de maintenir la rémunération du Président à 12 600 euros payée sur 12 mois soit 151 200 euros par an.

En outre, sa rémunération variable fixée en fonction du résultat net consolidé de la société sera déterminée selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 euros : prime annuelle de 55 000 euros.
- Résultat net de 2 000 000 euros : prime annuelle de 70 000 euros.
- Résultat net de 2 500 000 euros : prime annuelle de 85 000 euros.
- Résultat net de 3 000 000 euros : prime annuelle de 100 000 euros.
- Résultat net de 3 500 000 euros : prime annuelle de 115 000 euros.
- Résultat net de 4 000 000 euros : prime annuelle de 130 000 euros.
- Résultat net de 5 000 000 euros : prime annuelle de 160 000 euros.
- Résultat net de 5 500 000 euros : prime annuelle de 175 000 euros.
- Résultat net de 6 000 000 euros : prime annuelle de 190 000 euros.

Suivant les règles de la société, si les résultats consolidés se trouvent entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint.

La prime sera payable dès la fin du premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration. Ces dispositions ont pris effet le 1er avril 2009.

Avantages en Nature : Néant

4.1.5 Rémunération du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration du 22 Septembre 2010 a fixé la rémunération fixe mensuelle à 17 575 euros à compter de son entrée en fonction.

Avantages en nature : voiture de fonction VOLVO modèle XC90.

La rémunération variable fixée en fonction du résultat net consolidé après impôt est déterminée selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 euros : prime annuelle de 22 000 euros.
- Résultat net de 2 000 000 euros : prime annuelle de 28 000 euros.
- Résultat net de 2 500 000 euros : prime annuelle de 34 000 euros.
- Résultat net de 3 000 000 euros : prime annuelle de 40 000 euros.
- Résultat net de 3 500 000 euros : prime annuelle de 46 000 euros.
- Résultat net de 4 000 000 euros : prime annuelle de 65 000 euros.
- Résultat net de 5 000 000 euros : prime annuelle de 80 000 euros.
- Résultat net de 5 500 000 euros : prime annuelle de 87 000 euros.
- Résultat net de 6 000 000 euros : prime annuelle de 114 000 euros.

Suivant les règles de la société, si les résultats consolidés se trouvent entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint.

La prime sera payable dès la fin du premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration.

4.2 Présentation des principaux facteurs de risques

4.2.1 Situation actuelle

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clé de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

4.2.2 Evolution prévue de notre approche sur les risques

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 Mai 2011 avec l'assistante du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de

gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large. .

A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation en a été faite au Conseil d'Administration, le 27 Mars 2013, qui sera renouvelée régulièrement

A cette occasion, nous élargirons la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

4.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

4.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Ce sont le Président du Groupe, le Directeur Général Délégué, le Directeur Administratif et Financier, le Responsable Comptable et Financier, le Directeur des Opérations / contrôle de gestion, les Responsables des Business Units, les Responsables Commerciaux, le Responsable Logistique, le Directeur Général Délégué pour les filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO, le cabinet d'expertise comptable du groupe, les commissaires aux comptes, l'avocat de la société, les cabinets d'audit extérieurs qui peuvent être missionnés par le Conseil d'Administration ou le Président.

Le Directeur Général Délégué reporte directement au Président.

Tous les responsables opérationnels (soulignés) reportent directement au Directeur Général Délégué, la présidence des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO est également assurée par le Président du groupe. Le cabinet d'expertise comptable intervient à chaque arrêté trimestriel dans le cadre de l'élaboration des comptes consolidés. Les deux commissaires aux comptes se répartissent le contrôle et la validation des comptes et réalisent en cours d'année des missions d'audit sur des points particuliers qui donnent lieu à l'émission de rapports écrits et recommandations.

Les cabinets d'audit extérieurs aident le conseil d'administration à obtenir un avis indépendant et qualifié sur l'organisation, les forces et faiblesses de l'entreprise et les améliorations à mettre en place.

Le Président peut aussi missionner des cabinets d'audit extérieurs sur différents sujets où il a besoin d'un avis et d'expertises extérieures à l'entreprise.

L'avocat auquel la société fait appel est le même depuis plus de 25 ans et intervient dans plusieurs domaines.

4.3.2 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.3.2.1 Contrats avec les clients : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les contrats clients font l'objet d'un contrôle supplémentaire afin de garantir leurs conformités au regard de la législation et des règles qui régissent le commerce.

4.3.2.2 Organisation des ventes : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité.

4.3.2.3 Piratage des produits : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

4.3.2.4 Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :

Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, Business Units se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Units. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Le responsable logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stock et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels

sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

4.3.2.5 Risque industriel et informatique : Sous la responsabilité du responsable logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.

Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité du responsable comptable et financier.

4.3.2.6 Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par le président et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.

4.3.2.7 Engagement hors bilan et de retraite : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

4.3.2.8 Risque lié à la gestion des actifs : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier et du responsable comptable et financier qui fournissent au Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au directeur général délégué les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations / contrôle de gestion.

4.3.2.9 Risque lié au transport : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.

4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

4.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au directeur administratif et financier. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite au paragraphe 4.3.1.

À noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients chargé particulièrement du contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

À compter de l'exercice 2013/2014 il a été créé un poste de directeur administratif et financier qui reporte au Directeur Général Délégué. Ses efforts ont porté sur un renforcement du processus budgétaire, l'établissement de situations mensuelles et un suivi hebdomadaire de la trésorerie.

4.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers.

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le directeur général délégué a repris la responsabilité des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

4.4.3 Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du directeur administratif et financier, du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du président du groupe.

4.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les responsables des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

4.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos commissaires aux comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la direction, avec l'assistance de l'expert-comptable, sous le contrôle des commissaires aux comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'événements importants.

5- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2016. Plan d'actions pour l'exercice 2016/2017

5.1 Procédure

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) :

les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, divers applicatifs.

Durant l'exercice 2015 / 2016, la procédure des notes de frais a été revue.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

Prévoir : Établissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

Mesurer : Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat...
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance,
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients,....
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix ,.....
- Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie....)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)
- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, ...)

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Mise en place d'un outil de suivi et d'archive des contrats clients sous forme dématérialisés

Accompagner : Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (tâches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermes : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Modifications de nos modes de facturation afin d'intégrer, dans nos outils d'analyse de C.A. et de marge, les montants des financements éditeurs obtenus et reversés sous forme d'avoirs à nos clients :
 - o Pour les ristournes sur contrats de mandats
 - o Pour les compensations des stocks clients lors de baisses de prix
- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des retours de marchandises clients. Cet outil permet de réaliser les contrôles en une étape, au lieu de 2 auparavant, ce qui améliore la fiabilité et la traçabilité de ces opérations.

Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Pour l'exercice 2012/2013 les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Pour l'exercice 2013/2014, il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire important d'Innelec Multimedia)
- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Durant l'exercice 2015 / 2016

- Audit des contrats fournisseurs
- Analyse risque de la fraude et de la cybercriminalité
- Contrôle conformité des factures : Loi HAMON, RCP....
- Contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)
- Contrôle des déclarations de C.A. auprès de notre assurance crédit

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

5.2 Systèmes d'information

5.2.1 Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.
- Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité est prévu le samedi 04 Août 2012.

- Le test de plan de reprise d'activité du samedi 04 Août 2012 s'est déroulé sans encombre.
- En 2014, la refonte totale de la salle informatique de secours nous a permis de vérifier de nouveau le bon fonctionnement et la pérennité complète de la solution. Nous en avons profité pour réactualiser les plans et schémas de câblage réseau ainsi que du matériel installé.

5.2.2 Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un workflow d'entreprise nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au SI.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête ont été analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 a été mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,

- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 a été marquée par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs).

5.2.3 Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées.

Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs (trices).

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

*Entreprise Ressource Planning

Monsieur Denis THEBAUD
Président du Conseil d'Administration

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'administration**

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 20 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

Mazars-SPCC
Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés
Julien RAZUNGLES

17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe INNELEC MULTIMEDIA a été en moyenne de 155 personnes au cours de l'exercice 2015-2016, contre 167 personnes en 2014-2015 et 163 personnes en 2013-2014, soit une nette réduction des effectifs en 2015-2016 comparé aux deux derniers exercices, ceci dans le but d'optimiser la rentabilité du groupe.

Répartition des effectifs	31-mars-16	31-mars-15	31-mars-14
Par catégorie			
CADRES	44	45	30
AGENTS DE MAÎTRISE	44	42	30
EMPLOYES ET PERSONNELS EXTERIEURS	67	80	103
TOTAL	155	167	163
Par entité juridique			
INNELEC MULTIMEDIA	138	147	141
INNELEC SERVICES	-	-	-
JEUX VIDEO & CO	16	19	21
INNELEC TECHNOLOGIES	-	-	-
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	1	1	1
KONIX INTERACTIVE LIMITED	-	-	-
XANDRIE*	-	-	-
TOTAL	155	167	163

**Les effectifs de Xandrie ne sont pas pris en compte car Xandrie a été classifiée en actif destiné à être cédé.*

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres, ...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre INNELEC MULTIMEDIA et ses salariés.

17.2. Participations et stock-options

17.2.1. Participations

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

En date des 27 septembre 2006, 22 septembre 2008 et 22 septembre 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des options de souscription d'actions :

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	27-sept.-06	22-sept.-08	22-sept.-10	22-sept.-10
Date du Conseil d'Administration	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	0	0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	16,58 €	7,71 €	8,63 €	5,95 €
Nombre d'actions souscrites	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	28 000	4 500	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2016	0	5 500	2 000	3 000

Les autres plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date du plan
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		

La dilution potentielle issue de l'exercice des 10 500 options de souscription en circulation est de 0,63%.

17.3. Intéressement des salariés

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la Société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation a été signé en décembre 1991 entre le Groupe et ses salariés, en application des dispositions réglementaires, accord définissant les modalités et les conditions d'utilisation au profit des salariés du Groupe de la réserve spéciale de participation.

Ce contrat définit notamment la liste des bénéficiaires, l'emploi des sommes concernées et les conditions de libération et de disponibilité de ces sommes pour les bénéficiaires.

17.3.3. Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale mixte du 18 septembre 2014 confère tout pouvoir au Conseil d'Administration en vue de l'attribution de 30 000 actions gratuites en faveur des mandataires sociaux et membres du personnel. Cette délégation a pour délai maximum 38 mois. Cependant, une première attribution devra être faite avant le 17 novembre 2017.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2016

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Au 31 mars 2016 :	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote
Famille THEBAUD	1 067 474	63,8%	2 099 865	77,0%	2 099 865	79,2%
Flottant	529 164	31,6%	549 914	20,2%	549 914	20,8%
Auto détention	76 464	4,6%	76 464	2,8%	0	0,0%
TOTAL	1 673 102	100,0%	2 726 243	100,0%	2 649 779	100,0%

Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Aucune transaction significative n'est intervenue aux cours des 2 dernières années.

Pour rappel, situation de l'actionnariat au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014 :

Au 31 mars 2015 :	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote
Famille THEBAUD	1 063 079	64,0%	2 095 470	77,4%	2 095 470	79,6%
Flottant	524 851	31,6%	538 466	19,9%	538 466	20,4%
Auto détention	73 206	4,4%	73 206	2,7%	0	0,0%
TOTAL	1 661 136	100,0%	2 707 142	100,0%	2 633 936	100,0%

Au 31 mars 2014 :	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote
Famille THEBAUD	1 063 079	64,17%	2 090 424	77,50%	2 090 424	79,41%
Flottant	528 805	31,92%	542 119	20,10%	542 119	20,59%
Auto détention	64 817	3,91%	64 817	2,40%	0	0,00%
TOTAL	1 656 701	100,0%	2 697 360	100,0%	2 632 543	100,0%

Modifications intervenues dans le capital social de la Société au cours des 12 derniers mois :

Non significatif.

Emission de titres donnant accès au capital de la Société :

Non applicable.

18.2.Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est instauré lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA en date du 13 mai 1998 pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de deux ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter le risque que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

18.3.Contrôle de la Société

A la date de dépôt du présent Document de Référence, la Société est principalement détenue par le Groupe de la famille THEBAUD (Président Directeur Général du Groupe). L'ensemble des actionnaires Famille THEBAUD détenait 63,8% du capital et 77% des droits de vote de la société INNELEC MULTIMEDIA au 31/03/2016.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de référence, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société se réunit régulièrement.

18.4.Pacte d'actionnaires et actions de concert

Néant.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Cf. paragraphe 20.1.1.4 du présent Document de Référence

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes. Ainsi, les données portant sur l'exercice 2013-2014 peuvent présenter des écarts par rapport à celles du Document de Référence 2013/2014 (Cf. Note 3.33 de l'annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015).

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2016

20.1.1.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2016

A. Bilan consolidé

BILAN CONSOLIDE

Actif

En euros	notes	mars-16	mars-15
Goodwill	3.1	1 026 267	1 098 949
Immobilisations incorporelles	3.2	5 948 633	6 119 142
Immobilisations corporelles	3.3	1 533 603	1 875 188
Actifs financiers non courants	3.5	9 146 815	5 804 764
Actifs d'impôts différés	3.6	576 684	310 202
Actifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	0
Actifs non courants		18 232 002	15 208 245
Stocks	3.7	7 816 104	7 995 737
Clients	3.8	12 377 998	13 426 498
Autres créances	3.9	8 242 950	10 004 348
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.10	7 870 048	6 974 884
Actifs courants		36 307 100	38 401 467
TOTAL ACTIFS		54 539 102	53 609 712

Passif

En euros	notes	mars-16	mars-15
Capital	3.11	2 559 846	2 541 538
Réserves liées au capital	3.11	15 003 982	16 863 013
Réserves consolidées	3.11	2 247 217	-2 922 513
Résultat consolidé groupe	3.11	-241 512	84 755
Actions propres	3.11	-403 627	-380 073
Capitaux Propres Consolidés		19 165 906	16 186 720
Dont Intérêts Minoritaires	3.12	0	0
Provisions à long terme	3.13	692 471	683 160
Passifs financiers non courants	3.14	2 574 021	3 823 419
Autres dettes non courantes	3.5	0	0
Passif d'impôts différés	3.6	0	0
Passifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	0
Passifs non courants		3 266 492	4 506 579
Provisions à court terme	3.13	0	0
Dettes fournisseurs	3.15	15 993 527	15 704 470
Passifs financiers courants	3.14	6 686 313	7 144 870
Autres dettes courantes	3.15	9 426 864	10 067 073
Passifs courants		32 106 704	32 916 413
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		54 539 102	53 609 712

B. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour les exercices clos aux 31 mars 2016 et 2015

En euros	notes	mars-16	mars-15	var
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.16	123 908 188	114 489 303	9 418 885
Autres produits de l'activité	3.17	887 380	205 664	681 716
Produit des activités ordinaires		124 795 568	114 694 967	10 100 601
Prix de revient des ventes		105 555 314	97 024 351	8 530 963
Marge brute		19 240 254	17 670 616	1 569 638
Charges externes	3.18	-8 521 287	-8 689 274	167 987
Impôts et taxes		-803 877	-1 175 069	371 192
Frais de personnel	3.19	-9 148 206	-8 658 517	-489 689
Dotations aux amortissements	3.20	-906 734	-920 927	14 193
Dotations et reprises de provisions	3.20	-27 742	-230 275	202 533
Résultat opérationnel courant		-167 592	-2 003 446	1 835 854
% du CA HT		-0,14%	-1,75%	
Résultat sur cession de participations consolidées	3.21			
Résultat sur cession de participations non consolidées	3.21		1 253 714	-1 253 714
Résultat opérationnel non courant		0	1 253 714	-1 253 714
Produits financiers	3.22	186 136	203 120	-16 984
Charges financières	3.22	-396 397	-329 578	-66 819
Résultat avant impôt		-377 853	-876 190	498 337
% du CA HT		-0,30%	-0,77%	
Impôt sur les bénéfices	3.23	136 341	960 945	-824 604
Résultat des sociétés intégrées		-241 512	84 755	-326 267
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-241 512	84 755	-326 267
% du CA HT		-0,19%	0,07%	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
Dont, part du Groupe		-241 512	84 755	-326 267
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		0	0	
Par action en euros				
	notes	mars-16	mars-15	var
Résultat de base, part du Groupe	3.26	-0,15	0,05	-0,20
Résultat dilué, part du groupe	3.26	-0,15	0,05	-0,20

C. Etat du résultat global

Pour les exercices clos aux 31 mars 2016 et 2015

En euros	mars-16	mars-15
Résultat net de l'exercice	-241 512	84 755
Ecart de conversion	-485	844
Ecart actuariels	39 521	-86 196
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, nette des IDP	3 540 877	627 130
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	3 338 401	626 533
dont, part du Groupe	3 338 401	626 533
dont, part des minoritaires		

D. Flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2016

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)

	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net des sociétés intégrées	-242	85
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	997	888
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	0	0
+ Variation des impôts différés	-146	-969
+ Vnc des actifs cédés	90	-1 194
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	0	0
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	699	-1 190
Dividendes recues des sociétés mise en équivalence		
Stock	180	1 458
Clients	1 048	2 137
Autres créances	1 761	-560
Dettes fournisseurs	289	-3 692
Dettes fiscales et sociales	-27	-548
Autres dettes	-613	-404
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 638	-1 609
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 337	-2 799
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-580	-2 123
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	205	2 400
+ Dettes sur immobilisations	0	0
- incidence des variations de périmètres	0	-93
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-375	184
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-396	-398
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	62	27
+ Souscription d'emprunts	250	5 049
- Remboursements d'emprunts	-1 560	-2 094
+ Cession acquisition nette actions propres	-26	-43
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 670	2 541
Variation de trésorerie	1 292	-74
Trésorerie d'ouverture nette(2)	1 367	1 441
Trésorerie de clôture nette (2)	2 659	1 367
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2015 ci-dessous		
	31/03/2016	31/03/2015
Disponibilités	7 870	6 975
Concours bancaires	-3 669	-3 851
Effets escomptés non échus	-1 542	-1 757
Trésorerie nette	2 659	1 367

E. Variation des capitaux propres

	capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conver- sion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2014	2 534	5 121	7 692	-125	740	15 962	0	15 962
Affectation en réserves			342		-342	0		0
Distribution de dividendes			0		-398	-398		-398
Résultat de l'exercice					85	85	0	85
Autres mouvements (2)	7	21	0	0	0	28		28
Ecart de Conversion				126		126		126
Actions propres			-43	0		-43		-43
Autres mouvements (3) (4)			426			426		426
Capitaux propres au 31 mars 2015	2 541	5 142	8 417	1	85	16 186	0	16 186
Affectation en réserves			85		-85	0		0
Distribution de dividendes			-396		0	-396		-396
Résultat de l'exercice					-242	-242	0	-242
Autres mouvements (2)	18	44	0	0	0	62		62
Ecart de Conversion				0		0		0
Actions propres			-25	0		-25		-25
Autres mouvements (4)			3 580			3 580		3 580
Capitaux propres au 31 mars 2016	2 559	5 186	11 661	1	-242	19 165	0	19 165

(1) = Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Dividendes versés en actions

(3) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre Innower

(4) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente nette des impôts différés

2.1.1.2 Annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2016

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2016.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 juin 2016.

Au 31 mars 2016, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2016.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2016 porte sur 6 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2016 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	111 Queen's road east, Wanchai, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle exclusif.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2016.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs en attente de cession, de liquidation ou de distribution sont présentés sous la rubrique actifs et passifs détenus en vue d'être cédés.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
 - * Le contrôle d'une ressource ;
 - * L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution et Je Console, des fonds de commerce des magasins, des relations clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les fonds de commerce et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwills comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10
(1) exprimées en années	

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autre part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 9.0%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2016 et non des données cibles.

S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actif financier non courant

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Conformément à IAS 39, la juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

2.3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.8 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.9 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.10 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2016 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 2,15 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3 % pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 673 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 664 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 9 K€.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 23 keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 22 keuros.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

2.3.11 Passif financier

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

2.3.12 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE et JE VAPOTE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel. Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.13 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

2.3.14 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2016.

2.3.15 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.16 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de location financement devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.17 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31/03/2016, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

2.3.18 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.19 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, dvd vidéo, cd audio, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques et leurs recharges, produits connectés et divers autres produits de loisirs).

Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.16.

2.4 Evènements significatifs de la période

Une indemnité d'assurance de 655 k€ a compensé la perte d'exploitation liée à la fermeture ponctuelle du centre d'Activités de l'Ourcq, engendrée par un incendie survenu dans une autre entreprise de cette zone d'activités.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2016	31/03/2015	variation 03/16 et 03/15
Valeur Brute	1 853 519	1 904 839	-51 320
Dépréciation	827 252	805 890	21 362
Valeur nette	1 026 267	1 098 949	-72 682

Les principaux goodwills en valeur nette au 31 mars 2016 sont les suivants :

Sociétés	31/03/2016		31/03/2015	
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services (1)	883 759	571 856	311 903	311 903
Fonds de commerce (2)	805 508	214 478	591 030	663 712
Total	1 853 519	827 252	1 026 267	1 098 949

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€
goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 4 fonds de commerce.

La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie.

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 50 keuros.
Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 762 keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 583 keuros.

La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffre d'affaires annuels.

Les tests effectués au 31.03.2016 ont révélé une perte de valeur de 21 K€ comptabilisée au 31.03.2016.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2015	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2016
Frais de recherche et développement	0	0	0		0
Concessions, brevets, licences (1)	7 730 820	242 334	739	0	7 972 415
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184 483				3 184 483
Autres immobilisations incorporelles en cours	1 813		1 813	0	0
Sous total valeurs brutes	10 917 116	242 334	2 552	0	11 156 898
Amort. des frais de recherche et développement	0				0
Amort. des concessions, brevets, licences	4 184 458	266 214	739		4 449 933
Amort. des autres immobilisations incorporelles	613 516	144 816			758 332
Sous total amortissements	4 797 974	411 030	739		5 208 265
					0
Valeur nette	6 119 142	-168 696	1 813	0	5 948 633

(1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€, de la marque JE CONSOLE pour 487 K€, de la marque DIFINTEL pour 410 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ ainsi que de logiciels.

(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2015	augmentations	diminutions	31/03/2016
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 879 251	12 359	4 620	2 886 990
Autres immobilisations corporelles	6 564 009	185 074	168 351	6 580 732
Autres immobilisations corporelles en cours	3 962		3 962	0
Total des valeurs brutes	9 447 222	197 433	176 933	9 467 722
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	2 440 405	86 062	2 739	2 523 728
Autres immobilisations corporelles	5 131 629	409 638	130 876	5 410 391
Autres immobilisations corporelles en cours	0			0
Total des amortissements	7 572 034	495 700	133 615	7 934 119
Valeur nette	1 875 188	-298 267	43 318	1 533 603

Note 3.4 Actifs/Passifs détenus en vue d'être cédés

Il n'existe pas d'actifs/passifs détenus en vue d'être cédés.

Note 3.5 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2015	Juste valeur	acquisitions	cessions	31/03/2016
Valeurs Brutes					
Titres des sociétés non consolidées (1)	3 775 902	3 400 979	93 835		7 270 716
Créances rattachées	1 594 208		52 215	141 333	1 505 090
Autres titres immobilisés	489				489
Autres immobilisations financières	446 525			63 645	382 880
Total Valeur brute des actifs financiers	5 817 124	3 400 979	146 050	204 978	9 159 175
Provisions dépréciations immobilisations financières	31/03/2015		dotations	reprises prov.	31/03/2016
Dépréciations des titres non consolidés	-12 360				-12 360
Actifs financiers nets non courants	5 804 764	3 400 979	146 050	204 978	9 146 815

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
Focus	5,27%	6 570 236	0	6 570 236
Xandrie	2,47%	189 350	0	189 350
Chez Innelec Technologies				
Objective Soft	6,19%	2 360	2 360	0
Idm	8,09%	233 809	0	233 809
Numecent Holding Ltd	0,97%	263 061	0	263 061
Chez Innelec Services				
As de Com	19,00%	1 900	0	1 900
Total		7 270 716	12 360	7 258 356

Note 3.6 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	50 498	-1 922	48 576
Déficits fiscaux reportables	674 376	158 939	833 315
Retraitements de consolidation	-414 672	109 465	-305 207
31-mars-16	310 202	266 482	576 684

Passifs d'impôts différés

Retraitements de consolidation	0	0	0
31-mars-16	0	0	0

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément à IAS 12.

Concernant le calcul des impôts différés passifs relatifs à la juste valeur des titres Focus, nous nous sommes placés dans le cadre du régime des plus-values à long terme. Nous appliquons le régime mère-fille et sommes dans une stratégie de conservation de ces titres pour une durée supérieure à deux ans.

Note 3.7 Stocks

	31/03/2016		31/03/2015	
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	51 567		51 567	63 292
Marchandises (1)	8 238 124	473 587	7 764 537	7 932 445
Total	8 289 691	473 587	7 816 104	7 995 737

(1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule

une nouvelle provision. Au 31/03/2016, une dotation de 474 K€ et une reprise de 553 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de 79 K€ sur le résultat opérationnel courant.

Note 3.8 Clients et comptes rattachés

	31/03/2016		31/03/2015	
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	12 642 687	264 689	12 377 998	13 426 498
Total	12 642 687	264 689	12 377 998	13 426 498

(1) dont EENE 1 541 605 1 541 605 1 756 874

Note 3.9 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2016		31/03/2015	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	5 037 302		5 037 302	5 446 623
Créances sociales et fiscales	2 706 321		2 706 321	2 814 924
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	2 446		2 446	1 168 922
Charges Constatées d'avance	496 881		496 881	573 879
Total	8 242 950	0	8 242 950	10 004 348
dont				
A moins d'un an			8 242 950	10 004 348
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.10 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2016	31/03/2015	variation 03/16 et 03/15
Disponibilités	7 870 048	6 974 884	895 164
Trésorerie brute	7 870 048	6 974 884	895 164
Effets escomptés non échus	-1 541 605	-1 756 874	215 269
Crédits spots	-3 669 218	-3 850 541	181 323
Trésorerie nette	2 659 225	1 367 469	1 291 756
Dette financière (hors crédits spots)	-4 049 510	-5 360 874	1 311 364
Endettement financier net	-1 390 285	-3 993 405	2 603 120

Note 3.11 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 673 102 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 661 136	11 966		1 673 102
Total		1 661 136	11 966	0	1 673 102

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	73 206	109 081	105 823	76 464
Total	73 206	109 081	105 823	76 464

Innelec Multimédia détient 76 464 actions propres pour une valeur nette de 403 627 €, présentées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 24 septembre 2008, du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia.

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ de la période	Date de fin de période	solde des bons exerçables au 31/03/15	nombre de bons exercés au 31/03/16	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/2016
06/05/2008	14 800	16,58	06/05/2013	05/05/2015	14 800	0	14 800	0
07/07/2010	5 500	7,71	07/07/2015	06/07/2017	0	0	0	5 500
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2016, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

Résultat par action / dividendes

	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Capital social	2 559 846	2 541 538	2 534 753
Nombre d'actions	1 673 102	1 661 136	1 656 701
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	-0,15	0,05	0,41
Dividende par action	0	0,24	0,24

(1) cf note 3.26

Note 3.12 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.13 Provisions pour risques et charges

	31/03/2016	31/03/2015	variation 03/16 et 03/15
Provisions pour risques divers	19 009	19 009	0
Provisions pour charges (retraite) (1)	673 462	664 151	9 311
Total provisions pour risques et charges	692 471	683 160	9 311
Courant	0	0	0
Non courant	692 471	683 160	9 311
Total provisions pour risques et charges	692 471	683 160	9 311

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.10

Note 3.14 Passifs financiers

	31/03/2016	31/03/2015	variation 03/16 et 03/15
Emprunts bancaires (2)	2 574 021	3 823 419	-1 249 398
Emprunts (part à plus d'un an)	2 574 021	3 823 419	-1 249 398
Passifs financiers non courants	2 574 021	3 823 419	-1 249 398
Emprunts bancaires (1) (2)	1 475 490	1 537 455	-61 965
Emprunts (part à moins d'un an)	1 475 490	1 537 455	-61 965
Crédits spots	3 669 218	3 850 541	-181 323
Effets escomptés non échus	1 541 605	1 756 874	-215 269
Passifs financiers courants	6 686 313	7 144 870	-458 557
Total Passif Financier	9 260 334	10 968 289	-1 707 955

(1) dont intérêts courus: 3 518 €

(2) voir note 3.22

Note 3.15 Autres dettes courantes

	31/03/2016	31/03/2015	variation 03/16 et 03/15
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 993 527	15 704 470	289 057
Dettes fiscales et sociales	2 772 428	2 799 734	-27 306
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	6 654 436	7 267 339	-612 903
Total Autres dettes	25 420 391	25 771 543	-351 152
Dont			
A moins d'un an	25 420 391	25 771 543	
A plus d'un an			

Note 3.16 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2016		31/03/2015		Variation 03/16 et 03/15	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	5 154 581	4,16%	5 152 019	4,50%	2 562	0,05%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	104 851 109	84,62%	96 743 461	84,50%	8 107 648	8,38%
Logiciels professionnels et accessoires	4 658 948	3,76%	5 037 529	4,40%	-378 581	-7,52%
DVD + CD Audio (lecteurs + accessoires, et films	1 858 623	1,50%	3 663 658	3,20%	-1 805 035	-49,27%
e-cigarette	4 956 328	4,00%	1 602 850	1,40%	3 353 477	209,22%
Mobilité et Produits connectés	2 292 301	1,85%	2 060 807	1,80%	231 494	11,23%
Divers	136 299	0,11%	228 979	0,20%	-92 680	-40,48%
Total	123 908 188	100,00%	114 489 303	100,00%	9 418 885	8,23%

Note 3.17 Autres produits

	31/03/2016	31/03/2015	Variation 03/16 et 03/15
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion (2)	671 796	39 910	631 886
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobilisée	0	0	0
Autres produits (1)	215 584	165 754	49 830
Total	887 380	205 664	681 716

(1) dont 216 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

(2) dont 655 K€ d'indemnité d'assurance

Note 3.18 Autres achats et charges externes

	31/03/2016	31/03/2015	var
Location immobilière	952 017	1 156 975	-204 958
Location mobilière	464 575	432 292	32 283
Charges locatives	97 635	143 498	-45 863
Dépenses entretien et maintenance	432 933	489 088	-56 155
Assurances	597 388	546 184	51 204
Intérimaires et personnels extérieurs	341 200	312 177	29 023
Transports	2 403 305	2 171 520	231 785
Autres charges externes (1)	3 232 234	3 437 540	-205 306
Total	8 521 287	8 689 274	-167 987

(1) Dont transfert de charges : 177 k€

Note 3.19 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2016	31/03/2015	var
Rémunérations du personnel chargées	9 148 206	8 658 517	489 689
Intéressement et participation	0	0	0
Avantages au personnel	0	0	0
Total	9 148 206	8 658 517	489 689

Note 3.20 Amortissements et provisions

	31/03/2016	31/03/2015	var
Dotations aux amortissements, nettes de reprises	906 734	920 927	-14 193
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	10 739	64 438	-53 699
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-51 587	118 283	-169 870
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	68 590	47 554	21 036
Total dotations aux provisions	27 742	230 275	-202 533
Total	934 476	1 151 202	-216 726

Note 3.21 Résultat opérationnel non courant

	31/03/2016	31/03/2015	variation 03/16 et 03/15
Produits de cession de titres	0	2 400 000	-2 400 000
Valeurs nettes comptables sur cession de titres	0	-1 146 286	1 146 286
Résultat opérationnel non courant	0	1 253 714	-1 253 714

Note 3.22 Coût de l'endettement financier

	31/03/2016	31/03/2015	variation 03/16 et 03/15
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	186 136	58 677	127 459
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	186 136	58 677	127 459
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-304 916	-294 550	-10 366
Résultat de change sur opération de financement	-91 481	-35 028	-56 453
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	0	144 443	-144 443
Coût de l'endettement financier brut	-396 397	-185 135	-211 262
Total du coût de l'endettement financier net	-210 261	-126 458	-83 803

Echéancier des passifs

	31/03/2016	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	4 049 510	1 475 490	2 426 520	147 500
Effets escomptés non échus	1 541 605	1 541 605		
Dettes fournisseurs	15 993 527	15 993 527		
Autres dettes	9 426 864	9 426 864		
Crédits spots	3 669 218	3 669 218		

Note 3.23 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2016	31/03/2015	var
Résultat avant impôt	-377 853	-876 190	498 337
Charge d'impôt théorique en France 33,33%	-125 951	-292 063	166 112
Total charge d'impôt théorique	-125 951	-292 063	166 112
Effet des différentiels de taux d'imposition	10 003	11 129	-1 126
Effet des différences permanentes	-20 393	-440 018	419 625
Effets des actifs d'impôts non reconnus	0	-239 993	239 993
Impôt consolidé (1)	-136 341	-960 945	824 604
Taux effectif d'impôt	36,08%	109,67%	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

Note 3.24 Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration de la société Innelec Multimedia poursuit la séparation de ses activités physiques et digitales. La société Innelec Multimedia poursuit la réduction de sa participation dans la société Xandrie.

Note 3.25 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2016	31/03/2015
Cadres	44	45
Agents de maîtrise	44	42
Employés	67	80
total	155	167

Note 3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2016	31/03/2015
Nombre d'actions en circulation	1 673 102	1 661 136
Moyenne pondérée des levées d'options	0	0
Moyenne pondérée des actions propres	-76 464	-73 206
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	1 596 638	1 587 930

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2016	31/03/2015
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 596 638	1 587 930
Résultat net-part du groupe	-241 512	84 755
Par action (€)	-0,15	0,05

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2016	31/03/2015
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 596 638	1 587 930
Résultat net-part du groupe	-241 512	84 755
Par action (€)	-0,15	0,05

Cf note 3.11

Note 3.27 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 397 K€.

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature voiture	Nombre de bons de souscription
Denis THEBAUD	151	0	6		0
Nicolas BERTHOU	211	26	0	3	5 000

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.
Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Note 3.28 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

Note 3.29 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 494 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

Note 3.30 Engagements Hors bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2016, Innelec Multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

Note 3.31 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

Note 3.32 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 156 K€ au total.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du Groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe, et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 20 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

Mazars-SPCC

Deloitte & Associés

Bertrand MICHAU

Julien RAZUNGLES

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avenants aux contrats de licence de marques conclus avec INNELEC SERVICES

Administrateur concerné :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président de la SAS INNELEC SERVICES

L'établissement de ces avenants est apparu nécessaire à la société dans le cadre d'une harmonisation des barèmes des principaux contrats de licences de marques, sous la forme d'une redevance fixe et d'une rémunération proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires.

Ces avenants aux contrats de licence de marques conclus avec la société INNELEC SERVICES ont été autorisés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2016. En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 15 juin 2016, votre conseil d'administration a présenté ces motifs.

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu un contrat de licence de marque pour les marques Je Console signé avec la société JC Centrale à compter du 1^{er} juillet 2007 et absorbée depuis par Innelec Services. Un avenant signé le 1er avril 2015 supprime toute référence au territoire prévue au contrat initial, instaure une

redevance mensuelle fixe de 10 000 Euros et maintient la redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au 31 mars 2016, les redevances facturées par INNELEC SERVICES à INNELEC MULTIMEDIA d'un montant total de 185 064 euros HT se décomposent comme suit :

- redevance proportionnelle : 65 064 Euros
- redevance fixe : 120 000 euros HT

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu un contrat de licence de marque pour la marque Virtua à compter du 1^{er} avril 2008. Un avenant signé le 1^{er} avril 2015 supprime toute référence au territoire prévue au contrat initial, instaure une redevance mensuelle fixe de 5 000 Euros et maintient une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au 31 mars 2016, les redevances facturées par INNELEC SERVICES à INNELEC MULTIMEDIA d'un montant total de 68 880 euros HT se décomposent comme suit :

- redevance proportionnelle : 8 880 Euros
- redevance fixe : 60 000 euros HT

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA. Par un avenant signé en date du 1^{er} avril 2015 toute référence au territoire prévue au contrat initial est supprimée et le taux de redevance sur la partie variable est désormais fixé à 2% du chiffre d'affaires.

Au 31 mars 2016, les redevances facturées par INNELEC SERVICES à INNELEC MULTIMEDIA d'un montant total de 347 768 euros HT se décomposent comme suit :

- redevance proportionnelle : 107 768 Euros
- redevance fixe : 240 000 euros HT

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marque pour la marque Difintel à compter du 1^{er} juillet 2008. Par un avenant signé en date du 1^{er} avril 2015, toute référence à la territorialité du contrat initial a été supprimée.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, cette rémunération proportionnelle a représenté 1 852 Euros.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration. Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention de prêt avec XANDRIE SA

Administrateurs concernés :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE

Madame Marie-Christine FAURE, Monsieur Jean Pierre BOURDON, Monsieur Christian TELLIER, Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Monsieur Pascal RIALLAND (jusqu'au 1^{er} avril 2015) administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de XANDRIE.

Au cours du premier trimestre civil 2014, la BPI a accordé à INNELEC MULTIMEDIA un prêt de 1 475 000 euros pour le financement des activités de XANDRIE. C'est dans ce contexte que le 20 juin 2014, INNELEC MULTIMEDIA a accordé un prêt de 1 475 000€ à la société XANDRIE. Le taux d'intérêt est de 3% et la durée sur 7 ans. Les modalités de remboursement incluent 8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30 juin 2021.

Cette opération a été présentée et autorisée par le conseil d'administration du 26 mars 2015. Toutefois les administrateurs intéressés par cette convention ayant pris part au vote, cela nécessite que cette convention soit représentée au vote de l'assemblée générale pour régulariser la situation.

Conventions et engagements des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées au cours des exercices précédents et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015.

1. Opération d'échanges de titres XANDRIE

Administrateur concerné :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Gérant de la SC NABUBOTO

Le 31 mars 2014, INNELEC MULTIMEDIA a réalisé une opération d'échange de titres de la société XANDRIE avec des titres FOCUS HOME INTERACTIVE détenus par la SC NABUBOTO. La valorisation des actions FOCUS HOME INTERACTIVE a été fixée à 9.10 euros l'action par une société indépendante et la valorisation des actions XANDRIE est celle qui avait été fixée lors d'une augmentation de capital réalisée en octobre 2013 soit 1.15 euros l'action.

2. Opération de cession de titres XANDRIE

Administrateur concerné :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Gérant de la SC NABUBOTO.

Le 30 mars 2015, INNELEC MULTIMEDIA a réalisé une opération de cession de 1 000 000 de titres XANDRIE à la société NABUBOTO, société civile familiale de Monsieur Denis THEBAUD, au prix de 2.40 euros l'action (prix correspondant à la plus récente augmentation de capital) et permettant de dégager une plus-value de 1.25 euros par action. Cette opération a réduit la participation d'INNELEC MULTIMEDIA dans XANDRIE à hauteur de 2.52%.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du désengagement souhaité par la société INNELEC MULTIMEDIA dans le capital de XANDRIE.

Nous vous signalons que ces deux opérations ont donné lieu à exécution au cours des exercices écoulés aux conditions mentionnées ci-dessus.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, la société immobilière INNOBAT, propriétaire des locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 493 723 euros hors taxes au titre des loyers,
- 76 682 euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 72 936 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

2. Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES

La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour les marques Stratagames, Stratagames.com appartenant à Innelec Services.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, cette rémunération proportionnelle a représenté 0 Euro.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 20 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS SPCC

Deloitte & Associés

Bertrand MICHAU

Julien RAZUNGLES

20.1.2. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2015

20.1.2.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015

F. Bilan consolidé

BILAN CONSOLIDE

Actif

En euros	notes	mars-15	mars-14
Goodwill	3.1	1 098 949	1 163 385
Immobilisations incorporelles	3.2	6 119 142	6 343 909
Immobilisations corporelles	3.3	1 875 188	1 968 850
Actifs financiers non courants	3.5	5 804 764	4 297 136
Actifs d'impôts différés	3.6	310 202	74
Actifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	0
Actifs non courants		15 208 245	13 773 354
Stocks	3.7	7 995 737	9 453 623
Clients	3.8	13 426 498	15 563 320
Autres créances	3.9	10 004 348	9 444 721
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.10	6 974 884	6 550 631
Actifs courants		38 401 467	41 012 295
TOTAL ACTIFS		53 609 712	54 785 649

Passif

En euros	notes	mars-15	mars-14
Capital	3.11	2 541 538	2 534 753
Réserves liées au capital	3.11	16 863 013	16 569 272
Réserves consolidées	3.11	-2 922 513	-3 447 306
Résultat consolidé groupe	3.11	84 755	667 166
Actions propres	3.11	-380 073	-361 225
Capitaux Propres Consolidés		16 186 720	15 962 660
Dont Intérêts Minoritaires	3.12	0	0
Provisions à long terme	3.13	683 160	496 329
Passifs financiers non courants	3.14	3 823 419	687 386
Autres dettes non courantes	3.5	0	0
Passif d'impôts différés	3.6	0	398 484
Passifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	0
Passifs non courants		4 506 579	1 582 199
Provisions à court terme	3.13	0	0
Dettes fournisseurs	3.15	15 704 470	19 396 618
Passifs financiers courants	3.14	7 144 870	6 826 296
Autres dettes courantes	3.15	10 067 073	11 017 876
Passifs courants		32 916 413	37 240 790
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		53 609 712	54 785 649

G. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour les exercices clos aux 31 mars 2015 et 2014

En euros	notes	mars-15	mars-14	var
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.16	114 489 303	125 668 449	-11 179 146
Autres produits de l'activité	3.17	205 664	288 737	-83 073
Produit des activités ordinaires		114 694 967	125 957 186	-11 262 219
Prix de revient des ventes		97 024 351	105 821 874	-8 797 523
Marge brute		17 670 616	20 135 312	-2 464 696
Charges externes	3.18	-8 689 274	-8 717 142	27 868
Impôts et taxes		-1 175 069	-1 196 194	21 125
Frais de personnel	3.19	-8 658 517	-7 970 960	-687 557
Dotations aux amortissements	3.20	-920 927	-954 254	33 327
Dotations et reprises de provisions	3.20	-230 275	126 513	-356 788
Résultat opérationnel courant		-2 003 446	1 423 275	-3 426 721
% du CA HT		-1,75%	1,13%	
Résultat sur cession de participations consolidées	3.21		253 576	-253 576
Résultat sur cession de participations non consolidées	3.21	1 253 714		1 253 714
Résultat opérationnel non courant		1 253 714	253 576	1 000 138
Produits financiers	3.22	203 120	40 504	162 616
Charges financières	3.22	-329 578	-457 945	128 367
Résultat avant impôt		-876 190	1 259 410	-2 135 600
% du CA HT		-0,77%	1,00%	
Impôt sur les bénéfices	3.23	960 945	-402 530	1 363 475
Résultat des sociétés intégrées		84 755	856 880	-772 125
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	-189 714	189 714
Résultat net de l'ensemble consolidé		84 755	667 166	-582 411
% du CA HT		0,07%	0,53%	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
Dont, part du Groupe		84 755	667 166	-582 411
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		0	0	
Par action en euros				
	notes	mars-15	mars-14	var
Résultat de base, part du Groupe	3.26	0,05	0,41	-0,36
Résultat dilué, part du groupe	3.26	0,05	0,41	-0,36

H. Etat du résultat global

En euros	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net de l'exercice	84 755	667 166
Ecart de conversion	844	-125 975
Ecarts actuariels	-86 196	-19 982
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	627 130	0
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	626 533	521 209
dont, part du Groupe	626 533	521 209
dont, part des minoritaires		

I. Flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2015

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)

	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net des sociétés intégrées	85	667
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	888	1 053
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	0	0
+ Variation des impôts différés	-969	9
+ Vnc des actifs cédés	-1 194	-209
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	0	0
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	0	190
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-1 190	1 710
Dividendes recues des sociétés mise en équivalence		
Stock	1 458	1 059
Clients	2 137	1 431
Autres créances	-560	2 329
Dettes fournisseurs	-3 692	611
Dettes fiscales et sociales	-548	-274
Autres dettes	-404	-850
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 609	4 306
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 799	6 016
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-2 123	-710
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	2 400	0
+ Dettes sur immobilisations	0	0
- incidence des variations de périmètres	-93	-29
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	184	-739
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-398	-406
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	27	36
+ Souscription d'emprunts	5 049	1 005
- Remboursements d'emprunts	-2 094	-2 247
+ Cession acquisition nette actions propres	-43	-227
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 541	-1 839
Variation de trésorerie	-74	3 438
Trésorerie d'ouverture nette(2)	1 441	-1 997
Trésorerie de clôture nette (2)	1 367	1 441
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2014 ci-dessous		
	31/03/2015	31/03/2014
Disponibilités	6 975	6 550
Concours bancaires	-3 851	-2 072
Effets escomptés non échus	-1 757	-3 037
Trésorerie nette	1 367	1 441

J. Variation des capitaux propres

<i>Données consolidées - Normes IFRS (en K€)</i>	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 mars 2013	2 522	5 099	7 617	(127)	622	15 733	0	15 733
Affectation en réserves			216		(216)	0		0
Distribution de dividendes (2)					(406)	(406)		(406)
Résultat de l'exercice					740	740		740
Autres mouvements (3)	12	22				34		34
Réserves de conversion				2		2		2
Actions propres			(226)			(226)		(226)
Autres mouvements (4)			85			85		85
Au 31 mars 2014	2 534	5 121	7 692	(125)	740	15 962	0	15 962
Affectation en réserves			342		(342)	0		0
Distribution de dividendes (2)					(398)	(398)		(398)
Résultat de l'exercice					85	85		85
Autres mouvements (3)	7	21				28		28
Réserves de conversion				126		126		126
Actions propres			(43)			(43)		(43)
Autres mouvements (5) (6)			426			426		426
Au 31 mars 2015	2 541	5 142	8 417	1	85	16 186	0	16 186

(1) Primes d'émissions, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales

(2) Dont distribution sur actions propres

(3) Dividendes versés en actions

(4) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre Xandrie et Xandrie Lab

(5) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre Innwear.

(6) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

20.1.2.2. Annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2015.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 juin 2015.

Au 31 mars 2015, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2015.

Le groupe a appliqué par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes (cf. note 3.33).

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2015 porte sur 6 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2015 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	10 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

*IG= Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 31 mars 2015, la société Innowear a été liquidée.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2015.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale suisse Innowear étant établis en francs suisses, ceux de la filiale Konix Interactive Limited en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs en attente de cession, de liquidation ou de distribution sont présentés sous la rubrique actifs et passifs détenus en vue d'être cédés.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
 - * Le contrôle d'une ressource ;
 - * L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution et Je Console, des fonds de commerce des magasins, des relations clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les fonds de commerce et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autres part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 9.0%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2015 et non des données cibles.

S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actif financier non courant

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Conformément à IAS 39, la juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

2.3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.8 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.9 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.10 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2015 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 1,9 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3 % pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 641 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 496 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 168 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

2.3.11 Passif financier

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

2.3.12 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE et JE VAPOTE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.13 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

2.3.14 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2015.

2.3.15 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.16 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de location financement devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.17 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31/03/2015, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

2.3.18 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.19. Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs).

En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.16.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Valeur Brute	1 904 839	1 904 839	0
Dépréciation	805 890	741 454	64 436
Valeur nette	1 098 949	1 163 385	-64 436

Les principaux goodwills en valeur nette au 31 mars 2015 sont les suivants :

Sociétés	31/03/2015		31/03/2014	
	Brut	Dépréciation net	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services (1)	883 759	571 856	311 903	311 903
Fonds de commerce (2)	856 828	193 116	663 712	728 148
Total	1 904 839	805 890	1 098 949	1 163 385

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€
goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 7 fonds de commerce.

La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie.

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 40 keuros.
Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 610 keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 467 keuros.

La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffre d'affaires annuels.

Les tests effectués au 31.03.2015 ont révélé une perte de valeur de 64 K€ comptabilisée au 31.03.2015.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2014	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2015
Frais de recherche et développement	0	0	0		0
Concessions, brevets, licences (1)	7 994 271	193 776	457 227	0	7 730 820
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184 483	0	0		3 184 483
Autres immobilisations incorporelles en cours	8 228	0	6 415	0	1 813
Sous total valeurs brutes	11 186 982	193 776	463 642	0	10 917 116
Amort. des frais de recherche et développement	0	0	0		0
Amort. des concessions, brevets, licences	4 395 835	245 850	457 227		4 184 458
Amort. des autres immobilisations incorporelles	447 238	166 278	0		613 516
Sous total amortissements	4 843 073	412 128	457 227		4 797 974
					0
Valeur nette	6 343 909	-218 352	6 415	0	6 119 142

- (1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€, de la marque JE CONSOLE pour 487 K€, de la marque DIFINTEL pour 410 K€, de la plate-forme internet pour 2 418 K€ ainsi que de logiciels.
- (2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2014	augmentations	diminutions	31/03/2015
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 987 300	103 698	211 747	2 879 251
Autres immobilisations corporelles	7 342 750	362 802	1 141 543	6 564 009
Autres immobilisations corporelles en cours	0	3 962	0	3 962
Total des valeurs brutes	10 330 050	470 462	1 353 290	9 447 222
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	2 569 099	83 053	211 747	2 440 405
Autres immobilisations corporelles	5 792 101	425 749	1 086 221	5 131 629
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Total des amortissements	8 361 200	508 802	1 297 968	7 572 034
Valeur nette	1 968 850	-38 340	55 322	1 875 188

Note 3.4 Actifs/Passifs détenus en vue d'être cédés

Il n'existe pas d'actifs/passifs détenus en vue d'être cédés.

Note 3.5 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2014	Juste valeur	acquisitions	cessions	31/03/2015
Valeurs Brutes					
Titres des sociétés non consolidées (1)	3 981 520	940 694	0	1 146 312	3 775 902
Créances rattachées	102 550		1 491 658	0	1 594 208
Autres titres immobilisés	489		0	0	489
Autres immobilisations financières	369 380		81 713	4 568	446 525
Total Valeur brute des actifs financiers	4 453 939	940 694	1 573 371	1 150 880	5 817 124
Provisions dépréciations immobilisations financières	31/03/2013		dotations	reprises prov.	31/03/2014
Dépréciations des titres non consolidés	-156 802			144 442	-12 360
Actifs financiers nets non courants	4 297 137	940 694	1 573 371	1 295 322	5 804 764

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
Focus	5,37%	3 074 767	0	3 074 767
Xandrie	2,52%	189 350	0	189 350
Chez Innelec Technologies				
Objective Soft	6,19%	2 360	2 360	0
Idm	8,09%	233 809	0	233 809
Numeccent Holding Ltd	1,09%	263 061	0	263 061
Chez Innelec Services				
As de Com	19,00%	1 900	0	1 900

Note 3.6 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	0	50 498	50 498
Déficits fiscaux reportables	0	674 376	674 376
Retraitements de consolidation	74	-414 746	-414 672
31-mars-15	74	310 128	310 202

Passifs d'impôts différés

Retraitements de consolidation (1)	434 777	-434 777	0
31-mars-15	434 777	-434 777	0

(1) Il s'agit d'un passif d'impôts différés sur JC Centrale pour 159 K€ et des retraitements conso pour 220 K€

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément à IAS 12.

Note 3.7 Stocks

	31/03/2015		31/03/2014	
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	63 292	0	63 292	65 051
Marchandises (1)	8 485 198	552 753	7 932 445	9 388 572
Total	8 548 490	552 753	7 995 737	9 453 623

(1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2015, une dotation de 552 K€ et une reprise de 429 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de - 123 K€ sur le résultat d'exploitation.

Note 3.8 Clients et comptes rattachés

	31/03/2015		31/03/2014	
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	13 663 606	237 108	13 426 498	15 563 320
Total	13 663 606	237 108	13 426 498	15 563 320
(1) dont EENE	1 756 874		1 756 874	3 037 374

Note 3.9 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2015		31/03/2014	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	5 446 623	0	5 446 623	6 851 084
Créances sociales et fiscales	2 814 924		2 814 924	1 552 088
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	1 179 544	10 622	1 168 922	266 884
Charges Constatées d'avance	573 879	0	573 879	774 665
Total	10 014 970	10 622	10 004 348	9 444 721
dont				
A moins d'un an			10 004 348	9 444 721
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.10 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Disponibilités	6 974 884	6 550 631	424 253
Trésorerie brute	6 974 884	6 550 631	424 253
Effets escomptés non échus	-1 756 874	-3 037 374	1 280 500
Crédits spots	-3 850 541	-2 071 913	-1 778 628
Trésorerie nette	1 367 469	1 441 344	-73 875
Dette financière (hors crédits spots et hors intérêts courus)	-5 360 874	-2 401 373	-2 959 501
Endettement financier net	-3 993 405	-960 029	-3 033 376

Note 3.11 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 661 136 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 656 701	4 435		1 661 136
Total		1 656 701	4 435	0	1 661 136

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	64 817	97 973	89 584	73 206
Total	64 817	97 973	89 584	73 206

Innelec Multimédia détient 73 206 actions propres pour une valeur nette de 380 073 €, présentées en diminution des capitaux propres

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 24 septembre 2008, du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia.

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ de la période	Date de fin de période	solde des bons exerçables au 31/03/14	nombre de bons exercés au 31/03/15	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/2015
06/05/2008	16 800	16,58	06/05/2013	05/05/2015	16 800	0	2 000	14800
07/07/2010	8 500	7,71	07/07/2015	06/07/2017	0	0	3 000	0
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2015, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

Résultat par action / dividendes

	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2013
Capital social	2 541 538	2 534 753	2 522 479
Nombre d'actions	1 661 136	1 656 701	1 648 679
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	0,05	0,41	0,38
Dividende par action	0	0,24	0,25

(1) cf note 3.26

Note 3.12 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.13 Provisions pour risques et charges

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Provisions pour risques divers	19 009	2 700	16 309
Provisions pour charges (retraite) (1)	664 151	493 629	170 522
Total provisions pour risques et charges	683 160	496 329	186 831
Courant	0	0	0
Non courant	683 160	496 329	186 831
Total provisions pour risques et charges	683 160	496 329	186 831

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.10

Note 3.14 Passifs financiers

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Emprunts bancaires (2)	3 823 419	687 386	3 136 033
Emprunts (part à plus d'un an)	3 823 419	687 386	3 136 033
Passifs financiers non courants	3 823 419	687 386	3 136 033
Emprunts bancaires (1) (2)	1 537 455	1 717 009	-179 554
Emprunts (part à moins d'un an)	1 537 455	1 717 009	-179 554
Crédits spots	3 850 541	2 071 913	1 778 628
Effets escomptés non échus	1 756 874	3 037 374	-1 280 500
Passifs financiers courants	7 144 870	6 826 296	318 574
Total Passif Financier	10 968 289	7 513 682	3 454 607

(1) dont intérêts courus: 4 389 €

(2) voir note 3.22

Note 3.15 Autres dettes courantes

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 704 470	19 396 618	-3 692 148
Dettes fiscales et sociales	2 799 734	3 347 463	-547 729
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	7 267 339	7 670 413	-403 074
Total Autres dettes	25 771 543	30 414 494	-4 642 951
Dont			
A moins d'un an	25 771 543	30 414 494	
A plus d'un an			

Note 3.16 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2015		31/03/2014		Variation 03/15 et 03/14	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	5 152 019	4,50%	5 391 176	4,29%	-239 157	-4,44%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	96 743 461	84,50%	106 843 316	85,02%	-10 099 855	-9,45%
Logiciels professionnels et accessoires	5 037 529	4,40%	5 152 406	4,10%	-114 877	-2,23%
DVD + CD Audio (lecteurs + accessoires, et films	3 663 658	3,20%	5 328 342	4,24%	-1 664 684	-31,24%
e-cigarette	1 602 850	1,40%				
Mobilité et Produits connectés	2 060 807	1,80%				
Divers	228 979	0,20%	2 953 209	2,35%	-2 724 230	-92,25%
Total	114 489 303	100,00%	125 668 449	100,00%	-11 179 146	-8,90%

Note 3.17 Autres produits

	31/03/2015	31/03/2014	Variation 03/15 et 03/14
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	39 910	79 110	-39 200
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobilisée (2)	0	0	0
Autres produits (1)	165 754	209 627	-43 873
Total	205 664	288 737	-83 073

(1) dont 164 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

Note 3.18 Autres achats et charges externes

	31/03/2015	31/03/2014	var
Location immobilière	1 156 975	1 142 958	14 017
Location mobilière	432 292	448 151	-15 859
Charges locatives	143 498	132 875	10 623
Dépenses entretien et maintenance	489 088	450 851	38 237
Assurances	546 184	591 132	-44 948
Intérimaires et personnels extérieurs	312 177	536 761	-224 584
Transports	2 171 520	2 274 474	-102 954
Autres charges externes (1)	3 437 540	3 139 940	297 600
Total	8 689 274	8 717 142	-27 868

(1) Dont transfert de charges : 137 k€

Note 3.19 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2015	31/03/2014	var
Rémunérations du personnel chargées	8 658 517	7 970 960	687 557
Intéressement et participation	0	0	0
Avantages au personnel	0	0	0
Total	8 658 517	7 970 960	687 557

Note 3.20 Amortissements et provisions

	31/03/2015	31/03/2014	var
Dotations aux amortissements, nettes de reprises	920 927	954 254	-33 327
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	64 438	-28 843	93 281
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	118 283	-147 108	265 391
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	47 554	49 438	-1 884
Total dotations aux provisions	230 275	-126 513	356 788
Total	1 151 202	827 741	323 461

Note 3.21 Résultat opérationnel non courant

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Produits de cession de titres	2 400 000	2 357 745	42 255 0
Valeurs nettes comptables sur cession de titres	-1 146 286	-2 104 169	957 883
Résultat opérationnel non courant	1 253 714	253 576	1 000 138

Note 3.22 Coût de l'endettement financier

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	58 677	40 504	18 173
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	58 677	40 504	18 173
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-294 550	-371 799	77 249
Résultat de change sur opération de financement	-35 028	-7 244	-27 784
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	144 443	-78 902	223 345
Coût de l'endettement financier brut	-185 135	-457 945	272 810
Total du coût de l'endettement financier net	-126 458	-417 441	290 983

Echéancier des passifs

	31/03/2015	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	5 360 874	1 537 455	3 749 669	73 750
Effets escomptés non échus	1 756 874	1 756 874		
Dettes fournisseurs	15 704 470	15 704 470		
Autres dettes	10 067 073	10 067 073		
Crédits spots	3 850 541	3 850 541		

Note 3.23 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2015	31/03/2014	var
Résultat avant impôt	-876 190	1 069 696	-1 945 886
Charge d'impôt théorique en France 33,33%	-292 063	356 564	-648 627
Total charge d'impôt théorique	-292 063	356 564	-648 627
Effet des différentiels de taux d'imposition	11 129	12 415	-1 286
Effet des différences permanentes	-440 018	90 085	-530 103
Effets des actifs d'impôts non reconnus	-239 993	-56 534	-183 459
Impôt consolidé (1)	-960 945	402 530	-1 363 475
Taux effectif d'impôt	109,67%	37,63%	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

Note 3.24 Evénements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration de la société Innelec Multimedia poursuit la séparation de ses activités physiques et digitales. La société Innelec Multimedia poursuit la réduction de sa participation dans la société Xandrie.

Note 3.25 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2015	31/03/2014
Cadres	45	30
Agents de maîtrise	42	30
Employés	80	103
total	167	163

Note 3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2015	31/03/2014
Nombre d'actions en circulation	1 661 136	1 656 701
Moyenne pondérée des levées d'options	0	0
Moyenne pondérée des actions propres	-73 206	-64 817
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	1 587 930	1 591 884

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2015	31/03/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 587 930	1 591 884
Résultat net-part du groupe	84 755	667 166
Par action (€)	0,05	0,42

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2015	31/03/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 587 930	1 591 884
Résultat net-part du groupe	84 755	667 166
Par action (€)	0,05	0,42

Cf note 3.11

Note 3.27 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 369 K€.

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Nombre de bons de souscription
Denis THEBAUD	151	0	6	0
Nicolas BERTHOU	212	0	0	5000

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.
Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Note 3.28 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

Note 3.29 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 482 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

Note 3.30 Engagements Hors bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2015, Innelec Multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

Note 3.31 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

Note 3.32 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 156 K€ au total.

Note 3.33 Interprétation IFRIC 21

Le groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes.

Le bilan et le compte de résultat permettant de réconcilier les comptes présentés antérieurement et les comptes incluant le traitement rétrospectif d'IFRIC 21 sont repris ci-dessous.

20.1.2.3. Rapport des commissaires aux comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe, et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 13 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars-SPCC

Deloitte & Associés

Bertrand MICHAU

Julien RAZUNGLES

20.1.2.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de prêt avec XANDRIE

Administrateurs concernés :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président de la S.A XANDRIE ;

Madame Christine FAURE ainsi que Messieurs Jean Pierre BOURDON, Christian TELLIER et Jean-Charles THEBAUD administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de la S.A XANDRIE.

Le 20 juin 2014, INNELEC MULTIMEDIA a accordé un prêt de 1.475.000 euros à la société XANDRIE. Le taux d'intérêt annuel est de 3.3% et la durée de 7 ans. Les modalités de remboursement incluent 8 trimestres de différé d'amortissement du capital, suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30 juin 2021.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, les redevances facturées à INNELEC MULTIMEDIA pour un montant total de 404 615 euros HT se décomposent comme suit :

- Redevances fixes : 240.000 euros HT
- Redevances proportionnelles : 164 615 euros HT

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Difintel.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 4 574 euros HT.

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société JC Centrale absorbée depuis par INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Je Console.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 78 782 euros HT.

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Virtua.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 8 523 euros HT.

3. Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2015 s'est élevé à 100 000 euros HT.

4. Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la société immobilière INNOBAT, propriétaire de locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 482 152 euros hors taxes au titre des loyers,
- 66 456 euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 101 236 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

Suresnes et Neuilly sur Seine le 13 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés MAZARS SPCC

Julien RAZUNGLES Bertrand MICHAU

20.2. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des 3 exercices précédents, les dividendes suivants ont été versés aux actionnaires :

Distribution de dividendes	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre d'actions	1 648 679	1 656 701	1 661 136
Montant global net	411 279 €	397 971 €	396 983 €
Dividende net par action*	0,25 €	0,25 €	0,25 €

** Sur la base du capital social en fin de chaque exercice*

L'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2016 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 € par action, soit à concurrence de 399 159,5 €. Le paiement du dividende sera prélevé sur le compte report à nouveau qui sera ainsi réduit de 8 696 145 € à 8 296 985,5 €.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société, étant entendu qu'une partie des résultats dégagés par INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être redistribuée aux actionnaires du Groupe.

20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La Société n'a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la date d'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2016.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)

1 - Principe

Le capital social est augmenté, soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Elles peuvent aussi être libérées consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues aux articles L 225-149 et L 225-177 du Code de Commerce.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

2 - Compétence

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider sur le rapport du Conseil d'Administration d'une augmentation de capital.

L'Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article L 225-129-2 du Code de Commerce.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, à moins qu'elle soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

3 - Délais

L'augmentation de capital doit, sous réserve des dispositions prévues aux articles L 225-129-2 et L 225-138 du Code de Commerce, être réalisée dans le délai de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou de la délégation de compétence.

21.1.2. Capital social (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 2 559 846,06 € divisé en 1 673 102 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 €.

21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions (article 10 des statuts)

Est interdite la souscription par la société de ses propres actions, soit directement, soit par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société. Les fondateurs ou, dans le cas d'une augmentation de capital, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire, selon le cas, sont tenus, dans les conditions prévues à l'article L 225-251 et au 1^{er} alinéa de l'article L 225-256, de libérer les actions souscrites par la société en violation du 1^{er} alinéa. Lorsque les actions ont été souscrites par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, cette personne est tenue de libérer les actions solidairement avec les fondateurs ou, selon le cas, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire. Cette personne est en outre réputée avoir souscrit ces actions pour son propre compte.

L'achat par une société de ses propres actions est autorisé dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 225-207 à L 225-217. Les achats d'actions par une personne agissant pour le compte de la société sont interdits sauf s'il s'agit d'un prestataire de services d'investissement ou d'un membre d'un marché réglementé intervenant dans les conditions du I de l'article 43 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières.

L'Assemblée Générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler.

L'Assemblée Générale d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société. L'Assemblée Générale définit les finalités et les modalités de l'opération, ainsi que son plafond. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à 18 mois. Le comité d'entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et précise en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet. Le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération. Le Directoire peut déléguer à son Président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour la réaliser. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'Administration ou au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par ces derniers. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par période de 24 mois. La société informe chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts et annulations ainsi réalisés. L'Autorité des marchés financiers porte cette information à la connaissance du public. Les sociétés qui font participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise par l'attribution de leurs propres actions, celles qui attribuent leurs actions dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 ainsi que celles qui entendent consentir des options d'achat d'actions à des salariés peuvent utiliser à cette fin tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues ci-dessus. Elles peuvent également leur proposer d'acquérir leurs propres actions dans les conditions prévues par les articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital. Ces dispositions sont applicables aux programmes de rachat soumis à l'approbation des assemblées générales se tenant à compter du 1^{er} janvier 2006. En cas d'annulation des actions achetées, la réduction de capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire, selon le cas, tous pouvoirs pour la réaliser. Un rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur l'opération envisagée est communiqué aux actionnaires de la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions du présent article sont applicables aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé aux fins mentionnées aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Dans ce cas, les dispositions du 4^{ème} alinéa du présent article relatives à l'information de l'Autorité des marchés financiers et l'article L 225-212 ne sont pas applicables.

Il est précisé que la Société dispose, au 31 mars 2016 de 76 464 actions propres (autocontrôle), actions de 1,53 euro de valeur nominale. Il est précisé qu'au 31 mars 2016, la valeur nette comptable de ces titres autodétenus est de 403 627 euros. Aucune action INNELEC MULTIMEDIA n'est détenue par l'une ou l'autre des filiales de la Société.

21.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales des actionnaires du 18 septembre 2014 et dont bénéficie la Société à la date de dépôt du présent Document de Référence.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18/09/2014	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
22	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 1 000 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois
23	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 480 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois
24	Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés	5 % du capital social au moment de l'opération	24 mois
25	Attribution d'actions gratuites en faveur des mandataires sociaux et aux membres du personnel, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 30 000 Montant: 45 900 € Nominal: 1,53 €	38 mois

21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

En date des 27 septembre 2006, 22 septembre 2008 et 22 septembre 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des options de souscription d'actions :

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	27-sept.-06	22-sept.-08	22-sept.-10	22-sept.-10
Date du Conseil d'Administration	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	0	0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	16,58 €	7,71 €	8,63 €	5,95 €
Nombre d'actions souscrites	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	28 000	4 500	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2016	0	5 500	2 000	3 000

Ces plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services etc.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'échéance	Plan n°
---	--	------	-----------------	---------

Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe 0 - - -

Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social 0 - - -

Il n'existe aucun autre instrument donnant accès au capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel en circulation.

21.1.6. Evolution du capital social depuis la constitution de la société

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
30-août-83	Constitution de la Société	2 500	100 FRF	-	250 000 FRF	2 500
30-juin-87	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	500 FRF	-	1 250 000 FRF	2 500
30-juin-88	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	900 FRF	-	2 250 000 FRF	2 500
30-juin-89	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	1 700 FRF	-	4 250 000 FRF	2 500
	Division du nominal des actions	40 000	100 FRF	-	4 250 000 FRF	42 500
27-juil.-90	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	160 FRF	-	6 800 000 FRF	42 500
	Emission d'actions nouvelles	5 260	160 FRF	3 818 760 FRF	7 641 600 FRF	47 760
15-mai-92	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de réserves et augmentation du nominal des actions	-	260 FRF	-	12 417 600 FRF	47 760
13-mai-98	Division du nominal des actions	1 194 000	10 FRF	-	12 417 600 FRF	1 241 760
23-juin-98	Emission d'actions nouvelles	310 440	10 FRF	31 975 320 FRF	15 522 000 FRF	1 552 200
28-nov.-01	Fixation de la valeur nominale des actions en euros, augmentation de capital par prélèvement sur les réserves	-	1,53 €	-	2 374 866 €	1 552 200
27-sept.-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	7 520	1,53 €	99 990,40 €	2 386 372 €	1 559 720
24-sept.-08	Exercice de BSA	1 302	1,53 €	-	2 388 364 €	1 561 022
23-sept.-09	Exercice de BSA	68	1,53 €	-	2 388 468 €	1 561 090
22-oct.-09	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	29 287	1,53 €	293 455,00 €	2 433 277 €	1 590 377
22-oct.-10	Exercice de BSA	300	1,53 €	-	2 433 736 €	1 590 677
26-oct.-10	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	21 915	1,53 €	-	2 467 266 €	1 612 592
26-oct.-11	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	23 150	1,53 €	-	2 502 685 €	1 635 742
16-oct.-12	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	12 937	1,53 €	-	2 522 479 €	1 648 679
18-oct.-13	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	8 022	1,53 €	-	2 534 753 €	1 656 701
22-oct.-14	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	4 435	1,53 €	-	2 541 538 €	1 661 136
22-oct.-15	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	11 966	1,53 €	-	2 559 846 €	1 673 102

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts) et code APE

La société a pour objet directement ou indirectement :

- la commercialisation en France et à l'étranger de tous composants, cassettes, disques, CD-Rom, DVD Vidéo, DVD Rom, figurines, cartes à jouer, livres, CD de Musique, E-Cigarettes et tous les produits s'y rapportant, et plus généralement tous produits non réglementés, tous appareils matériels et tous produits électroniques ou électriques se rapportant à l'informatique, l'automation, la régulation, la mesure ou le contrôle, la conception, l'étude ou la fabrication desdits produits.
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, magasins se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques.
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Article 18 - Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion ; les premiers administrateurs sont nommés ainsi qu'il est dit à l'article 48 des statuts.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 75 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En cours de Société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes règles que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée AR ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de huit Conseils d'Administrations ou Conseils de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leurs sièges en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire de deux actions au moins affectées à la garantie de tous les actes de gestion.

Ces actions sont inaliénables et ne peuvent être données en gage.

Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

L'ancien administrateur ou ses ayants-droit recouvre la libre disposition des actions de garantie du seul fait de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des comptes du dernier exercice pendant lequel il a été en fonction.

Article 19 - Bureau du Conseil

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président Directeur Général s'il est âgé de plus de 70 ans ; d'autre part, si le Président Directeur Général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le Président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

Article 20 - Délibérations du Conseil

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut donner par lettre ou par télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 21 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Article 22 - Présidence du Conseil - Direction Générale :

1 - Présidence du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'Administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2 - Direction Générale

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux et qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure aux fonctions de Président.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives aux pouvoirs du Directeur Général, lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour le Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toute décision limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties données par la société dans les conditions et limites de la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour le Président du Conseil s'applique aux Directeurs Généraux Délégués.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse, ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général

Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

Article 23 - Signature Sociale

Tous les actes et engagements concernant la société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président, ou le cas échéant, par l'administrateur remplissant provisoirement les fonctions du Président, par le Directeur Général ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Article 24 - Rémunération des Administrateurs, du Président, des Directeurs Généraux, et des mandataires du Conseil d'Administration.

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

2 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est fixée par le Conseil d'Administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

3 - Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions autorisées par la loi.

4 - Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 15, 16, 17 et 33 des statuts)

Article 16. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 41 des présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 15. Cession et transmission des actions

1 - Forme

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les fiches des "comptes d'actionnaires", prévues par le décret du 2 Mai 1983.

La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la société par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales.

Tout mouvement appelé à débiter un compte de titres est réalisé sur instruction signée du titulaire ou de son représentant.

Pour tous mouvements affectant les comptes de titres, les responsables de la tenue des comptes doivent s'assurer de la capacité du donneur d'ordre ainsi que de la régularité desdits mouvements si les actions ne sont pas entièrement libérées.

La cession doit être acceptée par le cessionnaire. La transmission des actions à titre gratuit en suite de décès, s'opère également par un virement de compte à compte sur justification de la mutation dans les conditions légales.

2 - Délai de négociabilité

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

La négociation de promesse d'actions est interdite, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer dont l'admission sur un marché réglementé a été demandée, ou à l'occasion d'une augmentation du capital d'une société dont les actions anciennes sont déjà admises aux négociations sur un marché réglementé. En ce cas, la négociation n'est valable que si elle est effectuée sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital. A défaut d'indication expresse, cette condition est présumée.

Article 17. Indivisibilité des actions

A l'égard de la société, les titres sont indivisibles sous réserve des dispositions suivantes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un deux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. A cet effet, le créancier gagiste dépose les actions qu'il détient en gage, à la demande de son débiteur et en supporte les frais.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propiétaire et à l'usufruitier d'actions.

Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix

[...]

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

[...]

21.2.4. Assemblées Générales (articles 28 à 36 des statuts)

Article 28. Assemblées d'actionnaires

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires même absents, dissidents ou incapables.

Article 29. Convocation des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite quinze jours francs avant la date de l'Assemblée, selon les modalités fixées par la loi.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours francs au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Article 30. Ordre du Jour

1 - L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

2 - Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au Conseil d'Administration.

3 - L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 31. Accès aux Assemblées - Pouvoirs

1 - Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également du dépôt de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

2 - Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Article 32. Feuille de Présence - Bureau - Procès-verbaux

1 - À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2 - les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

3 - Les Procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix

1 - Dans les Assemblée Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3 - Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Article 34. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Article 35. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un groupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou à l'octroi d'un avantage particulier, le rapporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire et chacun des autres actionnaires dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède, sans que ce nombre puisse excéder dix; le mandataire d'un actionnaire disposant des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

Article 36. Assemblée Spéciale

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur 1^{ère} convocation, le tiers et, sur 2^{ème} convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote, et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent aux conditions de majorité de l'Assemblée Extraordinaires.

21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Néant.

21.2.6. Franchissements de seuils (article 16 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social visés à l'article L 233-7 du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou de multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans un délai de 5 jours à compter du franchissement de seuil ; il en informera également l'Autorité des Marchés Financiers dans le délai de 5 jours du franchissement de seuil.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article 356-4 de la loi sus visée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

21.2.7. Nantissements, garantie et sûreté des actifs

Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

La société n'a pas formé de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'INNELEC MULTIMEDIA, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques d'INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès d'INNELEC MULTIMEDIA.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf section 7.1 du présent Document de Référence

26. ANNEXES

26.1. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Innelec Multimédia désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (1), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2016 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux procédures utilisées par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre juin et juillet 2016 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

(1) dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (2).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené près de cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (3) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (4) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné couvre l'ensemble des informations quantitatives sociales et environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 20 juillet 2016

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Julien Razungles
Associé

Julien Rivals
Associé, *Sustainability Services*

(3) Effectif au 31/03, répartition par statut, nombre de recrutement, par type de contrat, nombre de sorties par motif, nombre de licenciements, taux d'absentéisme, taux de fréquence, taux de gravité, maladies professionnelles, budget lié à la formation, nombre d'employés formés, consommation d'électricité.

(4) Innelec Multimédia



innelec



INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme au capital de 2 559 846 euros

Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq

45 rue Delizy 93692 - Pantin Cedex

327 948 626 RCS Bobigny

Siret 327 948 626 00020 - APE 4651Z

N° TVA intracommunautaire : FR 13327948626

CONTACT

Denis THEBAUD

Président Directeur Général

Téléphone : 01 48 10 55 55



innelec

www.innelecmultimedia.com